



BASSIN D'ARCACHON

SIBA



RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE 2020

www.siba-bassin-arcachon.fr

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT

CHAPITRE I	PÔLE ADMINISTRATIF	page 4 à 7
CHAPITRE II	PÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	page 8 à 9
CHAPITRE III	LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	page 10 à 21
CHAPITRE IV	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS / PÔLE GEMAPI	page 22 à 29
CHAPITRE V	PÔLE MARITIME	page 30 à 41
CHAPITRE VI	REMPAR ET QUALITÉ DE L'EAU	page 42 à 57
CHAPITRE VII	SERVICE D'HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE	page 58 à 71
CHAPITRE VIII	PÔLE COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE	page 72 à 87
CHAPITRE IX	PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES	page 88 à 93



Quelle année 2020 !

Une année atypique, profondément marquée par la crise sanitaire au cours de laquelle le SIBA s'organisa pour assurer la continuité du service public en maintenant la plupart de ses activités et notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, la mise en sécurité des chantiers, une promotion du territoire et une communication adaptée au contexte... y compris le développement d'une connaissance sur la dynamique du SARS Cov2 dans les eaux usées.

S'ajoutant à ce contexte atypique, des événements pluviométriques hors du commun pour notre territoire sont venus éprouver les habitants, les équipes et nos infrastructures.

Fort des expériences de ces épreuves, et nouvellement élu Président en juillet 2020, je souhaite insuffler une nouvelle dynamique.

Que le SIBA fasse du pluvial un enjeu majeur des années à venir afin de sécuriser nos concitoyens et préserver la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon.

Que cette ambition s'accompagne d'une volonté de maintenir notre espace maritime praticable via des opérations de dragage intensifiées et programmées conjointement avec le syndicat mixte des ports.

Qu'afin d'exercer pleinement les différentes missions de la compétence GEMAPI, le SIBA se positionne dorénavant comme un acteur de la gestion du trait de côte aux côtés des communes.

Enfin, que notre stratégie de promotion territoriale évolue vers la quête d'un tourisme plus « qualitatif », c'est-à-dire responsable et bienveillant pour notre Bassin.

Le Président Yves Foulon,
Maire d'Arcachon et Conseiller Régional

CHAPITRE I : PÔLE ADMINISTRATIF

ADMINISTRATIF 2020

Le SIBA est un syndicat mixte à l'origine de la fusion de deux syndicats :

- Le SIACRIBA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Communes Riveraines du Bassin d'Arcachon) créé en 1964 pour éviter tout rejet d'eaux usées urbaines ou industrielles dans le Bassin d'Arcachon
- Le SIBA créé en 1966 pour le balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin et pour « tout autre problème intéressant l'ensemble des collectivités et qui ne peuvent être résolus à l'échelle locale ».

Depuis, il conserve son acronyme historique « SIBA » malgré les diverses évolutions (administratives et juridiques) qui ponctuent son existence.

LA GOUVERNANCE

EVOLUTION GÉOGRAPHIQUE ET STATUTAIRE EN 2020

Au 1^{er} janvier 2020, les communautés d'Agglomération sont devenues titulaires des compétences assainissement (eaux usées et eaux pluviales) par cohérence avec les lois MAPTAM et NOTRe.

Compte tenu de l'expertise du Syndicat et au regard du système d'assainissement du Bassin d'Arcachon, techniquement non fractionnable, la COBAN a fait le choix d'adhérer au SIBA pour l'intégralité de son périmètre géographique (y compris Mios et Marcheprime), et de ses compétences, y compris pour la compétence GEMAPI.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, le SIBA a procédé à une modification statutaire visant à :

- Inclure dans le périmètre du Syndicat toutes les communes de la COBAN dont Mios et Marcheprime

- Reformuler les compétences du SIBA pour y intégrer la GEMAPI en tant que compétence statutaire
- Modifier la clé de représentation et de contribution financière des membres

Le Syndicat comprend donc :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) : Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos les Bains, Lanton, Audenge, Biganos, Mios et Marcheprime
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU SYNDICAT SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Suite aux élections municipales de mai 2020, l'installation des 38 nouveaux élus du Comité Syndical s'est déroulée le 24 juillet 2020. Chaque agglomération membre est représentée en proportion de sa population soit 19 membres chacun. Une élection a permis de choisir le Président et les Vice-Présidents, dont les résultats sont rappelés ci-dessous.

En 2020 le Comité Syndical s'est réuni 4 fois, dont 1 fois sous l'ancienne mandature et 1 fois pour l'installation des nouveaux élus. On dénombre un total de 76 délibérations examinées lors de ces séances.

Précédant chaque comité syndical, se tient une réunion de Bureau formé du Président et des Vice-Présidents (12 Maires du Bassin d'Arcachon).

Président	Yves FOULON
1 ^{er} Vice-Président	Philippe DE GONNEVILLE
2 ^{ème} Vice-Président	Patrick DAVET
3 ^{ème} Vice-Président	Marie LARRUE
4 ^{ème} Vice-Président	Marie-Hélène DES ESGAULX
5 ^{ème} Vice-Président	Bruno LAFON
6 ^{ème} Vice-Président	François DELUGA
7 ^{ème} Vice-Président	Nathalie LE YONDRE
8 ^{ème} Vice-Président	Cédric PAIN
9 ^{ème} Vice-Président	Xavier DANEY
10 ^{ème} Vice-Président	Manuel MARTINEZ
11 ^{ème} Vice-Président	Jean-Yves ROSAZZA

L'INSTALLATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Des commissions thématiques permettent l'étude des affaires et la préparation des décisions et des avis qui incombent au Syndicat avant tout Comité Syndical. Leur avis est consultatif. Chaque commune ou EPCI membre du SIBA peut désigner un membre pour siéger à ces commissions. Chaque Vice-Président, préside une commission thématique dont l'installation des membres a été délibérée en comité syndical du 21 septembre 2020 (cf. tableau ci-dessous).

Président	Yves FOULON	Commission d'Appel d'Offres Commission de délégation de service public
1 ^{er} Vice-Président	Philippe DE GONNEVILLE	Commission des finances
2 ^{ème} Vice-Président	Patrick DAVET	Commission promotion territoriale
3 ^{ème} Vice-Président	Marie LARRUE	Commission du pôle maritime
4 ^{ème} Vice-Président	Marie-Hélène DES ESGAULX	Commission des affaires juridiques et administratives et relations inter-collectivités
5 ^{ème} Vice-Président	Bruno LAFON	Commission du pôle GEMAPI
6 ^{ème} Vice-Président	François DELUGA	Commission du pôle pluvial
7 ^{ème} Vice-Président	Nathalie LE YONDRE	Commission du pôle assainissement eaux usées
8 ^{ème} Vice-Président	Cédric PAIN	Commission d'accompagnements des projets d'urbanisme et assainissement non collectif
9 ^{ème} Vice-Président	Xavier DANEY	Commission du pôle hygiène et santé
10 ^{ème} Vice-Président	Manuel MARTINEZ	Commission du pôle de ressources numériques Commission consultative des services publics locaux Commission de contrôle financier de la DSP
11 ^{ème} Vice-Président	Jean-Yves ROSAZZA	Commission du pôle REMPLAR et inter-sages

S'agissant des commissions d'« Appel d'Offres » et de « délégation de services publics », elles ont fait l'objet d'une élection spécifique en comité syndical du 14 décembre 2020.

En 2020, sous la nouvelle mandature, les commissions thématiques ont mobilisé 72 personnes sur un total de 11 réunions.

COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT

Depuis décembre 2018, le SIBA dispose de 2 nouvelles instances : le Comité Technique et le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ils sont composés de 8 représentants du personnel (4 titulaires et 4 suppléants) pour chacune de ces instances. Les membres du Syndicat ont également désigné 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) pour le collège des élus.

En 2020, le comité technique et le CHSCT se sont réunis à trois reprises.

ORGANISATION DU SYNDICAT

COMPÉTENCES

Le SIBA exerce ses activités sur les 12 communes membres ; mais également sur le Domaine Public Maritime constitué du plan d'eau du Bassin d'Arcachon, de ses rivages et de certains de ses ports. Le Syndicat a donc une vocation terrestre et maritime.

Ses missions sont réparties en pôles de compétences :

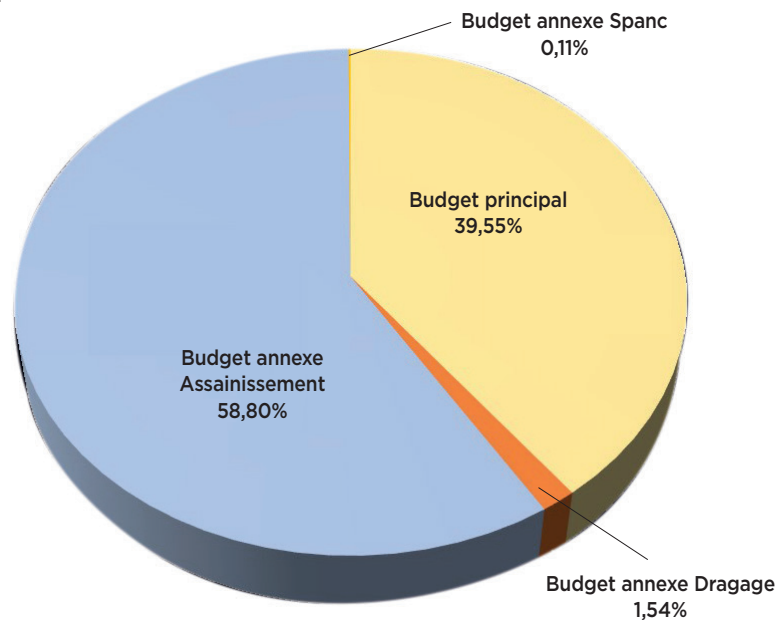
- **L'assainissement des eaux usées**, une de ses compétences historique
- **La gestion des eaux pluviales urbaines**, une compétence intégralement acquise depuis le 1^{er} janvier 2018
- **Les études et les travaux maritimes**, comprenant une autre de ses compétences historiques (le balisage) ainsi que d'autres missions acquises dès 1986 (travaux de dragage notamment) et ayant évolué au fil du temps et des besoins (réensablages des plages)
- **La GEMAPI** dont la priorité est donnée à la gestion du risque de submersion marine, une compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 et intégralement transférée par les deux communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020
- **La qualité de l'eau au travers d'un réseau de surveillance : REMPAP**, une compétence agissant en faveur de la gestion et de la protection environnementale du Bassin d'Arcachon acquise en 1998
- **L'hygiène et la santé publique**, compétence acquise en 1973 via la création du Bureau d'Hygiène Intercommunal
- **La gestion des données et outils cartographiques** participent à l'administration d'un Système d'Information Géographique partagé avec l'ensemble des membres, compétence inscrite statutairement en 2006
- **La promotion du Bassin d'Arcachon**, compétence intégrée depuis 1996 ayant évolué vers le développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire (au travers d'une marque territoriale partagée).



FINANCEMENT

Pour l'ensemble de ses compétences (hors GEMAPI), le SIBA perçoit une contribution financière de ses membres dont le calcul est fondé sur la population légale municipale ainsi que sur les bases correspondant aux taxes foncières bâties des communes de son territoire. Pour la compétence GEMAPI, la contribution est établie sur la base des dépenses réellement réalisées fixées annuellement par une délibération en comité syndical.

En 2020, le SIBA dispose d'un budget global de 70,3 millions d'euros décomposé en 1 budget principal et 3 budgets annexes comme le montre le schéma ci-dessous.



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Syndicat se composait de 72 agents, réparti de la façon suivante :

- 42 titulaires et stagiaires
- 24 contractuels de droit public
- 6 contractuels de droit privé (Marins)

Le Syndicat a également accueilli 9 stagiaires durant l'année 2020 au sein de plusieurs pôles.

Au 31 décembre 2019, 72 agents étaient présents au sein de la collectivité.

COMMANDE PUBLIQUE

En 2020, le SIBA a attribué 37 contrats d'un montant supérieur à 20 000 € HT, 24 marchés de travaux, 12 marchés de services et 1 marché de fournitures, pour un montant global de plus de 7 millions d'euros HT soit 8.4 millions d'euros TTC.

LOCAUX

Le siège du SIBA est situé dans la villa Vincenette, en ville d'hiver à Arcachon où sont concentrés les pôles maritime, promotion du Bassin, ressources numériques et administratifs. Le SIBA possède un autre site technique jouxtant la station d'épuration de Biganos qui accueille les pôles assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, qualité de l'eau, hygiène et santé ainsi qu'urbanisme.

CHAPITRE II : PÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - 2020

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le SIBA regroupe 12 communes. Il exerce la compétence assainissement des eaux usées et définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Trois délégataires sont responsables du fonctionnement et de la continuité du service. Ils assurent l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

Pour les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'exploitation des installations d'assainissement collectif est déléguée à la Société ELOA. 2020 constitue une année de transition vers le nouveau contrat de délégation qui débutera le 1^{er} janvier 2021 et qui a été attribué au groupe VEOLIA. La société fille, exclusivement dédiée à ce territoire, continuera d'exercer sous le nom d'ELOA.

Le 1^{er} janvier 2020, le SIBA a intégré les territoires de Marcheprime et de Mios, dont l'exploitation est déléguée respectivement à AGUR et SUEZ. A l'horizon 2022, les territoires de ces deux communes seront regroupés au sein d'un seul contrat de délégation de service public.

Les deux contrats de délégation (10 communes riveraines / Marcheprime & Mios) prendront fin le 31 décembre 2026 ; les élus du SIBA pourront décider d'un contrat unique à l'échelle des douze communes du SIBA ou de maintenir un allotissement géographique.

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

- 87 269 abonnés pour une population de 135 995 habitants permanents
- 1 220 km de réseaux séparatif (le rejet des eaux pluviales y est interdit)
- 456 postes de pompage
- 8 bassins de sécurité pour une capacité de stockage de 270 000 m³

Les délégataires assurent l'exploitation du système d'assainissement et procèdent, notamment, chaque année :

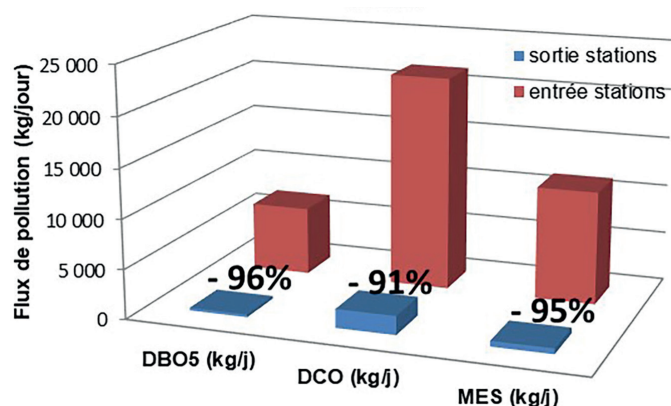
- à l'inspection télévisée de plus de 30 km de réseau,
- au curage préventif de 140 km de réseau,
- à 1 600 opérations de nettoyage des postes de pompage.
- 27 500 branchements ont été contrôlés depuis 2013.

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos, de Cazaux, de Marcheprime et de Mios d'une capacité totale de 308 000 équivalents habitants.

- Plus de 35 000 m³ traités chaque jour
- 4 075 tonnes de matière sèche de boues valorisées en compostage

Abattement de la pollution par les stations d'épuration en 2020



LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui pilote des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 17 M€ TTC ont ainsi été investis en 2020 et 88 M€ TTC sur les 5 derniers exercices.

Les délégataires consacrent également 1,2 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

LES INDICATEURS FINANCIERS

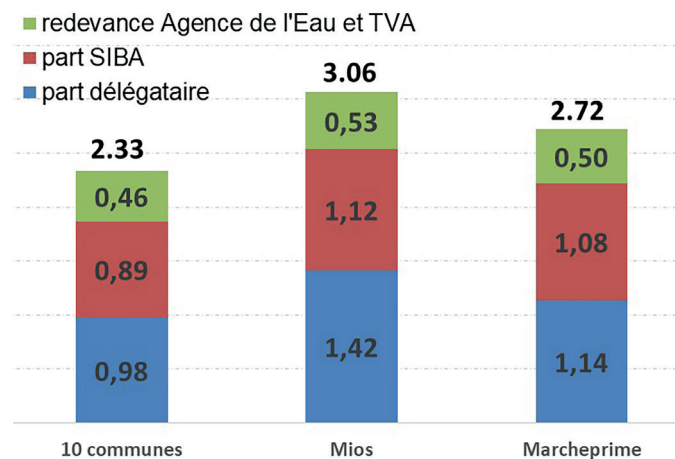
La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

Le tarif de la redevance assainissement appliquée sur les territoires de Marcheprime et de Mios n'a pas été augmenté par le SIBA depuis sa prise de compétence (hors actualisation contractuelle du tarif délégataire).

Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement reste saine malgré une dégradation de l'épargne nette et une augmentation de l'endettement (durée d'extinction de la dette de 2.5 années).

Tarif assainissement (01/01/2021) - €TTC/m³



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie. En 2020, le parc d'installations a bondi de 1 200 à près de 2 600 sites en raison de l'intégration des nouveaux territoires de Marcheprime et de Mios.

Pour plus de détail, merci de vous reporter au « Rapport Annuel 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement collectif et non collectif. »

CHAPITRE III : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LES MISSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le **SIBA assure la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines** déclinée ainsi dans ses statuts :

“A.3 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales du Bassin d'Arcachon est de type « séparatif » hormis les passes-débites situés sur la commune d'Arcachon.

Conformément à l'article R.2226-1 du code général des collectivités territoriales, les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines placé sous la gestion du SIBA sont définis comme suit :

FONCTIONS	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SYSTÈME
Gestion des eaux de voirie (avaloirs, équipements isolés, canalisations et ceux dédiés au stockage des eaux de voiries)	Les ouvrages publics, réalisés avant le 1 ^{er} janvier 2018, en domaine public (ou en domaine privé bénéficiant de servitudes ou faisant l'objet de DIG) situés dans le périmètre tel que défini dans la cartographie annexée aux présents statuts. Les ouvrages privés ou financés par d'autres collectivités peuvent être intégrés dans le patrimoine du SIBA sous réserve de respecter les prescriptions d'incorporation définies par le SIBA ; en précisant que la réception de la voirie dans le domaine public n'entraîne pas l'incorporation des ouvrages.
Transport (fossés, canalisations et équipements associés)	
Stockage / régulation	
Pompage et refoulement des eaux	
Traitement des eaux	
Rejet des eaux (clapets, exutoires, etc.)	

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines

- Pour les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales, le SIBA assure :
- Leur création et leur renouvellement¹.
- Leur exploitation et la réalisation des travaux d'entretien nécessaires à leur bon fonctionnement hydraulique. Ceci exclut l'entretien des espaces verts de ces ouvrages (tonte des fossés, noues et bassins) et le nettoyage de surface des grilles des avaloirs ;
- Le contrôle des dispositifs évitent ou limitent le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

¹ Lorsque ce renouvellement résulte de la réalisation de travaux de restructuration lourde de la voirie (création d'une nouvelle chaussée) entrepris par la collectivité qui en est gestionnaire, celle-ci assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de voirie. Ces ouvrages, conçus dans le respect des prescriptions définies par le SIBA, sont incorporés dans son patrimoine après réception.

A.4. L'ELABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES”

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le **SIBA a intégré les communes de MIOS et MARCHEPRIME dans son périmètre de compétence. L'élaboration des deux schémas directeurs des communes a démarré en novembre 2020.**

BILAN SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2020

Exploitation	INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants mandatés en 2020	N° FICHE
PRESTATIONS DE SERVICES			
	Réparations sur réseau	315 k€	R.1
	Maintenance des postes de pompage	50 k€	R.2
	Hydrocurage, entretien et maintenance du réseau	502 k€	R.3
	Curage de fossés	87 k€	R.4
	Réponses aux DICT	19 k€	R.5
TOTAL (hors frais interne)		973 k€	

Travaux sous maîtrise d'œuvre interne	INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants marchés engagés en 2020	N° FICHE
TRAVAUX			
	Travaux ponctuels de renouvellement sur l'ensemble des 12 communes du Bassin d'Arcachon	1 188 k€	T.0
	ARCACHON, Rue de Joigny, renouvellement de l'exutoire	166 k€	T.1
	ARCACHON, Allée des Primevères, création d'un bassin d'infiltration	162 k€	T.2
	LA TESTE DE BUCH, Résidence le Clos de la Chêneraie, renouvellement d'un ouvrage cadre sous chaussée	50 k€	T.3
	LA TESTE DE BUCH, rue Gustave Loude, création d'un réseau sous chaussée	91 k€	T.4
	LA TESTE DE BUCH, boulevard du Pyla, création d'un ouvrage de captage des eaux ruisselées	80 k€	T.5
	LE TEICH, Quartier Lamothe, renouvellement du collecteur d'eaux pluviales	57 k€	T.6
	ANDERNOS, rue Antoine Elies, création d'un collecteur d'eaux pluviales	634 k€	T.7
	LANTON, Le Massurat, réhabilitation des berges	144 k€	T.8
TOTAL TRAVAUX		2 572 k€	
ÉTUDES			
	MIOS et MARCHEPRIME, Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal	81 k€	E.1
	AUDENGE, Ruisseau d'Ayguemorte et rue du Pas de Madame, étude hydraulique de détail	33 k€	E.2
	Etudes de faisabilité hydraulique et études de détails	33 k€	E.3
	Levés topographiques, détection de réseaux enterrés, études géotechniques	84 k€	E.4
TOTAL ÉTUDES		198 k€	
TOTAL GÉNÉRAL		2 770 k€	

BILAN DÉTAILLÉ DE L'EXPLOITATION SUR L'ANNÉE 2020

L'exploitation du Pôle Pluvial alterne entre :

- les opérations curatives, destinées à répondre à des demandes d'interventions liées à des urgences provoquées par des inondations, des casses réseaux et des dysfonctionnements des ouvrages tels que les postes de pompages.
- l'entretien préventif, destiné à assurer un fonctionnement optimal pour les équipements de gestions des eaux pluviales et notamment vis à vis des ouvrages sensibles : postes de pompages, ouvrages de stockages, ...

LES INTERVENTIONS 2020 : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté l'ensemble de l'activité même si le SIBA a œuvré pour une reprise la plus rapide possible au regard des contraintes sanitaires. Elle a également eu un impact sur le coût des travaux et des interventions, les protocoles nécessaires ralentissant les cadences habituelles.

L'année 2020 a été marquée par des phénomènes exceptionnels en terme de pluviométrie avec un record de 1 600 mm enregistrés sur 12 mois soit 1,5 fois le cumul moyen 2016-2019.

Deux périodes particulièrement sensibles ont été enregistrées : une pluviométrie d'occurrence centennale autour du 10 mai 2020 associée à une crue centennale de la Leyre puis un nouvel épisode pluvial très important en décembre.

Cette pluviométrie a entraîné une forte montée des eaux dans les fossés et ruisseaux, ainsi qu'une présence affleurante de la nappe phréatique, avec l'inondation de nombreux terrains et voiries.

Les ressources en exploitation et en interventions d'urgence ont été fortement mobilisées durant ces périodes de crise ce qui a conduit à un ralentissement des opérations d'investissement.

Le pôle pluvial a comptabilisé un total de **593 demandes**, ayant donné lieu à **712 interventions** détaillées ci-dessous :

LES INTERVENTIONS EN QUELQUES CHIFFRES (HORS MOIS DE MAI ET DÉCEMBRE 2020)	
Diagnostics	80
Passages Caméras	56
ETUDES	9
Hydrocurage	321
Travaux d'urgence	148
Curage de fossés	27
En astreinte SARP / SUEZ	20/ 12
Réalisation de courriers aux particuliers, pour entretien de fossés	39 (676 courriers)

Les pluies exceptionnelles du mois de mai et décembre ont donné lieu à une mobilisation intense du service exploitation :

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉVÉNEMENT DU 10 ET 11 MAI 2020	
Signalements enregistrés au 11/05/2021	325
Actions engagées en urgence	38
Etudes programmées et projets de travaux	23

LES CONSÉQUENCES DES PRÉCIPITATIONS DE FIN DÉCEMBRE 2020	
Signalements enregistrés entre le 28/12/20 et le 31/12/2020	41
Actions engagées en urgence le 31 décembre	7



Vues aériennes des inondations de mai 2020 • Port de Biganos à gauche / Quartier de Lamothe à droite

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF

L'accent est également porté sur l'entretien préventif des ouvrages, permettant d'optimiser au mieux le fonctionnement hydraulique du réseau et des secteurs sensibles.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Curage et inspection caméra des réseaux	11 071 m
Nettoyage des clapets	201
Nettoyage des avaloirs	9 307
Nettoyage des postes de pompage	26
Nettoyage des puisards	85
Nettoyage des bassins de stockage	6
Visites d'exploitation et de maintenance des postes de pompage	454
Réalisation de DT / DICT	1 241

LES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION EN DÉTAIL

RÉPARATIONS D'URGENCES SUR RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

DESCRIPTIF R.1

Travaux de réparation ponctuels des ouvrages (canalisations, drains, regards, avaloirs, bouches d'engouffrements, puisards, ...).

L'objectif étant de :

- sécuriser les personnes et les biens en cas de rupture, effondrement et/ou fragilité des ouvrages,
- rétablir le fonctionnement hydraulique,
- améliorer l'efficacité des ouvrages,
- solutionner des dysfonctionnements localisés.
- gérer les intempéries en situation de crise

Coût : 315 k€ TTC

Entreprise : SOGEA



Réparation canalisation et regard, Allée de la Biotte, Gujan-Mestras



Renouvellement d'une canalisation suite au colmatage par des racines. Lège-Cap Ferret, Avenue de la Mairie

MAINTENANCE DES POSTES DE POMPAGE

DESCRIPTIF R.2

Objectif : contrôler et participer au bon fonctionnement des postes de relevage grâce à :

- la mise en place d'une supervision pour rester en contact permanent avec les postes de relevage,
- une maintenance préventive mensuelle, associée à un suivi d'exploitation courant,
- un service d'astreinte (24H/24H).

Coût : 51 k€ TTC

Entreprise : SUEZ



Poste de pompage de Florida, Arcachon : inspection volute pompe

DESCRIPTIF R.3

HYDROCURATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RESEAU

Entretien et curage du réseau de gestion des eaux pluviales et de ses équipements.

Les principaux objectifs étant :

- de nettoyer l'ensemble des avaloirs des douze communes du Bassin d'Arcachon,
- de curer et d'inspecter les réseaux selon un programme établi mensuellement,
- d'intervenir rapidement (astreinte) pour des débouchages ponctuels,
- d'hydrocurer les postes de relevages d'eaux pluviales.

Coût : 502 k€ TTC

Entreprise : SME



Utilisation d'un robot pour fraisage de racines sur réseau : Gujan-Mestras



Hydrocuration regard décanneur : Arcachon

DESCRIPTIF R.4

CURAGE DE FOSSES

Afin de s'assurer que les fossés et les bassins de rétention jouent leur rôle d'infiltration et de bonne circulation des eaux, le SIBA procède à différentes actions :

- le reprofilage des fossés (travail au niveau des pentes pour un bon écoulement),
- l'agrandissement des bassins de rétention afin d'éviter tout débordement,
- le dévoiement de fossés afin que ces derniers soient plus efficaces.

Coût : 87 k€ TTC

Entreprise : SCHINCARIOL



Curage de fossé Lanton



Reprofilage fossé, La Teste de Buch

DESCRIPTIF R.5

REPONSES AUX DICT

Afin de respecter les obligations réglementaires de la loi anti-endommagement des réseaux, le SIBA réalise avec son prestataire, les réponses aux DT et DICT sur le guichet unique.

En quelques chiffres : 1 241 réponses

Coût : 19 k€ TTC

Entreprise : DICT SERVICES

BILAN DÉTAILLÉ DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS SUR L'ANNÉE 2020

LES TRAVAUX RÉALISÉS

DESCRIPTIF	T.O	TRAVAUX PONCTUELS DE RENOUVELLEMENT PÉRIMÈTRE DU SIBA
	<p>Afin d'assurer une continuité de service, le Pôle Pluvial est amené à effectuer des travaux de renouvellement ou d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose ou réhabilitation de réseaux et d'équipements associés ; - renouvellement de tampons fontes ; - renouvellement d'équipements réseaux (clapets, vannes, ...) ; - renouvellement des équipements hydrauliques des stations de pompages (pompes, tuyauteries, ...). - renouvellement d'équipements de mesures (sondes, pluviomètre, ...) 	
	<p>Coût : 1 188 k€ T.T.C Entreprise : SOGEA / SUEZ</p>	<p>Période : année 2020</p>
		
	Renouvellement de regards - Av. de la Côte d'Argent - ARCACHON	Av. de l'Avenir - ANDERNOS LES BAINS - Réparation d'un affaissement

DESCRIPTIF	T.1	PLAGE DE JOIGNY, RENOUVELLEMENT DE L'EXUTOIRE D'EAUX PLUVIALES ARCACHON
	<p>L'exutoire d'eaux pluviales situé sur la plage de Joigny à Arcachon présentait d'importants signes de vétusté sur toute sa partie terminale située sur la plage. Son ensablement au fil du temps ne permettait plus le bon écoulement des eaux pluviales en période de pluie, provoquant de ce fait des débordements en haut de plage, avec des dégradations importantes et dangereuses de l'espace public.</p> <p>Afin de rétablir l'écoulement des eaux pluviales et pour sécuriser la plage, le SIBA a engagé des travaux de renouvellement du collecteur sur 90 mètres, en le remplaçant par un tuyau électrosoudé en PEHD.</p>	
	<p>Coût : 166 k€ T.T.C Entreprise : SOGEA</p>	<p>Période : Septembre 2020</p>
		
	Exemple des dégradations régulières de la plage, avant travaux	Pose du collecteur électro soudé sur la plage

DESCRIPTIF
T.2
ALLÉE DES PRIMEVÈRES : TRAVAUX DE CRÉATION D'UN OUVRAGE DE STOCKAGE ET D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

I ANDERNOS LES BAINS

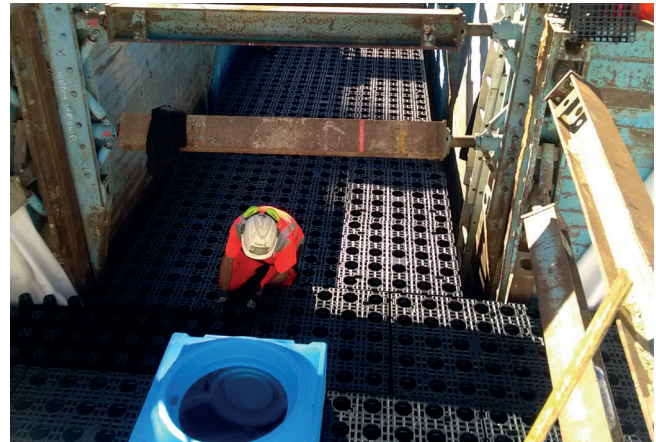
De nombreux propriétaires de l'allée des Primevères étant sujet à de nombreuses inondations lors d'événement orageux, le SIBA a décidé de mettre en place une SAUL (structure alvéolaire ultra légère) permettant le stockage et l'infiltration des eaux pluviales afin de limiter les débordements sur la chaussée et les habitations avoisinantes.

Coût : 162 k€ T.T.C
Entreprise : CHANTIERS D'AQUITAINE

Période : Septembre 2020



Pose des blindages avant la pose du SAUL



Mise en place de la SAUL

DESCRIPTIF
T.3
RÉSIDENCE LE CLOS DE LA CHÊNERAIE I LA TESTE DE BUCH

Le secteur du « Rond-point des Cabanes » (Rue Saint Exupéry / Avenue de Bisserié) subit depuis de nombreuses années des inondations importantes qui impactent principalement la voie publique mais également certaines propriétés riveraines. Ces inondations sont liées à différents dysfonctionnements de la craste située en aval du secteur inondé (mauvais profilage, ouvrages sous dimensionnés...)

Afin d'améliorer l'hydraulique de la craste et au regard de la situation urgente en matière de sécurité de la voie publique, le SIBA a renouvelé la traversée de chaussée située au niveau de la résidence le Clos de la Chêneraie. L'insuffisance capacitaire de cet ouvrage ainsi que l'altimétrie de son seuil ne permettait pas le libre écoulement de la craste sur ce secteur.

Coût : 50 k€ T.T.C.
Entreprise : SOGEA

Période : Juillet 2020



Ouvrage Hydraulique existant (sous dimensionné)



Construction d'un ouvrage cadre (2.00m * 1.50m)
 Terrassement pour la pose de caniveau béton

T.4
DESCRIPTIF

RUE GUSTAVE LOUDE : CRÉATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL POUR DÉCOUPLAGE DU BASSIN VERSANT

LA TESTE DE BUCH

Les riverains résidents de la rue Gustave Loude subissent depuis de nombreuses années des inondations de voiries, propriétés et maisons, liées à différents dysfonctionnements (nappe, voirie, réseaux).

Afin d'améliorer l'hydraulique et soulager le secteur, le SIBA a créé une liaison hydraulique de 60 mètres vers un nouvel exutoire.

Coût : 91 k€ T.T.C.
Entreprise : SOGEA

Période : Avril 2020



Terrassement pour la pose de caniveau béton



Réfection en cours

T.5
DESCRIPTIF

BOULEVARD DU PYLA : CRÉATION D'OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX PLUVIALES

LA TESTE DE BUCH

De nombreux habitants du Boulevard du Pyla subissaient des inondations de leur habitation à chaque épisode pluvieux du fait d'absence d'ouvrage de captage des eaux pluviales.

Le SIBA a créé plusieurs ouvrages de captages des eaux pluviales en fonction de la configuration du bassin versant afin que les eaux soient captées le plus en amont possible.

Coût : 80 k€ T.T.C.
Entreprise : SOGEA

Période : Juin 2020



Terrassement pour raccordement au réseau



Aménagement d'ouvrages de récupération des eaux pluviales

T.6
DESCRIPTIF

QUARTIER DE LAMOTHE
CRÉATION D'OUVRAGE DE PROTECTION DE LA LEYRE

I LE TEICH

A la suite des crues de la Leyre du mois de mai 2020, le quartier de Lamothe a été inondé pendant plusieurs jours. Afin de limiter de nouvelles remontées de la Leyre dans ce quartier, le SIBA a installé deux regards sur les exutoires de ce quartier équipés de clapet anti retour ainsi que de vannes murales, permettant d'isoler la communication hydraulique entre la Leyre et ce quartier.

Coût : 57 k€ T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Octobre 2020



Pose d'un des regards



Préparation de la pose d'un regard

T.7
DESCRIPTIF

RUE ANTOINE ELIES : CRÉATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES

I ANDERNOS-LES-BAINS

De nombreux habitants de la rue Parmentier et rue Sarah Bernhardt subissaient des inondations de leur habitation à chaque épisode pluvieux du fait d'un réseau insuffisant et disposé majoritairement sous domaine privé.

Le SIBA a créé un réseau de diamètre 800 et 600 mm sur 540 mètres de long. Ce réseau passe par la rue Sarah Bernhardt, jusqu'à la rue l'Abbé Reulet en passant par la rue Antoine Elies, afin d'offrir un réseau fonctionnel et correctement dimensionné.

Coût : 634 k€ T.T.C
Entreprise : SOBEBO

Période : Décembre 2020



Pose de réseau en traversée de RD



Pose de réseau en présence de la nappe

T.8

DESCRIPTIF

LE MASSURAT : RÉHABILITATION DE BERGES | LANTON

La berge située en rive droite sur la partie terminale du cours d'eau du Massurat présente des érosions importantes liées au busage. Ces érosions ont été provoquées par des embâcles régulièrement bloqués par ce busage, créé lors de la construction du lotissement de Fontaine vieille.

Compte tenu du risque sur les propriétés privées situées aux abords du cours d'eau, le SIBA a engagé des travaux de confortement de berge. Ces travaux consistent à stabiliser le talus érodé à l'aide de palplanches préalablement dimensionnées. Un ouvrage en entrée de busage a également été posé pour traiter la gestion des embâcles et permettre une surverse en cas de colmatage du busage.

Coût : 144 k€ T.T.C.
Entreprise : Chantiers d'Aquitaine

Période : Janvier 2021



Vue du busage avec les sapements de talus à traiter

LES ÉTUDES RÉALISÉES EN 2020

E.1

DESCRIPTIF

SCHEMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DE MIOS ET MARCHEPRIME

L'intégration au sein du SIBA de Mios et de Marcheprime le 1er janvier 2020 a démarré par l'élaboration de schémas directeurs des eaux pluviales afin d'établir un diagnostic du fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales et de définir les travaux nécessaires pour l'améliorer.

CONSISTANCE DES ÉTUDES :

- Analyser le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales par la modélisation des écoulements hydrauliques.
- Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés.

Les préconisations de solutions et actions priorisées envisagées par ces études, préciseront le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d'inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elles serviront de base pour l'élaboration des projets de travaux.

**MIOS
MARCHEPRIME**

Coût : 81 k€ TTC
Entreprise : ALTEREO

Période : démarrage novembre 2020

E.2

DESCRIPTIF

AUDENGE, RUISSEAU D'AYGUEMORTE ET RUE DU PAS DE MADAME, ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Suite aux nombreuses inondations survenues sur la rue du Pas de Madame et à l'issue des phases de concertation avec le collectif concerné par les inondations, le SIBA a engagé une étude hydraulique afin d'évaluer plusieurs scénarios d'aménagements visant à réduire le risque d'inondation de la zone urbaine par le ruisseau et les eaux pluviales du quartier.

Cette étude est constituée de deux phases. La première concerne la mise à jour du modèle hydraulique 2D de la zone d'étude réalisé en 2020, pour détailler les écoulements du ruisseau d'Ayguemorte dans la zone urbaine. Pour ce faire, l'installation d'un suivi hydrologique du cours d'eau a été mis en œuvre depuis septembre 2020. En parallèle, un levé topographique de détail a été effectué sur le linéaire du cours d'eau.

A l'issue de cette mise à jour du modèle et de son calage à l'aide des suivis de niveau d'eau, le bureau d'étude évaluera plusieurs scénarios d'aménagements aux abords du ruisseau d'Ayguemorte, pour évaluer leur incidence sur les débordements existant.

AUDENGE

Coût : 33 k€ TTC
Entreprise : PROLOG

Période : Année 2020

E.3

DESCRIPTIF

ETUDES HYDRAULIQUES ET ETUDES DE FAISABILITE

Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013, en janvier et février 2014 puis en février 2016, et enfin en mai et décembre 2020 d'importantes **intempéries** qui ont provoqué des **dysfonctionnements** en matière de gestion des eaux de ruissellement du territoire impactant le système d'assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, et en parallèle de l'**actualisation de tous les schémas directeurs** des eaux pluviales terminée en 2020 (hors MIOS et MARCHEPRIME), le SIBA continue à engager des études spécifiques sur des sujets complexes localisés afin d'appréhender au mieux les solutions techniques à mettre en œuvre.

Ces études ont pour but d'identifier l'influence des différentes conditions locales (crues du cours d'eau, marées de vives eaux, écoulements du réseau d'eaux pluviales), sur le régime hydraulique du cours d'eau et son incidence sur les débordements de secteur d'enjeux majeurs et complexes.

ETUDES RÉALISÉES :

- Mise à jour du schéma directeur de LA TESTE DE BUCH sur le secteur Rue Migrecque
- Mise à jour du schéma directeur de LA TESTE DE BUCH sur le secteur Bissérié

LA TESTE DE BUCH

Coût : 33 k€ TTC
Entreprise : PROLOG

Période : Année 2020

E.4

DESCRIPTIF

LEVÉS TOPOGRAPHIQUES, DETECTION DE RESEAUX ENTERRES, ETUDES GEOTECHNIQUES

CONSISTANCE DES ÉTUDES ET PRESTATIONS :

- Prestations de levés topographiques pour les réalisations des études
- Etudes et missions géotechniques.
- Opérations de détection et de repérage des réseaux enterrés

ENSEMBLE
BASSIN

Coût : 88 k€ TTC
Entreprise : ESIRIS ASO
GINGER BTP
ADRE RESEAUX

Période : Année 2020

CHAPITRE IV : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La GEMAPI est une compétence dédiée à la gestion du cycle de l'eau sur un territoire hydrographiquement cohérent et s'articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) : l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Le SIBA exerce cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018, et l'acquiert statutairement par transfert intégral des 2 agglomérations du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020 mettant fin à la convention d'entente avec la COBAN (Nord Bassin), le Parc Naturel Régional

des Landes de Gascogne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des eaux du Bassin versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) pour l'exercice de cette compétence sur le Nord Bassin.

Concernant les aspects administratifs et financiers, cette deuxième année d'exercice fut marquée par la poursuite des échanges entre collectivités afin de partager politiquement et techniquement les actions et les budgets alloués. La transversalité des missions de la compétence GEMAPI impose un travail pluridisciplinaire impliquant les pôles maritime, pluvial, promotion du Bassin, urbanisme, et de ressources numériques du SIBA.

LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET SUBMERSION MARINE

Les actions concernant la gestion du risque de submersion marine sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente.



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

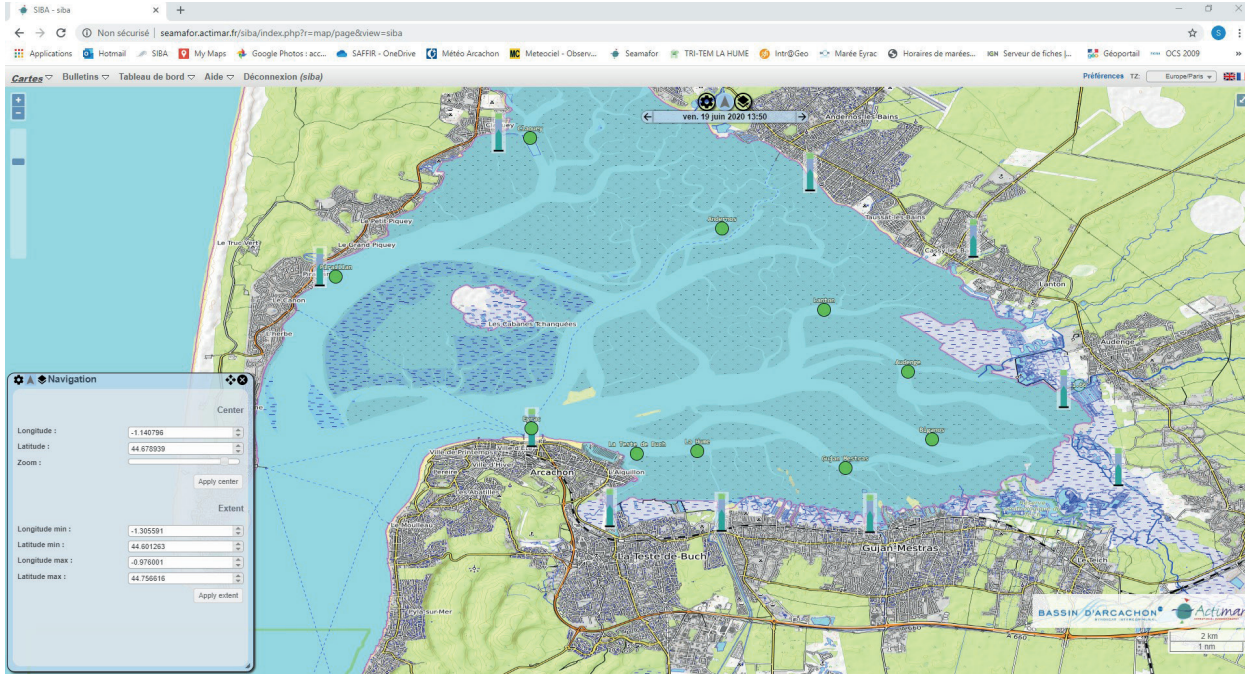
LA SLGRI ET LE PAPI

Durant l'année 2018, le PAPI a été rédigé, validé en COPIL puis déposé officiellement auprès des services de l'État. L'année 2019 a été quant à elle marquée par la labellisation du PAPI et par la formalisation des accords financiers liant le SIBA aux différents financeurs impliqués (Etat, FEDER, Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne). Suite à cela, le PAPI a pu entamer sa phase de déploiement sur le territoire tout au long de l'année 2020, dans les limites permises par la situation sanitaire. Les actions menées dans ce cadre sont décrites ci-après.

LA PLATEFORME DE PREVISION SEAMAFOR

Le développement d'une plateforme de prévision du risque de submersion marine locale entre dans le cadre de l'axe 2 du PAPI. Déjà développée depuis 2017 avec notre partenaire ACTIMAR, cette plateforme fait l'objet de constantes évolutions en lien avec l'amélioration des connaissances.

L'année 2019 a permis d'éprouver l'outil sur le long terme et d'acquérir des données permettant d'investiguer les écarts éventuels entre les prévisions de hauteur d'eau du modèle et les mesures réelles du niveau de l'eau. Ce dernier point a notamment fait l'objet d'investigations de la part de notre prestataire dans le cadre d'une étude rendue en 2020 : les conclusions du rapport indiquent une erreur faible du modèle par rapport à la réalité justifiant son utilisation dans la prévention des risques. Des pistes d'amélioration ont également été dégagées et feront l'objet d'investigation plus poussées en 2021 pour améliorer les performances de prédiction du modèle (amélioration de la résolution, couplage du modèle de courant avec un modèle d'état de mer...).

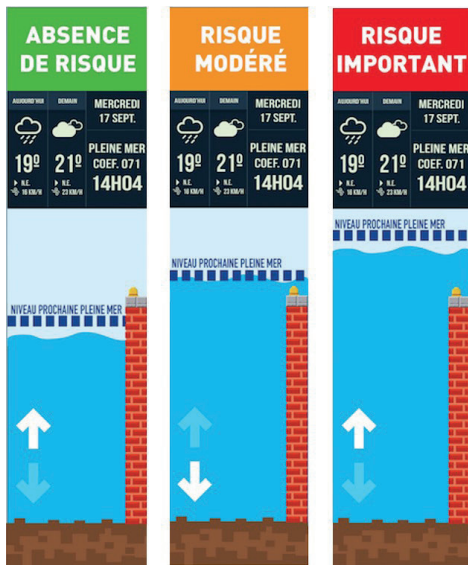


LE TRI-TEM

Le concept du TRI-tem est simple : il s'agit d'un totem d'information permettant de diffuser de manière permanente des informations liées au risque de submersion marine au niveau de son site d'implantation (hauteurs d'eau de la prochaine pleine mer avec prise en compte des surcotes, danger associé, état de mer...). À travers une information visuelle facilement interprétable, il permet d'anticiper et d'informer en avance les populations quant au risque de submersion marine. De plus, le TRI-tem donne l'occasion de partager avec les citoyens la pertinence des actions de prévention

réalisées (ex. pose de barrière et restrictions d'accès diverses) et les incite à suivre la démarche. Le projet s'inscrit dans un engagement de tout le territoire pour l'appropriation de la gestion du risque (axe 1 du PAPI).

En 2019, le SIBA a attribué un marché à l'entreprise ISB concernant la mise en place d'un nouveau prototype de TRI-tem dit « numérique » sur le port de la Hume (Gujan-Mestras). Ce mobilier urbain connecté a donc été installé en 2020 avec succès et fait actuellement l'objet d'une surveillance de routine.



Comme indiqué dans la frise chronologique ci-contre, il est prévu en 2021 de déployer ce dispositif dans de nouvelles communes : à Lège-Cap Ferret (Claouey), à Andernos-les-Bains (Port ostréicole) et à Lanton (Port de Cassy). Ce déploiement fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

MOHYS

L'objectif de ce projet dont la convention cadre avec le BRGM a été signée en 2019 est de créer un modèle prédictif pour la nappe phréatique sub-affleurante du territoire du Bassin d'Arcachon. Ce projet fortement transversal permettra à terme la production d'un outil opérationnel trouvant des usages en lien avec de nombreuses compétences telles que l'assainissement des eaux usées, des eaux de pluie, l'étude des transferts de micropolluant et la gestion du risque inondation au sens large.

En 2018, avec l'appui du BRGM, le SIBA a pu établir les contours du projet MOHYS. Une première étude avait alors été initiée afin de synthétiser l'ensemble des données (convention d'application n°1) existantes sur le secteur. Suite à cela, en 2019, dans le cadre de la convention d'application n°2, le SIBA a mis au point une stratégie d'acquisition de données terrain afin d'amorcer ce travail de modélisation. Cette stratégie se décline en plusieurs volets : 1) acquisition de données de hauteurs d'eau piézométriques par la réalisation de deux campagnes synchrones (en période de

haute et de basse eaux), 2) réalisation d'un suivi piézométrique continu sur une sélection de 8 piézomètres, 3) réalisation de tests de pompage et 4) réalisation d'une étude topographique des cours d'eau.

En 2019, le travail du SIBA a essentiellement porté sur la mise en place de ces campagnes terrain. Pour cela, un travail rigoureux de pré-sélection des zones susceptibles de posséder un forage a été réalisé, à la fois dans les parcelles publiques et privées. Suite à cela le SIBA a pu déployer en 2020 la première campagne de mesures dites « synchrones » en octobre sur plus d'une centaine de piézomètres répartis sur tout le territoire du Bassin d'Arcachon en l'espace d'une semaine. Ces relevés de la hauteur de la nappe phréatique ont mobilisé 7 agents et ont été saisis par la suite dans la base de données Enki (Watershed™). Une seconde campagne similaire en situation de nappe dite « haute » sera réalisée dès que les conditions météorologiques le permettront.



EXERCICE SUBMERSION MARINE

A l'initiative des services de l'Etat, un exercice de simulation de submersion marine a été proposé aux 10 communes : l'exercice SAFFIR (avec la collaboration du SIBA et du BRGM). Cet exercice pilote inédit en France de par son envergure a poursuivi son élaboration durant l'année 2020 dont le contexte rendit les échanges complexes. Des entretiens individuels entre le SIBA, le BRGM et les représentants de toutes les Communes ont été réalisés pour aider les futurs joueurs à préparer au mieux leur scénario (ou script) et diverses réunions d'échanges ont été organisées dans la mesure du possible.

GESTION DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LA SUBMERSION MARINE

LE DOUBLE PARAPET D'ANDERNOS-LES-BAINS (QUARTIER DU MAURET)

En 2019, le SIBA a passé un marché avec un bureau d'étude (ISL Ingénierie) pour réaliser le dossier d'autorisation environnementale du système d'endiguement protégeant le quartier du Mauret, au Sud de la commune d'Andernos-les-Bains.

Dans le cadre de la réalisation de ce dossier, le prestataire a notamment mis à jour l'EDD (Étude De Danger), un point majeur dans la procédure au regard du contexte particulier qui encadre cet ouvrage. Ce document réglementaire avait déjà été réalisé en 2016-2017 par le bureau d'études Artélia, mais une mise à jour s'imposait au regard des évolutions de la réglementation et de certaines lacunes identifiées dans le document de base produit en 2017.

Le bureau d'étude a donc réalisé un nouveau document en se basant sur les éléments valides de la première EDD, et en la complétant. Cette nouvelle EDD a été assortie d'un diagnostic approfondi de l'ouvrage, de la réalisation de consignes écrites visant à gérer et entretenir le muret et d'un dossier de demande d'autorisation environnementale visant à être déposé auprès du guichet unique des services de l'Etat pour instruction.

³ Bureau de Recherches Géologiques et Minières

LES ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les actions concernant la gestion des milieux aquatiques sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente :

CANAL DES LANDES / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE SM03 ET DECONSTRUCTION DU SEUIL METALLIQUE

DESCRIPTIF

A l'issue des études préalables sur les seuils métalliques du Canal des Landes, le Comité de Pilotage a validé un programme de travaux visant à reconstruire le seuil SM03 considéré comme étant le plus à risque, puis l'ouvrage déversoir OD02. Ces travaux ont pour objet de sécuriser les biens et les personnes par la déconstruction des barrages métalliques, en état de ruine, tout en restaurant la continuité écologique du cours d'eau.

Ce programme a fait l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, pour lequel le SIBA a obtenu l'autorisation de travaux par arrêté Préfectoral du 04 octobre 2019.

Les travaux ont démarré en octobre, après la réalisation des pêches de sauvegarde. Ils ont consisté, dans un premier temps, à mettre en œuvre un batardeau en amont du seuil métallique existant, pour détourner les eaux du Canal à l'aide d'un « bypass ». Les travaux de fondations ont suivi par la mise en œuvre de palplanches de fondations puis d'un radier béton. Enfin, un barrage d'une hauteur de 5.50 m a été édifié par des phases de bétonnage successives. Les travaux ont été achevés en août 2020, par l'installation des équipements hydrauliques (vannes et batardeaux), de la passerelle piétonne, puis par la déconstruction de l'ancien seuil métallique.

Travaux de construction du barrage hydraulique SM03	Coût : 2 435 k€ TTC Entreprises : ETCHARD / ROUBY	Travaux terminés, juin 2020
--	--	------------------------------------



DESCRIPTIF

GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / CREATION D'UN BASSIN D'EXPANSION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier. Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin d'expansion de 180 000 m³, en amont du ruisseau du Bourg a été préconisé. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

A l'issue des études de conception, un dossier d'autorisation a été déposé en février 2019, auprès des services de l'Etat. L'autorisation a été obtenue, après enquête publique, le 14 novembre 2019.

Les travaux ont démarré en novembre 2019, par la préparation du terrain, la réalisation des terrassements en masse, et la construction du rideau de palplanches ceinturant l'ensemble de la digue. Les matériaux, ne pouvant être réutilisés en remblai, ont été déposés sur une zone de stockage à proximité afin d'être revalorisés dans le cadre des travaux autoroutiers de l'A660. En suivant, les ouvrages de génie civil en entrée et sortie de bassin ont été édifiés, et les aménagements paysagers visant à valoriser cet espace en zone naturelle ont été effectués.

Création du Bassin de sécurité du ruisseau du Bourg

Coût : 5 502 k€ TTC
Entreprises : GUINTOLI / EIFFAGE / ID VERDE

Travaux terminés, Septembre 2020



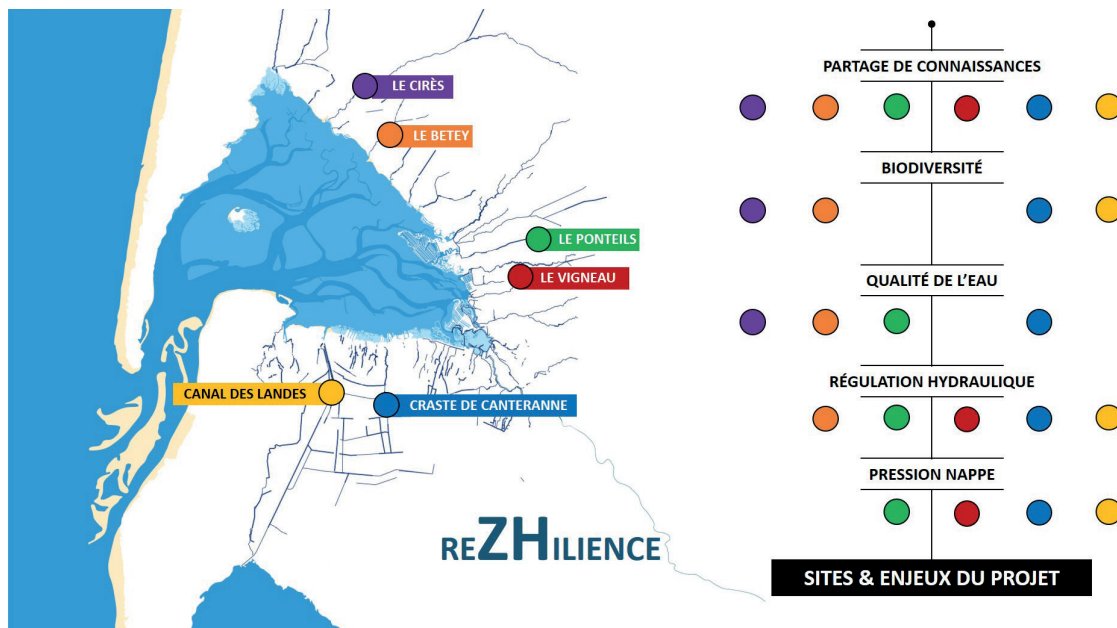
APPEL A PROJET DE L'ENTENTE POUR L'EAU, 2021-2024 : RESTAURATION DES ZONES HUMIDES EN TETES DE BASSINS VERSANT



La région Nouvelle Aquitaine, l'Etat et l'Agence de l'eau Adour Garonne, ont lancé en mai 2020, un appel à projet pour la restauration des milieux humides des têtes de bassins versants afin de faire face aux enjeux du changement climatique.

Pour développer le volet GEMAPI de sa compétence, le SIBA a saisi cette opportunité en présentant une candidature autour de projets de restaurations de zones humides, en lien avec les problématiques actuelles rencontrées sur son territoire : la gestion des inondations et la protection des eaux du Bassin d'Arcachon, milieu récepteur, emprunt des usages présents sur les bassins versants des cours d'eau côtiers.

Le SIBA a ainsi été retenu, et peut bénéficier d'aides de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Le SIBA dispose ainsi d'un budget avec subventions, de 864 000 € d'investissement et d'animation pour mettre en œuvre cette ambition de préservation de nos milieux aquatiques sur les 4 années à venir.



LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation (**SLGRI**), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration des stratégies locales de gestion de la bande côtière (**SLGBC**) des deux communes du Bassin d'Arcachon soumises à la problématique du recul du trait de côte au niveau de leur façade océanique : Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch.

À la suite de la validation des programmes d'action des SLGBC de ces deux communes (en 2017 pour la commune de Lège-Cap Ferret et en 2018 pour la commune de La Teste de Buch) et à la demande des élus, le SIBA a recruté en janvier 2019 une char-

gée de mission mutualisée entre les 2 communes pour effectuer l'animation et le suivi des programmes d'actions des 2 SLGBC. Ce recrutement au sein du SIBA permet de coordonner les actions des SLGBC avec celles de la SLGRI et du PAPI, mais également de faire bénéficier aux 2 SLGBC l'accès aux outils et aux compétences des pôles maritime et GEMAPI du SIBA.

C'est dans ce sens qu'une convention de partenariat a été signée entre le SIBA et les communes de Lège-Cap Ferret et de La Teste de Buch.

2020 marque une concertation entre les acteurs concernés par l'érosion et la nouvelle gouvernance du SIBA pour établir une feuille de route pour les prochaines années qui devrait s'articuler autour des missions de surveillance et de confortement des plages et des dunes.

LES ACTIONS TRANSVERSALES



Qu'est-ce que l'OCA ?

L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon. Ainsi que la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 € TTC pour l'année 2020. En 2020, le SIBA a participé aux COTECH et COPIL de l'OCA. Par ailleurs, le SIBA poursuit sa participation au « réseau tempête » initiée en 2017 et partage des informations terrains lors d'événement tempétueux sur le « Forum Tempêtes » créé par l'OCA. La poursuite de la dynamique actuelle d'acquisition et de partage de données, et notamment des données topographiques, bathymétriques et photographiques entre l'OCA et le SIBA permet d'entretenir cette collaboration privilégiée.



Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, il regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain

LE GIP LITTORAL AQUITAIN

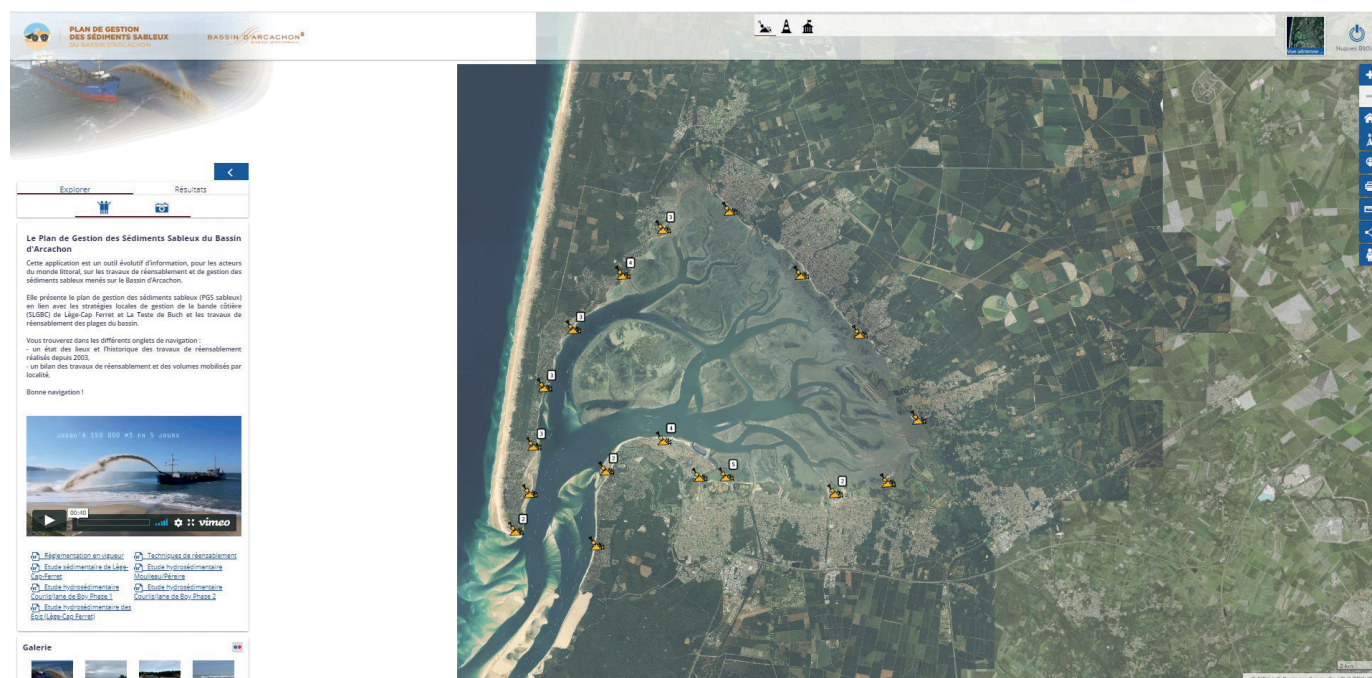
Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques). En 2020, le SIBA a participé à plusieurs rencontres organisées par le GIP. L'implication du SIBA dans les SLGBC des communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch permet de renforcer le lien et les échanges de connaissance entre l'OCA et le GIP, qui sont également des partenaires essentiels de ces deux stratégies.

LE PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS (PGS) SABLEUX DU BASSIN D'ARCACHON

L'OCA a engagé une étude sur la gestion des sédiments littoraux sableux en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un programme complémentaire de leur programme général.

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux régional comprenant : i) les pratiques actuelles de gestion des sédiments sableux ; ii) l'identification des besoins (connaissance, organisation et cadre réglementaire) ; et iii) la connaissance scientifique relative aux processus hydrosédimentaires, la localisation des stocks disponibles connus, les acquisitions de données disponibles ou à venir (Litto 3D), une sémantique partagée.

Dans ce cadre, les pôles numérique, maritime et GEMAPI du SIBA se sont réunis pour créer le PGS sableux local du Bassin d'Arcachon, en se basant sur l'application maritime du SIBA (cf. partie Pôle de Ressources Numériques).



Ce nouvel outil permet :

- d'établir un état des lieux actualisé des modalités de gestion des sédiments sableux dans le Bassin d'Arcachon : volumes, fréquences, lieux de prélèvement/rechargement, modes de transport, etc...
- de partager les données terrain qui sont alimentées en continu,
- de servir de base pour l'élaboration de dossier réglementaire de réensablement des plages du Bassin d'Arcachon.

CHAPITRE V : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

V.A • BALISAGE ET SONDAGES HYDROGRAPHIQUES, AIDE À LA NAVIGATION SUR LE BASSIN D'ARCACHON

Par suite de l'arrivée à échéance des conventions respectivement relatives au balisage des chenaux intérieurs du Bassin et au balisage des passes, les services de l'Etat ont toutefois souhaité que le SIBA poursuive les missions exercées jusqu'alors.

Ainsi, une nouvelle convention nommée « balisage et sondages hydrographiques, aide à la navigation sur le Bassin d'Arcachon » a été conclue en janvier 2019, pour 5 ans, et regroupe les volets suivants :

- la surveillance du balisage des chenaux intérieurs et la mise en conformité des balises ;
- le suivi hydrographique des chenaux intérieurs et production cartographique associée ;
- le suivi hydrographique de la passe navigable du Bassin d'Arcachon à des fins de balisage.

V.A.1 • BALISAGE DES CHENAUx INTERIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

En 2020, dans le cadre de sa mission renouvelée, le SIBA a mené deux grandes opérations :

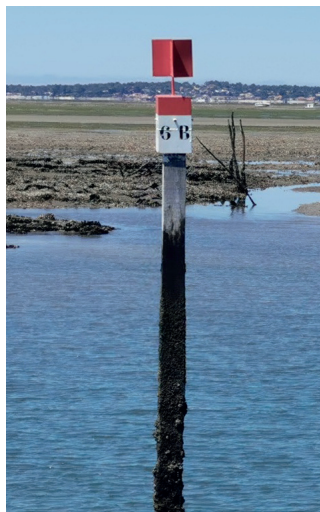
- la surveillance de 263 balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat ; au regard des constats rapportés, les travaux 2020 de mise en conformité ont été programmés ;
- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 77 306€ TTC.

Récapitulatif travaux d'entretien et de mises en conformité des balises Intra-Bassin Année 2020

N°	SITUATION	DATE TRAVAUX	TYPE DE TRAVAUX REALISES	IMMATRICULATIONS	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93		WGS 84		TYPE DE BALISES BALISES BOIS OU METALLIQUE OU BOUÉE
						DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA GS10 (CONFIGURATION RTK)		TRANSFORMATION À PARTIR DU FICHIER LAMBERT III SUD (CIRCE)		
						MARS 2012 (RELEVÉ SIBA)		(DEGRÉS, MINUTES, DÉCIMALES)		
						EST	NORD	LATITUDE N	LONGITUDE W	
6b	Chenal de Girouasse	05/08/2020	redressement balise	3300291	Babord	370 449,15	6 406 750,24	44°40,903'	1°09,626'	Balise bois
9	Chenal de L'Ile	20/10/2020	remplacement de la balise (14 mètres) et de son voyant	3300297	Cardinale Ouest	368 515,21	6 410 429,56	44°42,833'	1°11,235'	Balise bois
C1	Chenal de Graveyron	23/11/2020	renouvellement du voyant et remplacement panneau indicateur (2)	3300319	Cardinale Ouest	370 663,43	6 411 993,20	44°43,738'	1°09,673'	Balise bois
E1	Chenal de Mouchallette	20/10/2020	renouvellement du voyant	3300369	Cardinale nord	372 417,09	6 408 492,95	44°41,899'	1°08,207'	Balise bois
FOc	Chenal de Lanton	04/11/2020	redressement balise	3300388	Babord	375 475,69	6 408 040,12	44°41,741'	1°05,876'	Balise bois
E5	Chenal de Mouchallette	23/11/2020	redressement balise	3300624	cardinale Nord	373 660,10	6 409 379,60	44°42,413'	1°07,302'	Balise bois

Récapitulatif travaux d'entretien et de mises en conformité des balises d'accès aux ports Année 2020

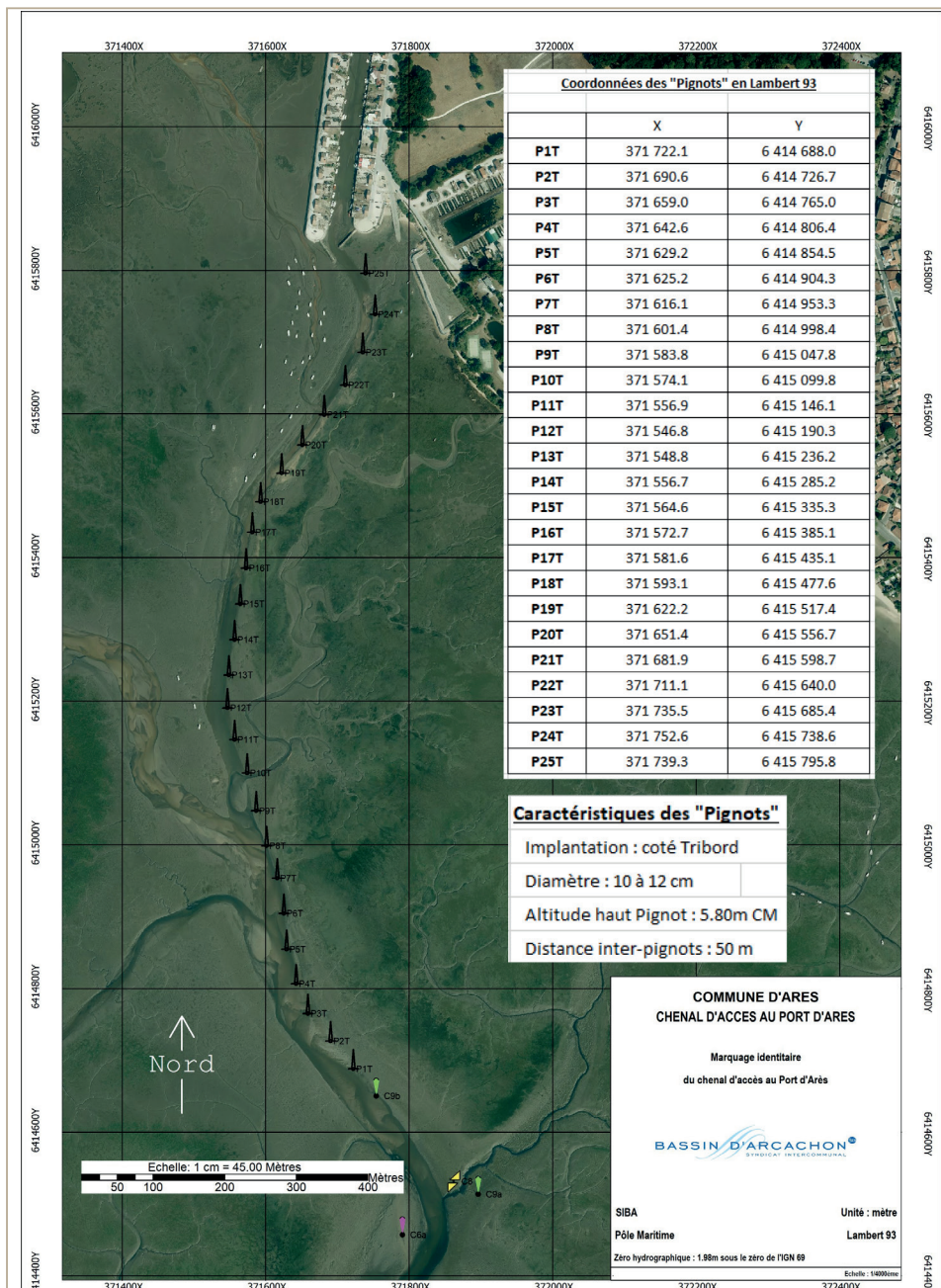
N°	SITUATION	DATE TRAVAUX	TYPE DE TRAVAUX REALISES	IMMATRICULATIONS	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93		WGS 84		TYPE DE BALISES BALISES BOIS OU METALLIQUE OU BOUEE
						DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA GS10 (CONFIGURATION RTK)		TRANSFORMATION À PARTIR DU FICHER LAMBERT III SUD (CIRCE)		
						AOÛT 2020 (RELEVÉ SIBA)		(DEGRÉS, MINUTES, DÉCIMALES)		
						EST	NORD	LATITUDE N	LONGITUDE W	
F2e	Accès Port de Cassy	04/11/2020	renouvellement du voyant	3300398	Babord	378 061,92	6 408 781,68	44°42.213'	1°03.948'	balise bois
K0-1	Canelette de La Teste	16/07/2020	remplacement bouée	3300451	Babord	371 811,96	6 403 978,07	44°39.446'	1°08.485'	bouée
K1-5	Canelette de La Teste	22/12/2020	remplacement balise et voyant	3300454	Tribord	371 902,51	6 403 328,89	44°39.099'	1°08.391'	balise bois
K5-7	Accès Port de Meyran	16/07/2020	remplacement balise et voyant	3300472	Tribord	374 836,73	6 403 506,30	44°39.277'	1°06.180'	balise bois
K5-9	Accès Port de Meyran	16/07/2020	remplacement balise et voyant	3300473	Tribord	375 043,34	6 403 379,20	44°39.214'	1°06.019'	balise bois
K5-11	Accès Port de Meyran	20/10/2020	remplacement balise et voyant	3300474	Tribord	375 012,39	6 403 135,40	44°39.082'	1°06.033'	balise bois
F2f	Accès Port de Cassy	04/11/2020	renouvellement du voyant	3300593	Babord	378 635,25	6 409 170,66	44°42.438'	1°03.530'	balise bois
K13-5A	Accès Port de la Barbotière	20/10/2020	remplacement balise et voyant	3300607	Tribord	377 527,61	6 403 303,19	44°39.243'	1°04.139'	balise bois
K13-7A	Accès Port de la Barbotière	20/10/2020	remplacement balise et voyant	3300608	Tribord	377 743,76	6 403 300,02	44°39.247'	1°03.975'	balise bois
K13-11A	Accès Port de la Barbotière	11/08/2020	remplacement balise et voyant	3300610	Tribord	377 862,52	6 402 948,36	44°39.060'	1°03.872'	balise bois
K5-15	Accès Port de Meyran	20/10/2020	renouvellement du voyant	3300615	Cardinale Nord	375 179,15	6 402 903,66	44°38.961'	1°05.898'	balise bois
K3-13	Accès Port de La Hume	16/07/2020	remplacement balise et voyant	*	Tribord	373 614,09	6 402 507,09	44°38.704'	1°07.065'	balise bois

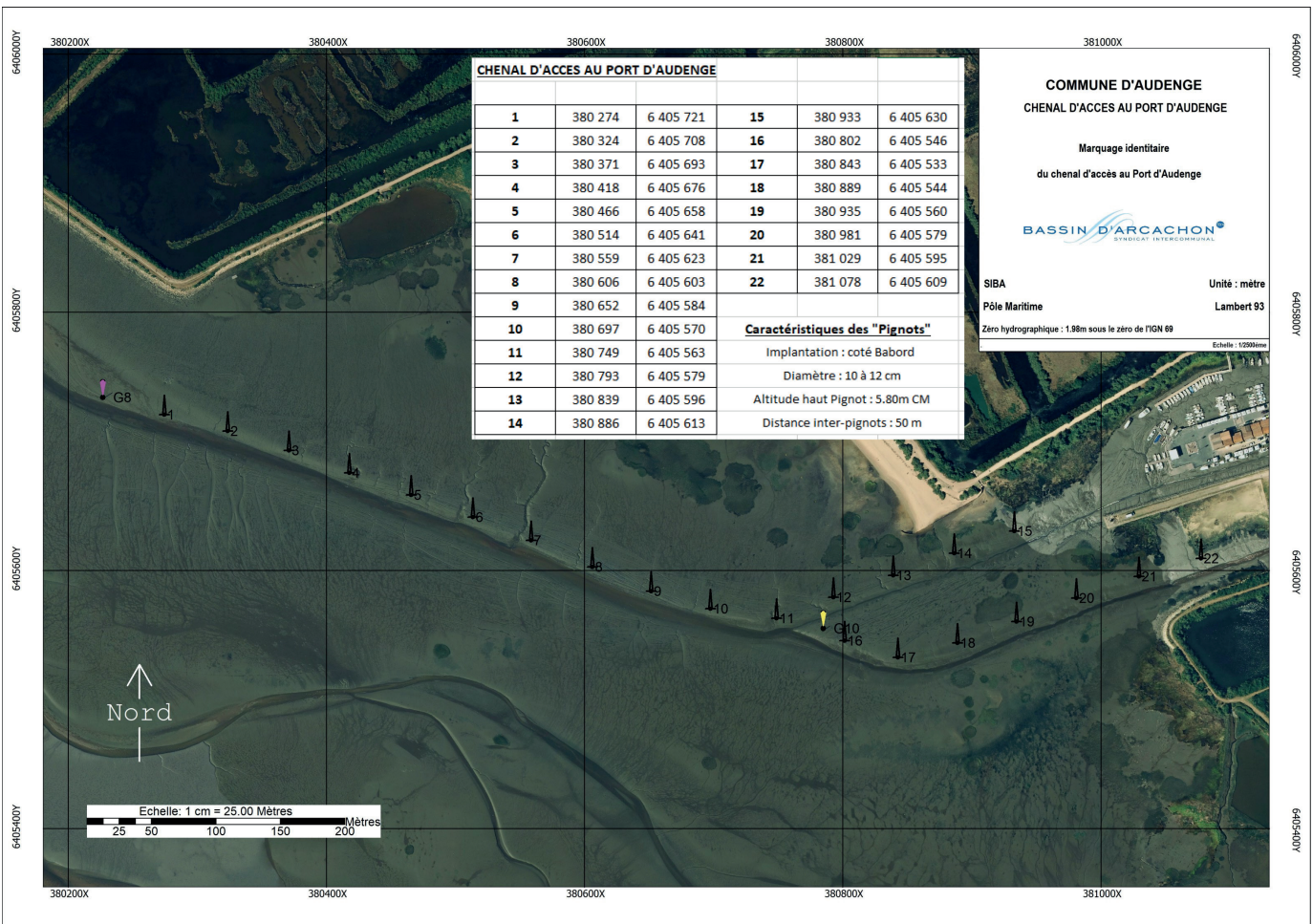


V.A.2 • MARQUAGE IDENTITAIRE DES CHENAUX D'ACCES AUX PORTS

En 2018, à la demande des usagers, un « marquage identitaire de type pignot » a été proposé pour compléter le balisage actuel sur les chenaux d'accès aux ports, et garder l'esprit identitaire du Bassin d'Arcachon tout en restant en cohérence et respectant le schéma des structures des exploitations des cultures marines.

Ces travaux ont été poursuivis en 2020, sur les chenaux d'accès aux ports d'Arès et d'Audenge.





V.A.3 • PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

Les opérations de sondage de la passe navigable du Bassin d'Arcachon sont nécessitées par l'évolution des fonds ; il est donc primordial que soit effectué annuellement un sondage complet des passes pour fournir les données préalables au balisage, mais également pour compléter les suivis dans le cadre de la gestion du DPM, de l'exhaussement des fonds et de l'érosion des côtes (fosses, banc d'Arguin...). Par ailleurs, les sondages des passes peuvent être complétés par le suivi de la zone proche du Wharf de la Salie pour permettre au SIBA d'adapter sa gestion de l'ouvrage.

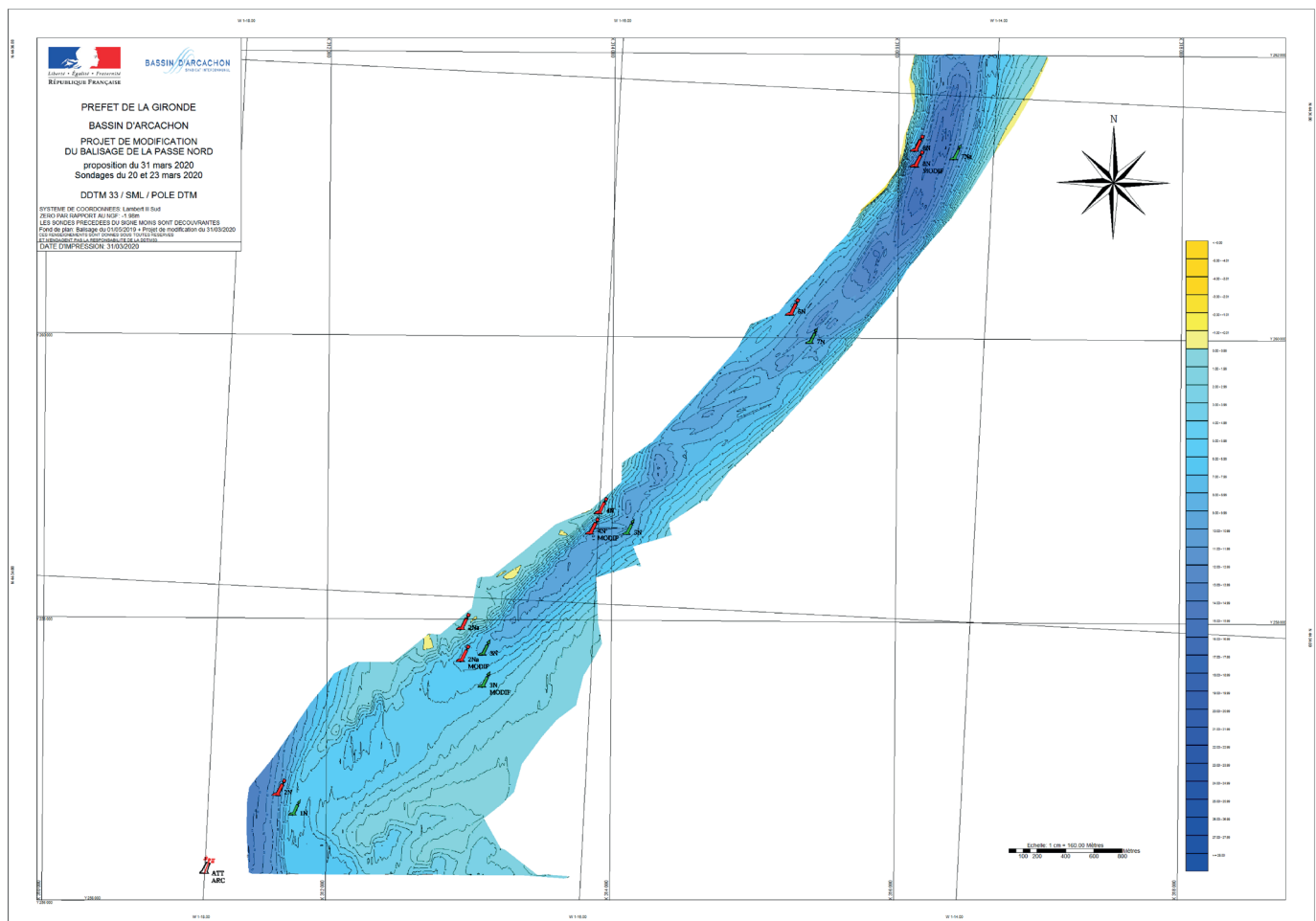
Ces missions sont effectuées et prises en charge par le SIBA.

La DIRM assure, pour sa part, la réalisation des opérations de balisage : l'ensemble des frais de balisage est pris en charge intégralement par l'État.

13 sorties ont été réalisées en 2020 pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

A ce titre, 21 469€TTC ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés par le Syndicat (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).

Ci-après les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



V.B • ACTIVITES BATHYMETRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

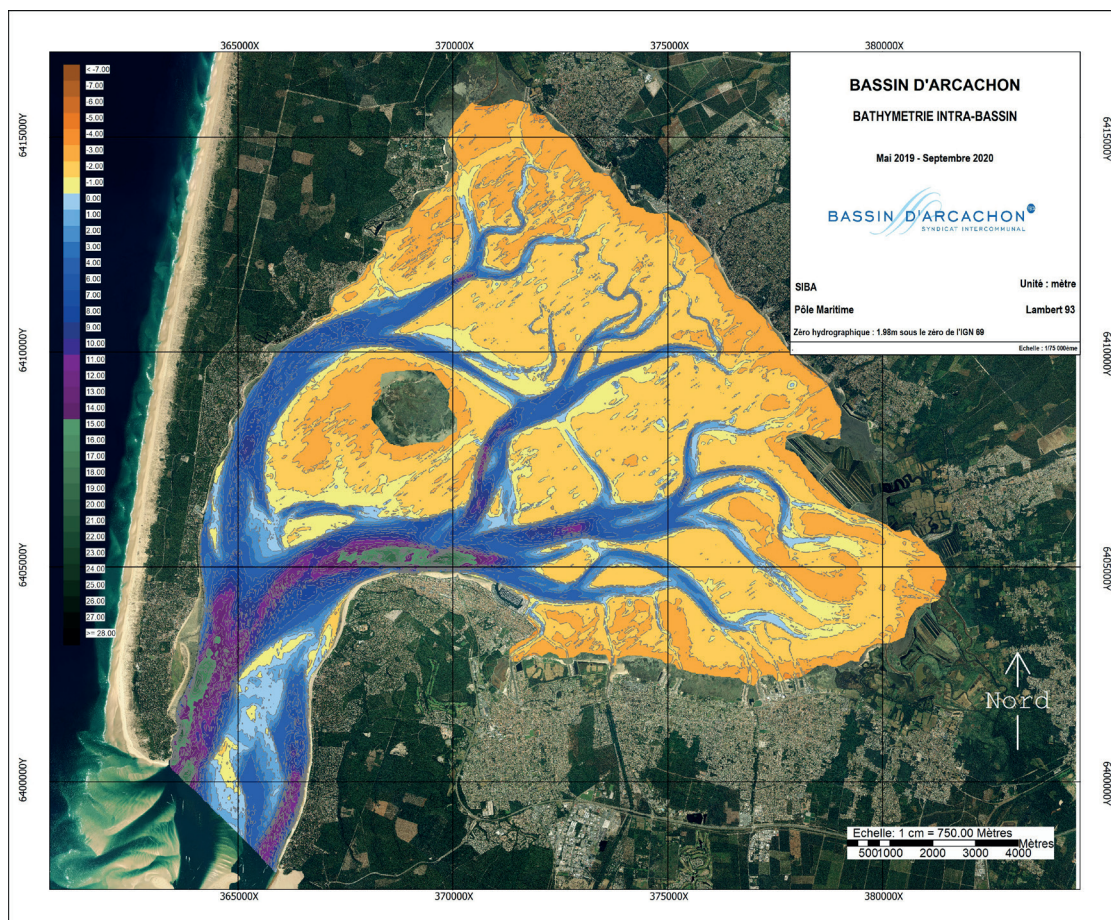
- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la

bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

L'année 2020 marque la fin de la campagne de bathymétrie générale du Bassin : initiée en lien avec les acteurs concernés du territoire, elle a été menée par les équipes syndicales.

Ces sondages représentent 84 sorties sur l'année 2019/2020 et portent sur une distance de 1413 kilomètres (763NM) pour 280 heures de levés.

La carte ci-dessous présente la bathymétrie générale du Bassin Arcachon 2019-2020 réalisée par le syndicat. Ces données vont permettre la réalisation d'une carte marine (travail en cours).



V.C.1 • REENSABLEMENT DES PLAGES DE PYLA SUR MER

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Sur la base des relevés bathymétriques et topographiques, on constate l'érosion de l'ensemble des plages du Pyla : dans le détail, on peut s'apercevoir que les pertes sont localisées au niveau de l'estran alors que le talus montre une tendance à l'engraissement.

Ces pertes se traduisent sur le littoral par un abaissement général de l'estran et un fléchissement progressif de la pente du talus sous-marin. Elles sont la conséquence de la présence du transit littoral résultant du Sud vers le Nord, combiné à la limitation voire la disparition des apports sableux en provenance du Sud.

Sans apport d'entretien, l'amaigrissement des plages et le déplacement du talus vers l'Est se poursuivraient au cours des années à venir.

En conséquence, le Syndicat s'attache au réensablement de ces zones à vocation touristique.

LIEU DE PRÉLÈVEMENT : flanc est du banc de Bernet - Travaux réalisés du 18 janvier au 7 février 2020



LIEU DE DÉPÔT : de l'avenue des Vendangeurs vers la place Meller (3 900 m)

VOLUME : 172 986 m³

TITULAIRE DES TRAVAUX : CAN

COÛT : 477 499.20 € TTC

V.C.2 • REENSABLEMENT DES PLAGES DE LEGE-CAP FERRET

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au Mimbeau, pour accueillir les activités balnéaires.

Ces travaux ont mobilisé 13 000 m³ de sédiments.

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 146 220 € TTC.

DUREE : travaux réalisés en juin 2020



V.C.3 • CONSTITUTION D'UN STOCK DE SABLE – SITE DES AMERICAINS / LEGE-CAP FERRET

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Suite aux dégradations sédimentaires constatées sur les plages de Lège-Cap Ferret, le SIBA a été sollicité par la commune pour réaliser un stock de sable, permettant de programmer de futurs réensablements de plages.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT : La zone de prélèvement de sable se situait face à l'entrée du port de la vigne. Elle s'étendait sur 100 m de long et 200 m de large. La cote de dragage à atteindre se situait autour de -2 m CM.

LIEUX DE DÉPÔT : La zone de dépôt de sable se situait sur la plage des Américains. Il a été décidé d'y créer un bassin temporaire pour contenir le sable sur la plage, lors de chaque phase de dragage.

Ce bassin était constitué d'une digue réalisée avec du sable prélevé in-situ.

La conduite de refoulement de Dragon se connectait à ce bassin, en son fond, côté Nord, et une ouverture de la digue au Sud du bassin a été créée afin de faciliter l'évacuation de l'eau et ainsi limiter une érosion interne des talus lors des phases de dragage.

DURÉE : Les travaux se sont déroulés de janvier à mars 2020

VOLUMES EXTRAITS : 12 000 m³

COÛT : 96 000 € TTC pour Dragon et 114 012 € TTC pour GEA BASSIN

V.C.4 • REENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PEREIRE NORD PYLA

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Dans le cadre de ses compétences maritimes, le Syndicat est sollicité chaque année par les communes d'Arcachon et de La Teste de Buch pour réensabler les plages communales ; en 2020, les plages situées au sud de la jetée présentaient une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et du déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montrait une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

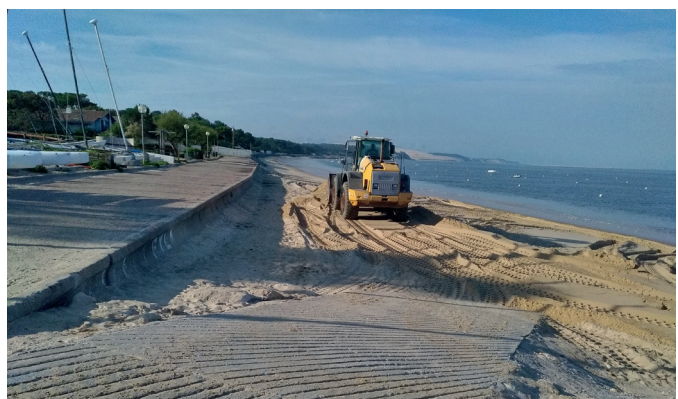
Les objectifs du projet, définis à l'issue de la consultation annuelle avec les parties en présence (professionnels, riverains, Etat, Mairie...), étaient de :

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- préserver l'accessibilité à la jetée du Moulleau : cet axe reste primordial (navettes grand public).

LIEUX DE PRELEVEMENT : La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 2 passes de 75m de longueur et de 25m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50m C.M.

LIEUX DE DEPOT ET DE REGALAGE : Le sable prélevé a été déposé sur la plage au sud de la jetée du Moulleau entre l'avenue Risque Tout et les Vendangeurs

DUREE : Les travaux se sont déroulés du 20 avril au 19 juin 2020 et ont été réalisés :



- avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA,
- avec des engins mécaniques d'une entreprise extérieure pour la partie régalaage.

VOLUMES EXTRAITS : 8 000 m³

COÛT : 121 600 € TTC pour la partie dragage et 34 116€ TTC pour la partie régalaage (Ces prestations ont été réalisées par la société LEFORT, mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique).

V.C.5 • REENSABLEMENT DES PLAGES INTERIEURES ET DES PLAGES DES BASSINS DE BAINNADE

OBJECTIFS DES TRAVAUX

Au nom de ses compétences statutaires, le SIBA a mis en œuvre un programme de réensablement spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

LIEUX DE PRELEVEMENT : Sable issu du dessableur de la Leyre

LIEUX DE DEPOT ET DE REGALAGE

- Plage du bassin de baignade de Saint Brice (600 m³)
- Plage d'accostage des canoës au Teich (400 m³)
- Plage du bassin de baignade du Teich (400 m³)
- Plage de Larros à Gujan-Mestras (500 m³)
- Plage de Lanton (1000 m³)

DUREE : MAI-JUIN 2020



Ces prestations ont été réalisées par l'entreprise GEA BASSIN, mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique, pour un montant de 69 996€ TTC.

V.C.6 • DESENSABLEMENT DE L'ENTREE DU PORT DU TEICH

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Un banc de sable obstruait l'entrée du port du Teich accélérant ainsi son envasement : aussi convenait-il de procéder à son retrait pour préserver les usages.

Une portion de la digue du parc ornithologique s'était partiellement effondrée en décembre 2019, malgré des travaux d'urgence une fragilité subsistait. Il convenait donc de procéder à son confortement par du sable.

Ces prestations ont été réalisées par la drague syndicale ; leur coût s'est élevé à 76 800€ TTC.

DUREE : travaux réalisés en décembre 2020

V.D • VALORISATION DES SEDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

Pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires aux usages et sécuriser les voies navigables du Bassin d'Arcachon, le SIBA, par délégation des communes riveraines, ou par convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte de gestion des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), dirige de nombreuses opérations de dragage.

Les matériaux extraits de ces opérations sont ramenés à terre, choix plébiscité par les élus et la société civile locale. Des bassins de décantation et/ou de stockage, à proximité des ports, réceptionnent les sédiments qui doivent être évacués dans un délai de 3 ans maximum et avant toute nouvelle opération de dragage.

Le SIBA exploite 6 sites de gestion de gestion des sédiments, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement depuis 2011, qui se situent autour du Bassin d'Arcachon :

1. Verdalle : bassin de décantation recevant les sédiments du port de La Hume à Gujan-Mestras (capacité de 11 000 m³).
2. Les 4 Paysans : bassin de décantation recevant les sédiments du port du Teich (capacité de 10 000 m³).

3. Les Tuiles à Biganos : bassin de stockage des sédiments du port des Tuiles (capacité de 1 000 m³).
4. Audenge : bassin de stockage des sédiments extraits du port d'Audenge (capacité de 15 000 m³).
5. Titoune : bassin de stockage des sédiments extraits des ports de Lanton (capacité de 8 000 m³).
6. Les Quinconces : bassin de stockage des sédiments extraits des ports d'Andernos-les-Bains (capacité de 8 000 m³) – Bassin du SMPBA exploité sous convention par le SIBA.

Fin 2020, 29 220 m³ de sédiments étaient stockés dans ces bassins avant leur valorisation.

Un 7^{ème} site est en projet, depuis 2011 : l'Unité de Gestion des Sédiments (UGS) d'Arès qui permettra de gérer jusqu'à 25 000 m³ de sédiments.

La valorisation des sédiments stockés à terre constitue tout l'enjeu d'une programmation efficiente pour de nouvelles opérations de dragage.

Les premiers essais et recherches laissent entrevoir le développement de filières de valorisation prometteuses pour lesquelles le SIBA s'est investi.

V.D.1 • L'UNITE DE GESTION DES SEDIMENTS D'ARES

Située sur une parcelle forestière de la commune d'Arès au lieu-dit « Grande Lande », ce site de 8 ha aura pour but de créer, aménager et gérer une installation de transit (Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

Après avoir obtenu l'Arrêté Préfectoral d'autorisation Environnementale le 10 mai 2019, le SIBA a engagé, en 2020, la consultation pour la construction du site, accompagné par Suez Consulting comme maître d'œuvre. Ce projet ambitieux alliant gestion des sédiments, recueil de l'eau et aménagements pour favoriser la biodiversité, sortira de terre fin 2021 pour un budget de 2 500 000 € TTC.

V.D.2 • LES FILIERES DE VALORISATION

a. VALORISATION EN AGRONOMIE

SUPPORT DE CULTURE

Suite à l'appel à projets lancé en 2012, le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques.

La phase expérimentale du projet a abouti à la fabrication d'un produit commercialisé en support de culture répondant à la norme NF U 44-551.

2020 a constitué la dernière année de la phase d'exploitation prévue au marché R&D, année au cours de laquelle 2252,58 T de sédiments ont été valorisés pour un montant de 107 372,26 € HT.

Cette valorisation a permis de vider le bassin des Tuiles, ainsi que les stocks de sédiments préparés sur les plateformes attenantes aux bassins de Titoune et d'Audenge.

De plus, le support de culture livré en 2019 aux communes qui en ont manifesté le souhait a été utilisé notamment, pour agrémenter les espaces verts, mais aussi pour la réfection d'une piste de l'aérodrome d'Andernos-les-Bains (photo ci-dessous).



AMENDEMENT SYLVICOLE

Lors de l'appel à projet de 2012, la société TERRALYS avait initié des travaux de recherche en valorisation pour amendement de terres sylvicole par les sédiments. Les conclusions de l'étude n'ayant pu aboutir à des résultats probants à cause du ravage de gibier sur la zone, le SIBA a reconduit une étude, hors sol cette fois-ci.



Mise en place du protocole expérimental pour l'amendement de sédiments en sylviculture

b. CARACTERISATION GLOBALE DES GISEMENTS DE SEDIMENTS - ETUDE NEO-ECO

Déstocker les sédiments des bassins de gestion à terre nécessite de trouver des filières de valorisation pérennes.

Pour cela et pour proposer nos sédiments aux entreprises et partenaires qui en auraient l'usage, il est indispensable d'en connaître les caractéristiques.

Si la composition chimique des sédiments est bien connue au regard des analyses réglementaires réalisées dans le cadre des dossiers d'autorisation de dragage et d'acceptation sur nos ICPE, les performances physiques et mécaniques restent à être caractérisées.

Dans ce contexte, le SIBA a signé fin 2019 une convention de recherche et développement avec Néo-Eco, bureau d'ingénierie environnementale spécialisé dans la création de boucles d'économie circulaire et ayant une expertise reconnue en matière de valorisation de sédiments, s'appuyant sur la démarche SEDIMATERIAUX.

Cette étude, décomposée en deux phases, permettra :

1. De choisir une filière de valorisation au regard de la caractérisation globale des différents gisements de sédiments du Bassin d'Arcachon, et en cohérence avec les besoins en matériaux exprimés par les acteurs du territoire.
2. Créer la filière de valorisation retenue, c'est-à-dire mettre en œuvre une phase de formulation des sédiments jusqu'à la création de planches expérimentales permettant un suivi physique et environnemental sur 1 an.

Chaque gisement de sédiments a fait l'objet d'un plan d'échantillonnage. En février 2020, ce sont au total 36 prélèvements qui ont été faits au moyen d'une pelle mécanique et répartis dans 13 big-bags. Les résultats de caractérisation sont attendus début 2021 pour choisir en COPIL la filière de valorisation retenue pour la suite de l'étude. Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME.



Prélèvement de sédiments dans le bassin de Verdalle et entreposage des big-bags sur le site du SIBA de Biganos avant enlèvement par le transporteur.

V.E • REHABILITATION DU DPM ET RESTAURATION DE VASIERES

En 2016, le Comité Régional de la Conchyliculture a alerté le Préfet et les élus sur l'état du Domaine Public Maritime du Bassin d'Arcachon quant à la prolifération d'huîtres sauvages, selon la profession, cela porte atteinte à l'activité ostréicole, à l'environnement et aux autres usages.

Aussi, sous l'impulsion du préfet de région et de ses services, le SIBA mène depuis 2018 des opérations « tests » de réhabilitation avec l'appui du département de la Charente Maritime (Navires et engins) et du CRCAA (gestion à terre des déchets anthropiques et gestion des concessionnaires avec la DDTM).

Ces opérations ont été financées jusqu'à présent, à 80 % par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (OFB) et contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc Naturel Marin.

Les zones retenues pour ces premières actions sous maîtrise d'ouvrage du SIBA sont complémentaires à celles du CRCAA, avec un enjeu environnemental considéré comme prégnant. De nouveaux moyens techniques y ont été expérimentés, assortis de nombreux suivis environnementaux pour enrichir l'expertise de l'ensemble des partenaires et pouvoir ajuster les protocoles d'intervention. Une attention particulière est notamment portée sur l'évolution de l'herbier de zostères, dans et à proximité, des vasières restaurées.

Après le banc des Jacquets d'une surface de 26 ha, ciblé en raison des fortes perturbations paysagères et hydrauliques engendrées par les friches ostréicoles, l'intervention de l'année 2020 a été consacrée au Banc de Bourrut d'une surface de plus de 40 hectares, pour une première phase de travaux et d'études.

OBJECTIFS DES TRAVAUX ET ETUDES

La définition de la zone de travaux a été établie à partir de l'évaluation des matériaux présents et d'une cartographie des zostères réalisée par IFREMER.

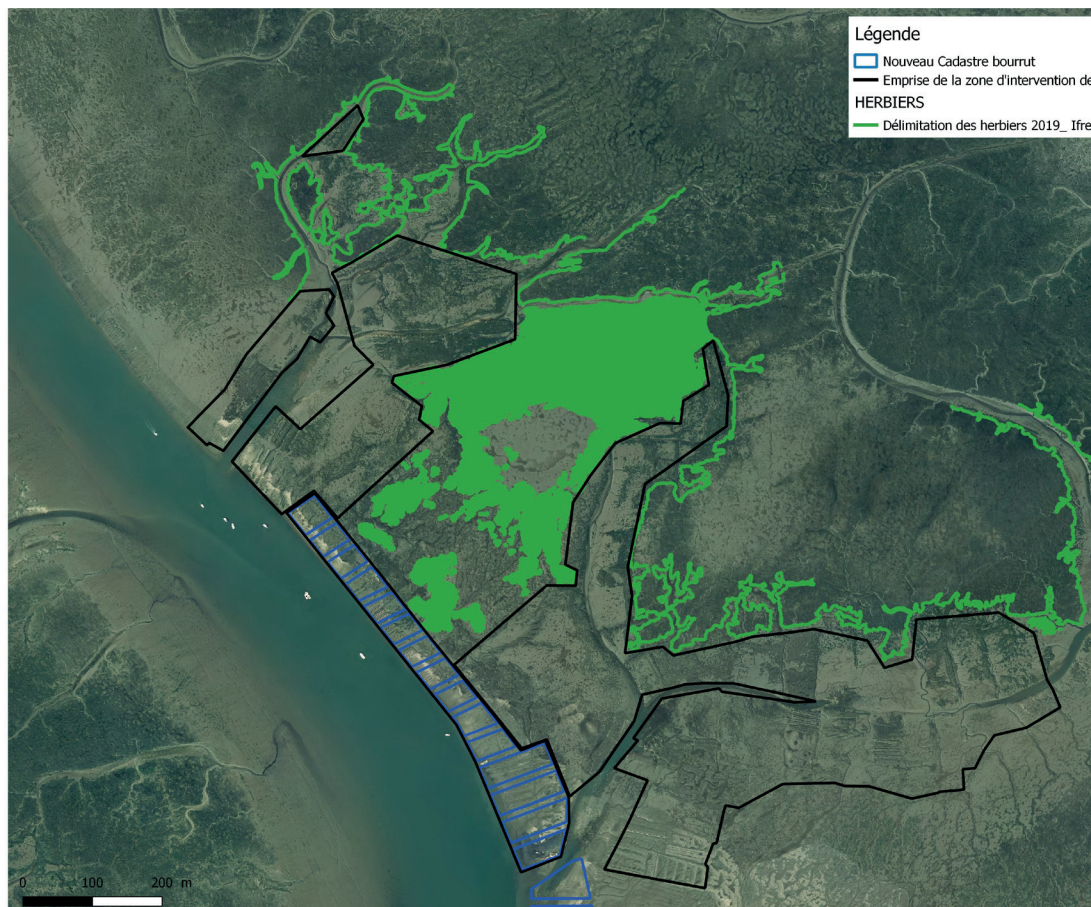
Les travaux consistent

- à l'enlèvement et le rapatriement à terre de tous les déchets ostréicoles (tables, poches) hors sédiments ;
- au nivellement de la vasière.

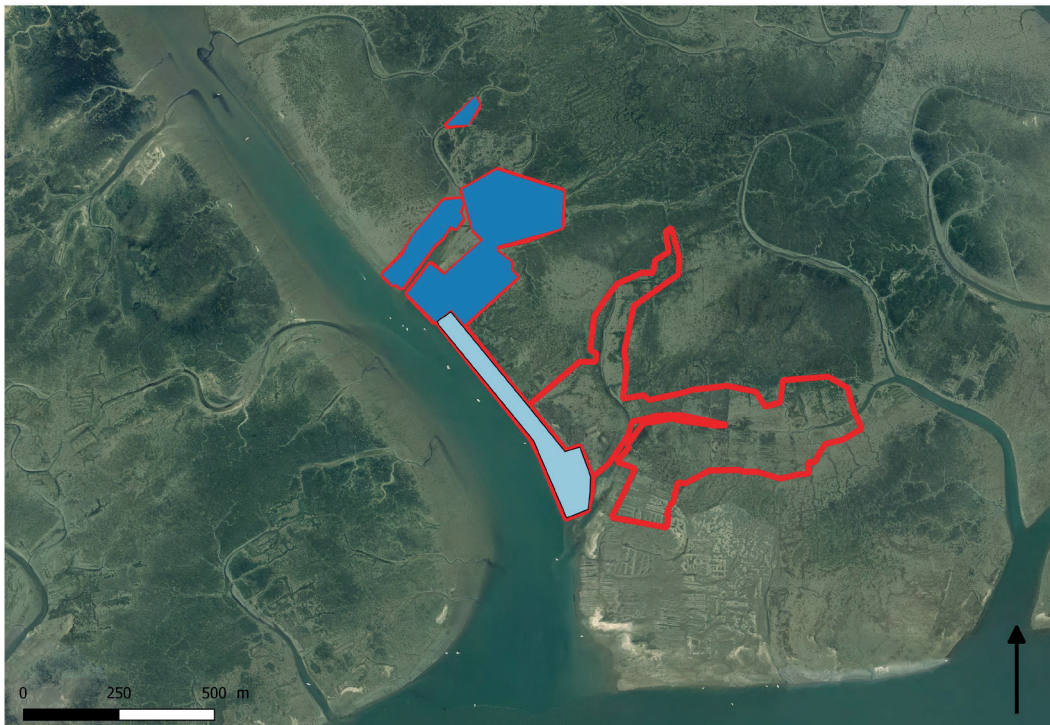
L'objectif de ces travaux était :

- de permettre une réimplantation de parcs ostréicoles en bordure de chenal;
- de retrouver un espace de vasières et étudier le potentiel de recolonisation de l'herbier de zostères (étude réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'Ifremer).

Localisation des zones d'intervention dont celles réalisées en phase 1



Carte des zones d'intervention (rouge : zone prévisionnelle ; bleu clair : zone professionnelle réalisée ; bleu foncé : non achevée)



Par ailleurs, la problématique des coquilles, (en densité et réapparition), a confirmé le besoin de rechercher de nouvelles techniques : des essais de broyage ont été réalisés.



COÛT : 240 500 € TTC (avec le soutien financier de la Région, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

CHAPITRE VI : REMPAP ET QUALITÉ DE L'EAU



1 • LE RÉSEAU REMPAP

2020 a été une année particulière avec des périodes de restrictions marquées. Les équipes du SIBA ont continué à assurer les suivis en micropolluants, nutriments et bactériologie selon le calendrier initialement prévu.

Des prélèvements supplémentaires ont de plus été ajoutés ou décalés pour être au plus proche des événements : un prélèvement a ainsi été programmé lors du confinement du printemps, un autre juste après les forts événements pluvieux.

L'ancrage sur le territoire et la réactivité ont été comme toujours les points forts du réseau REMPAP.

Par ailleurs, malgré les difficultés du contexte, plusieurs projets d'envergure ont vu le jour en 2020 sur des thématiques d'intérêt national.

LES SUIVIS PÉRENNES : CIBLER LES MOLÉCULES À ENJEUX ET SUIVRE LES TENDANCES DANS LE TEMPS

L'expérience du SIBA en matière de suivi de la qualité des eaux, sa connaissance du territoire et de ses usages ainsi que les multiples collaborations scientifiques qu'il entretient avec Ifremer, l'Université de Bordeaux, l'INRAE, etc., permettent d'optimiser le suivi et de le centrer sur les molécules d'intérêt.

Ce suivi se fait uniquement sur le compartiment eau (dissous et ou particulaire selon les propriétés des substances recherchées). Il s'attache à venir en complément des suivis effectués par Ifremer et bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Toutes ces données et les rapports associés sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/index.php/qualite-de-l-eau>

En 2020, les suivis ont concerné :

- **Les nutriments** (formes azotées et phosphorées) ainsi que **la bactériologie** (E. coli et Entérocoques fécaux), suivis depuis 1994 et paramètres essentiels de compréhension des bassins versants, sont suivis une fois par mois sur 8 cours d'eau (Canal des Etangs, Cirès, Bétay, Milieu, Pontels, la Leyre, Ruisseau du Bourg, Canal des Landes). Les résultats des analyses en nitrate et phosphore, couplés aux données de débit acquises par le SIBA, sont transmis à l'Ifremer pour alimenter un modèle de calcul des flux de nutriments au niveau du Bassin d'Arcachon. Les données de bactériologie sont exploitées pour garantir l'excellente qualité des eaux de baignade des plages du Bassin.

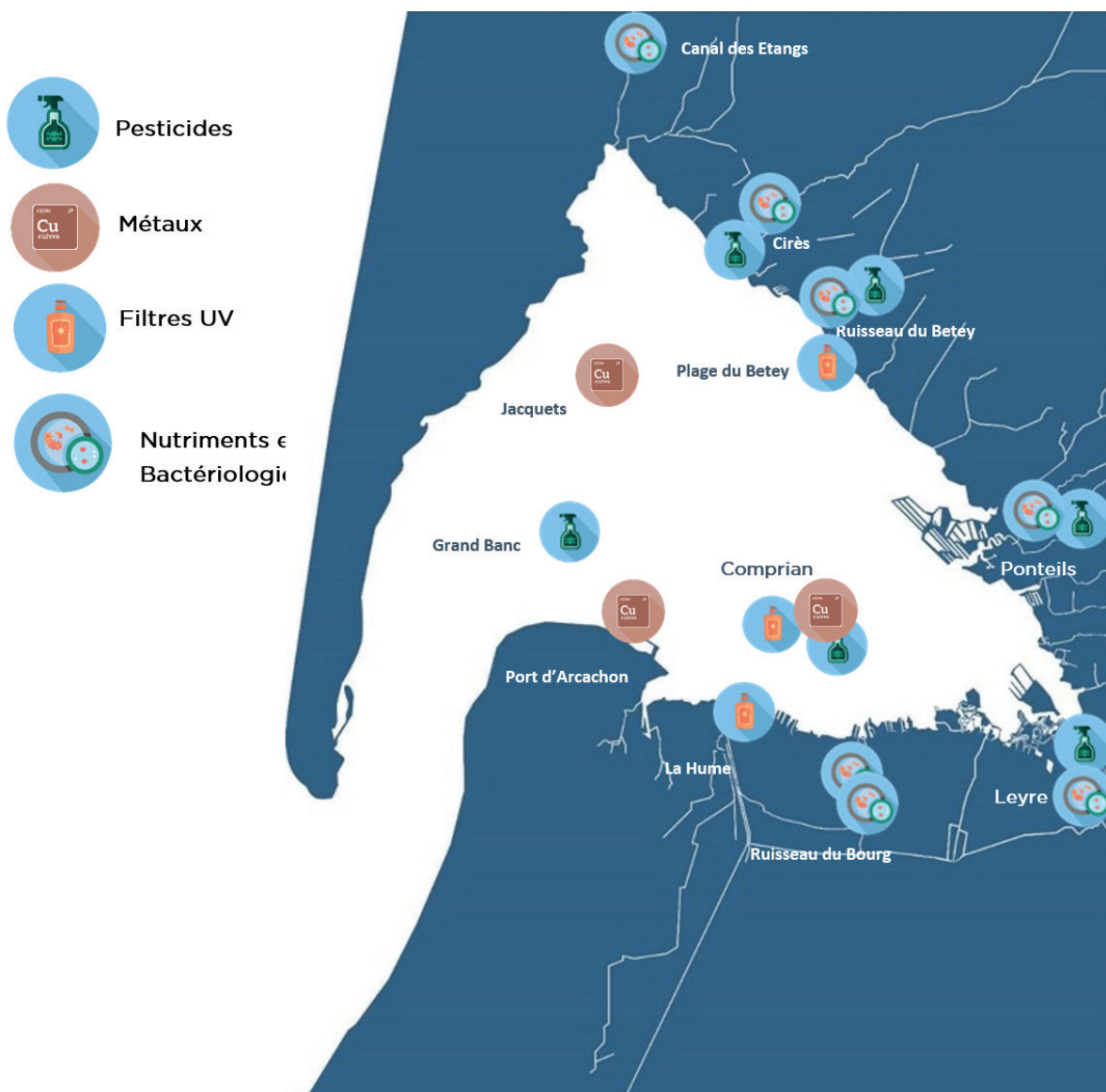
- **Les pesticides** au sens large (phytosanitaires et biocides) avec 6 campagnes de prélèvements sur 6 points. Pour la partie maritime,

Grand Banc comme référence de l'empreinte au niveau du Bassin et Compran pour caractériser le panache de la Leyre. Pour la partie cours d'eau, la Leyre et son très large bassin versant, apport prépondérant en eau douce pour le Bassin d'Arcachon, et des cours d'eau côtiers comme le Cirès, avec un bassin versant très agricole ; le Bétay fortement marqué par l'urbanisation et le Pontel avec un ancien CET réhabilité. Ces données sont acquises dans le cadre d'un partenariat de recherche avec l'université de Bordeaux et seront restituées courant 2021. **2020 a aussi été l'occasion de faire la rétrospective des 10 ans de données acquises depuis la mise en place de ce suivi pesticides : un livret est disponible.**

- **Les métaux** et en particulier le Cuivre : l'Ifremer s'interroge en effet depuis plusieurs années sur les teneurs en cuivre dans les huitres sauvages. Le suivi SIBA comprend dans le cas des métaux des prélèvements ponctuels classiques d'eau marine et l'utilisation de capteurs passifs (DGT) pouvant être immergés sur plusieurs jours et donnant ainsi une vision plus large des concentrations rencontrées dans les eaux. Ces capteurs passifs font l'objet de 2 périodes d'immersion par an, l'une de deux fois 10 jours entre la mi-juillet et la mi-août, l'autre sur 10 jours en novembre. Les périodes de pose des capteurs passifs sont toujours encadrées par des prélèvements d'eau. Les points suivis en 2020 sont les Jacquets, à proximité d'une importante zone de corps morts, la sortie du port d'Arcachon et un point de surveillance du panache la Leyre à Compran. Les données acquises y compris celles de 2020 montrent que une présence de cuivre dans les eaux du bassin, plus marquée en été, est en lien avec l'activité nautique et la pose de peintures antisalissure sur les bateaux.

- **Les filtres UV** : les analyses réalisées dans le cadre de l'appel à projet REMPAP (2013-2018) détectaient la présence de FUV, en été (2015 et 2016) sur les plages du Bassin, à hauteur de plusieurs centaines de ng.L⁻¹ dans la phase dissoute. Dans les prélèvements

réalisés en fin d'hiver 2017, les FUV sont détectés sur 3 des 4 plages et présentent des niveaux de concentration plus faible, de l'ordre de 10 ng.L⁻¹. Pour cette phase, l'empreinte de contamination montre que l'octocrylène est le composé dominant. Afin de confirmer ces premiers résultats d'analyse, un suivi estival (entre le 15 juin et le 15 septembre) a été réalisé en 2020 comprenant 6 campagnes de prélèvements sur 2 plages, situées en intrabassin pour limiter l'influence océanique, et connaissant généralement une forte fréquentation estivale (plage du Bétéy au nord et plage de la Hume au sud). L'échantillonnage a ciblé des journées chaudes et ensoleillées, avec une marée haute correspondant aux heures potentielles de baignade (entre 10h et 18h). Selon ces critères, deux de ces campagnes ont été effectuées durant les week-ends. Ces données sont acquises dans le cadre d'un partenariat de recherche avec l'université de Bordeaux.



Points de suivi de REMPAN à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

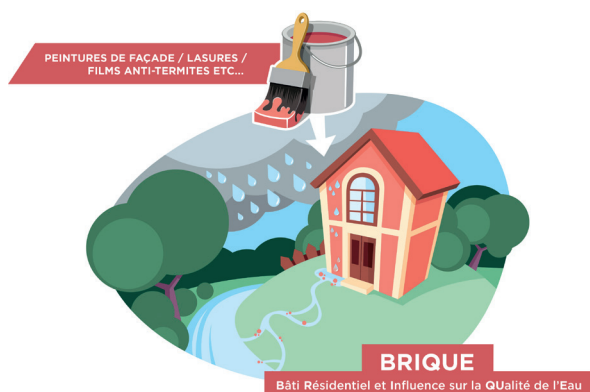
LES PROJETS PONCTUELS : FAIRE UN FOCUS SUR UN QUESTIONNEMENT DU TERRITOIRE EN METTANT EN ŒUVRE DES MÉTHODOLOGIES INNOVANTES

L'une des vocations essentielles du réseau REMPARGEMENT est de répondre de manière objective et fondée aux interrogations sur la qualité de l'eau portées par les acteurs du territoire, qu'ils soient élus, scientifiques, professionnels ou usagers.

De plus, REMPARGEMENT se tient à l'écoute des grandes questions qui anime les débats au niveau national et international et cherche à établir de manière prospective un état des lieux du territoire sur ces sujets.

Ainsi, en 2020, le SIBA a été à l'initiative de deux projets :

BRIQUE - BÂTI RÉSIDENTIEL ET INFLUENCE QUE LA QUALITÉ DES EAUX



L'objectif est de mesurer et comprendre le devenir des molécules de type biocides, utilisées dans la construction afin de consolider la bonne utilisation de ces produits, d'améliorer les fiches de conseils, ou de proposer des modifications aux prescriptions actuellement émises par le SIBA (dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme) et ainsi améliorer la préservation de nos eaux.

Il s'agit concrètement d'instrumenter un site pilote, le Domaine des Hélianthèmes, situé sur la commune d'Audenge. Ce site est en effet idéalement situé pour cette étude : en amont de l'urbanisation, de taille significative et en cours de construction.

En 2020, 7 piézomètres ont été installés autour du lotissement, permettant de recueillir les eaux souterraines directement sous influence du ruissellement des eaux de pluie du lotissement.

Un partenariat a été conclu entre le SIBA et le Leesu. Le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains est un laboratoire commun de l'École des Ponts ParisTech, l'Université Paris-Est Créteil et AgroParisTech (UMR MA 102) spécialisé sur les flux d'eau et de contaminants en milieu urbain, depuis les précipitations jusqu'à leur devenir dans les milieux récepteurs.

Une première campagne de prélèvements a eu lieu en 2020, avant le début des premières constructions.

Grâce à l'implication de l'aménageur Progefim, chaque réservataire d'un terrain du Domaine des Hélianthèmes reçoit une plaquette d'information sur le projet et à ce jour tous ont accepté de transmettre leurs coordonnées au SIBA. Chaque nouveau propriétaire est ensuite contacté par les équipes du SIBA pour répondre aux éventuelles questions et expliquer comment remplir l'outil collaboratif mis en place.

BRIQUE est co-financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet est par ailleurs inclus dans le projet national « Biocid@Home ».

HAP (HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES) - MESURER ET COMPRENDRE LES APPORTS AU PLAN D'EAU

En 2013, le ROCCH (Ifremer) a mis en évidence une augmentation des niveaux de HAP dans les huîtres sauvages. Certains de ces composés présentaient des concentrations se rapprochant des seuils réglementaires européens pour les stations de Comprian et des Jacquets. Ces observations furent à l'origine d'un important travail de synthèse copiloté par l'Université de Bordeaux et le SIBA (Bijoux, 2017) visant d'une part à compiler la totalité des données acquises par ces institutions et l'IFREMER, et d'autre part à quantifier les sources le plus précisément possible. L'objectif final était d'établir un socle commun de connaissances sur le sujet et de dégager le cas échéant, des perspectives de gestion pour limiter les intrants dans l'écosystème.

Ces travaux ont ainsi permis de faire le point sur l'état des connaissances concernant la présence des HAP dans les différents compartiments du Bassin d'Arcachon (sédiments, colonne d'eau,

organismes, atmosphère) et rendent compte d'une vingtaine d'années de recherche avec un partenariat étroit entre scientifiques et gestionnaires du territoire tels que le SIBA. Les calculs réalisés sur les différentes sources d'émissions ont également permis, pour la première fois sur ce territoire, de les hiérarchiser les unes par rapport aux autres. Ces calculs ont permis d'établir une première hiérarchisation des sources d'émission atmosphérique des HAP. Les tendances nationales s'observent localement avec une prédominance de l'émission due au chauffage résidentiel.

Ces estimations ne permettent cependant pas de présager de leurs contributions réelles à la contamination du plan d'eau. De plus, les extrapolations concernant les apports au plan d'eau (dépôts et ruissellement) ont été réalisées à partir de peu de mesures.

Il est donc devenu indispensable d'acquérir de nouvelles données, en particulier, concernant la quantification plus fine des dépôts de HAP sur le plan d'eau en réalisant de nouvelles expérimentations avec « jauges » (mesure directe des HAP dans les dépôts) et en faisant varier les saisons d'exposition et les sites pour faire le lien avec les usages.



Jauge de suivi des retombées atmosphérique installée à Arès.

Dans ce but, un partenariat a été mis en place avec Atmo Nouvelle Aquitaine, l'observatoire régional de l'air en Nouvelle-Aquitaine et association agréée par le ministère de la Transition écologique.

Cinq jauges de suivi des retombées atmosphériques ont été déployées sur un mois d'été en 2020. Une seconde campagne, hivernale, est prévue en janvier 2021.

En complément et pour distinguer, parmi les particules en suspension, la part du chauffage au bois et la part du trafic routier, un aethalomètre a été déployé sur un des sites permettant un suivi du carbone suie.

Ce projet est co-financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE »

L'objectif « zéro pesticide » fixé par les élus de la Commission Environnement s'est transformé en défi pour le territoire du SIBA en termes de changement de pratiques et de paysage.

L'accompagnement des communes dans cette démarche reste dès lors un axe fort du pôle qualité de l'eau.

LES PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES COMMUNAUX

Les communes qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien des techniciens du SIBA pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée (PGD), document de référence dans la nouvelle organisation des services communaux en ce qui concerne la gestion des espaces verts. Ainsi, après Andernos-les-Bains, Lège-Cap Ferret et Le Teich, Lanton a construit son PDG en 2020 et Mios a initié la démarche avec le travail d'inventaire de ses espaces communaux.



En 2021, de nouvelles communes comme La Teste de Buch s'engageront également dans la mise en place de cette démarche.

Des avancées concrètes ont donc été entreprises au sein des 12 communes du Bassin d'Arcachon pour aller vers une gestion différenciée des espaces verts et atteindre activement l'objectif « zéro pesticide ».



Panneau d'entrée de ville, ici Andernos, réalisé en partenariat avec le SIBA et affiché dans la majorité des communes du Bassin d'Arcachon



CITECO (DES CIMETIÈRES ET DES TERRAINS DE SPORT ÉCOLOGIQUES POUR LES 12 COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON)

De nombreuses villes du Bassin rencontrent encore des difficultés de mise en place d'une gestion plus écologique et sans produits phytopharmaceutiques sur les terrains de sport et cimetières.

Les terrains de sport sont souvent des espaces très artificialisés où la culture du gazon repose sur des équilibres agronomiques sensibles. Ces gazons sont, plus qu'ailleurs, sujets à des problématiques phytosanitaires, notamment le développement de maladies cryptogamiques.

Les cimetières constituent quant à eux des lieux sensibles du fait de la complexité de leur aménagement et de leur caractère affectif et symbolique. La tradition française veut que ces espaces soient très minéraux. Les « mauvaises herbes » ne sont souvent pas acceptées et le choix de laisser la végétation se développer peut faire naître un sentiment d'irrespect chez les familles des défunts. Pourtant, les cimetières jouent un rôle important dans la trame verte urbaine et dans l'enrichissement de la biodiversité en ville. La recherche de solutions permettant de concilier respect de l'environnement, faisabilité technique et acceptation

de la population apparaît alors fondamentale et passe souvent par une renaturation de ces espaces.

Dans un souci de préservation de l'environnement, de la santé et du cadre de vie de leurs administrés, les communes du Bassin, accompagnées du SIBA, souhaitent aller plus loin et ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques sur ces espaces.

Le SIBA a répondu à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transitions », afin de pouvoir développer en 2021 une action opérationnelle d'accompagnement des 12 communes vers le « zéro pesticide » sur les terrains de sport et cimetières, en faisant notamment appel à plusieurs structures expertes dans ces domaines pour apporter des solutions techniques innovantes en termes d'entretien ou d'aménagement paysager.

VEILLE DOCUMENTAIRE

Depuis 2020, une veille sur les ressources documentaires a été mise en place grâce au partenariat avec Plante & Cité.

2 • LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

« Une plante Exotique Envahissante - ou plante invasive - est une plante exotique introduite (allochtone, non indigène) par l'Homme (volontairement ou fortuitement) sur un autre territoire et dont l'implantation et la propagation menacent la biodiversité des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie » Conservatoire Botanique National Sud Atlantique - Programme DELTA.

GESTION DE LA SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif tend à coloniser massivement la partie haute des vasières.

Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont mobilisés au sujet de son expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon.

L'étude lancée par le SIBA au printemps 2016 a conduit à la cartographie et à la priorisation des actions de gestion sur les communes de Lège-Cap Ferret (Claouey), d'Arès, d'Andernos-les-Bains et de Lanton. En février et décembre 2018, ont eu lieu deux campagnes d'arrachage mécanique de massifs de spartine anglaise préalablement repérés par GPS et répondants aux critères suivants :

- **Absence d'espèces végétales protégées** - ou non envahissantes - dans le massif.
- Accès au massif possible avec une **circulation raisonnée** sur les zones sensibles environnantes.
- Niveau d'envasement permettant l'accès à la pelle à chenille **sans perturbation excessive du milieu.**

C'est ainsi que 46,7 ha ont été traités pour un montant de 142 151 € TTC.

L'arrachage mécanique permet de traiter rapidement de larges zones colonisées, il vient aider les interventions essentiellement manuelles qui s'opèrent chaque année. Les chantiers d'arrachage

manuel d'entretien organisés au printemps et à l'automne, soit par les associations riveraines soit par les services municipaux, sont essentiels pour compléter l'arrachage mécanique. Ils sont le seul moyen, si ce n'est d'éradiquer, de limiter le développement de la spartine anglaise.

2020 a constitué la deuxième année de suivi visuel et d'évaluation des campagnes d'arrachage mécanique. Cette année, un pointage exhaustif de toutes les repousses a été réalisé à Lanton et à Arès pour confronter le relevé GPS avec les ortho photoplans obtenus suite au survol aérien du littoral.

Ce suivi 2020 a mis en évidence que :

- Les zones bénéficiant d'un arrachage manuel d'entretien présentent peu de repousses, malheureusement le contexte sanitaire n'a pas permis aux associations d'œuvrer cette année. L'arrachage manuel ne peut être mené que sur les zones littorales peu envahies
- Les massifs denses et étendus traités ont été remplacés par des repousses ponctuelles avec une répartition plus ou moins dense. Elles sont souvent moins accessibles pour une intervention manuelle qui est alors peu efficace.
- Les traces du passage de la pelle à chenilles ont disparu.
- La structure du sol a significativement évolué par endroits permettant d'accéder plus au large et repérer de nouveaux massifs auparavant inaccessibles.
- L'herbier de Zostère est présent sur toutes les zones de suivi, il est assez dense.
- Le survol aérien ne permet pas seul de différencier les espèces végétales en présence.



Exemples de cartographies de suivi de l'évolution de la spartine anglaise sur le littoral d'Arès et de Lanton

CHANTIERS D'ARRACHAGE DE JUSSIE

Les Jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) sont des plantes essentiellement aquatiques originaires d'Amérique du Sud. Elles sont devenues de redoutables plantes envahissantes des milieux naturels humides car elles se multiplient facilement par bouturage à partir d'un fragment de tige ou de feuille pour former un herbier très dense, parfois presque impénétrable, immergé ou émergé. Elles concurrencent les autres plantes, gênent l'écoulement des eaux, participent à l'envasement et à l'eutrophisation du cours d'eau où elles sont implantées.

Les solutions pour limiter ou éviter leur expansion sont :

- La lutte par compétition en empêchant la plante de capter la lumière du soleil et en laissant se développer la flore locale (limitation des fauches dans les cours d'eau, fossés et sur les berges végétalisées)

- La lutte par arrachage en s'assurant d'extraire toutes les parties de la plante. Arrachage manuel ou mécanique selon l'étendue des surfaces colonisées.

- Trois chantiers majeurs ont été menés en 2020 :

- La Teste de Buch : Zone commerciale Cap Océan
- Marcheprime : Zone Libellule de la STEP de Marcheprime et fossés attenants à la déchetterie
- Gujan-Mestras (Limite Sanguinet) : Craste longeant les parcelles agricoles de la ferme Landes Darmuzey

Ces chantiers feront l'objet de suivis annuels et d'opérations d'entretien manuel selon la densité des repousses.

LA TESTE DE BUCH : ZONE COMMERCIALE CAP OcéAN

Sur la commune de La Teste de Buch, le réseau pluvial, qui draine le secteur de la zone commerciale Cap Océan jusqu'aux prés salés Ouest, présente d'importants foyers de Plantes Exotiques Envahissantes. Elles colonisent ce milieu au détriment des espèces indigènes et menacent la biodiversité des écosystèmes. Elles représentent également un réel problème puisqu'elles obstruent l'écoulement et participent à l'envasement et l'eutrophisation des cours d'eau.

Ce secteur a été divisé en 5 zones, de l'amont vers l'aval, chaque zone étant sous la responsabilité de gestionnaires différents : commune de La Teste de Buch, Département, acteurs privés partenaires de la marque B'A (dont Intermarché La Teste et Weldom).



Zonage de l'intervention à La Teste de Buch – Zone commerciale Cap Océan

L'action du SIBA a donc été principalement de coordonner l'intervention de tous ces acteurs dans un grand chantier organisé autour de l'opération du Grand-Nettoyage du Bassin d'Arcachon qui s'est déroulée le 15 septembre 2020.

L'espèce majoritaire retrouvée dans les crastes était la Jussie, mais on pouvait également recenser du Myriophylle du Brésil, de l'Hydrocotyle fausse renouée ou encore de la Renouée asiatique.

Chaque zone a fait l'objet d'un mode de gestion différent : arrachage manuel, couplage avec un arrachage mécanique, évacuation des déchets en centre de compostage, gestion à terre sur zone confinée, ou encore stockage jusqu'à dégradation au centre technique municipal.

Ce chantier a mobilisé **23 ETP** sur un peu moins de **10 jours** pour traiter **2 540 m²**, gérer environ **23,5 T** de déchets, pour un coût (hors ETP) de **3 336 € TTC**.



Mise au point avant démarrage du chantier - Equipe Département



Zone de stockage confinée avec banderole « Chantier Environnemental »



Une des équipes des partenaires B'A



Quelques exemples Avant / Après

MARCHEPRIME : ZONE LIBELLULE ET FOSSÉ COMMUNAL

Sur la commune de Marcheprime, le SIBA a été sollicité pour sa connaissance de la Jussie qui colonise la Zone Libellule de la Station d'Épuration. Dans le cadre du repérage pour l'intervention, il s'est avéré que le fossé qui longe la route départementale, puis la déchetterie, avant de rejoindre le ruisseau du Bach, présentait également de nombreux massifs, à la fois de Jussie, mais également de Myriophylle du Brésil.



Zonage de l'intervention sur la commune de Marcheprime

Le rôle du SIBA a encore une fois été la coordination des actions à engager sur les différentes zones sous la responsabilité de plusieurs gestionnaires : la société AGUR, délégataire qui exploite la STEP et entretient la Zone Libellule, la commune ainsi que le département pour l'entretien du fossé.

Etant donné que le fossé longeant la route départementale était à sec lors de la planification de l'intervention, aucune action n'a été menée à ce niveau pour éviter de casser les plantes et participer à leur expansion par bouturage.

Ainsi, un arrachage manuel, assisté d'une mini-pelle, a été réalisé par 3 agents de la commune et 1 agent du SIBA les 5 et 6 octobre 2020 pour traiter environ 500 m². Le coût de l'opération s'est élevé à 671 € TTC pour la location de la mini-pelle.

Du côté de la Zone Libellule, 3 employés d'AGUR ont participé à l'arrachage avec 1 agent du SIBA, du 19 au 23 octobre 2020, pour traiter environ 3 200 m². La location d'une mini-pelle a été prise en charge par AGUR sur cette zone.

L'ensemble des déchets générés à la fois pour le fossé communal et pour la Zone Libellule ont été entreposés puis étalés sur l'emprise enherbée clôturée de la STEP jusqu'à complète dégradation.



Fossé communal



Zone Libellule



Zone de de stockage des déchets extraits, étalés dans l'emprise de la STEP
Exemple Avant / Après

GUJAN-MESTRAS / SANGUINET : CRASTE LONGEANT L'EXPLOITATION LANDES DARMUZEY

Suite aux fortes pluies de la fin d'année 2019, l'exploitation SCEA Landes DARMUZEY a subi de fortes inondations de ses terres agricoles, mettant en péril ses cultures. Les parcelles sont bordées d'une craste qui est colonisée par de la Jussie.

Dans ce cas de figure, le SIBA est intervenu pour sensibiliser l'exploitant agricole à l'entretien de la craste dont une partie lui incombe : quand et comment intervenir pour avoir une action efficace qui ne génère pas de dissémination importante de cette plante exotique envahissante ?

Le linéaire le concernant s'étend sur environ 3 km le long de la route départementale D652. Il se poursuit en aval sur également 3 km le long de la piste DFCI qui alimente la craste Canteranne. L'envergure en largeur et profondeur de cette craste nécessite une intervention mécanique avec une finition manuelle.

Pour cela, l'agriculteur a proposé une prestation pour intervenir sur le linéaire de 3 km longeant la piste DFCI, avec un ouvrier agricole à la conduite d'une pelle munie d'un godet à griffes.

Le chantier a duré 5 jours d'arrachage mécanique dont 3 jours complétés par un arrachage manuel. Pour cela deux saisonniers agricoles sont intervenus, puis nous avons fait appel à la main d'œuvre de l'ESAT de Gujan-Mestras, Navicule Bleue, qui a été formée et appliquée dans sa tâche.

L'ensemble des déchets générés ont été stockés en bordure de la piste DFCI pour être broyés après décomposition.

Le coût de la prestation s'est élevé au total à 6 800 € TTC.



Extraction et dépôt de Jussie le long de la Craste Canteranne - Lande DARMUZEY

GESTION DE LA RENOUÉE ASIATIQUE ROUTE DE MOUCHON À LANTON

Les renouées asiatiques ont d'abord été introduites au milieu du XIX^{ème} siècle en Europe pour leur qualités ornementales, fourragères, mellifères et fixatrices de dunes. Elles se sont rapidement étendues pour s'implanter dans les zones alluviales et les berges de cours d'eau riches en éléments nutritifs.

En 2019, un protocole de gestion des renouées asiatiques a été organisé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne en collaboration avec la commune de Lanton et la collectivité de Corse, dans le cadre d'échanges techniques au sein du réseau national des rivières classées « rivières sauvages ».

La zone traitée sur les berges de la Berle de Cassy au droit de la route de Mouchon est restée couverte pendant toute la saison hivernale 2019 pour une reprise de l'entretien manuel au printemps 2020, entretien qui n'a pu avoir lieu.

Cependant un suivi visuel a été mené pour organiser les futures opérations de gestion.



Zone traitée au 4ème mois de suivi



Zone traitée au 14ème mois de suivi (sans intervention en 2020)

JOURNÉE D'INFORMATION : LES RENDEZ-VOUS DE L'EAU'DITORIUM

Fort du constat que la lutte contre les plantes exotiques envahissantes nécessite la connaissance des espèces mais également l'organisation d'actions sur le long terme, le SIBA a souhaité informer et sensibiliser les acteurs directement concernés par cette problématique que sont les personnels techniques du territoire.

Le SIBA a organisé, le 13 février 2020, la 2^{ème} journée des Rendez-vous de l'Eau'ditorium réunissant 13 personnes des Services Techniques ou encore Environnement et Espaces verts des communes.

C'est ainsi que dans le cadre d'un plan de lutte contre l'**Ambroisie** mené par l'ARS, Gaëlle GUYOT de la **Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles** (FDGDON) de la Gironde est intervenue pour la formation de binômes référents « Elu-technicien ».

Cette journée a également été l'occasion de retransmettre deux webinaires Plante & Cité sur le label « **Végétal Local** ».

**LES RENDEZ-VOUS DE
L'EAU'ditorium**

JEUDI
13 FÉV. 2020

JOURNÉE DE FORMATION
« LUTTE CONTRE L'AMBROISIE, UN ENJEU POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE »
& FOCUS SUR L'UTILISATION DU LABEL « VÉGÉTAL LOCAL » EN ESPACE VERT

INTERVENANTS

- F.D.G.D.O.N. de la Gironde pour l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
- Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

PUBLIC CONCERNÉ
Élus en charge des espaces verts.
Agents techniques des structures gestionnaires du territoire (Espaces verts communaux, Centre technique routier, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Conservatoire du littoral, Réserve Naturelle des prés salés d'Arès Lège-Cap Ferret, Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, Dune du Pilat...)

PROGRAMME

- 8h30 - 9h** Accueil des participants
- 9h - 12h** Formation de binôme élu-technicien « référent Ambroisie (P.E.E.) » pour l'A.R.S.
 - Reconnaissance de la plante
 - Outils de signalements
 - Moyens de lutte
- 12h - 12h30** Questions / Réponses sur les autres Plantes Exotiques Envahissantes
- 12h30 - 14h** Buffet déjeunatoire
- 14h - 15h45** Retransmission du Webinaire Plante & Cité sur le « Végétal Local »*
- 15h45 - 16h** Bilan de la journée
Organisation des prochains R.D.V. « Espaces Verts »

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 31 JANVIER 2020

* Détail en page jointe

RÉSEAUX DE SURVEILLANCE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

UICN ET CENTRE DE RESSOURCE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les 14 et 15 Octobre 2020 s'est tenu la 3^{ème} réunion du REST, Réseau d'Expertise Scientifique et Technique, organisée par le Centre de Ressource des Espèces Exotiques Envahissantes du comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

La première journée en salle a été l'occasion de balayer les actions 2019-2020 et de présenter la feuille de route 2021-2023.

En particulier la mise en place d'un **Guide Technique pour accompagner le traitement des déchets de plantes exotiques envahissantes issus des interventions de gestion**. Le SIBA fait partie du comité de relecture de ce guide afin de l'implémenter avec les retours d'expériences sur les chantiers d'arrachage de la Jussie notamment.

La 2^{ème} journée a été consacrée au terrain sur des sites de gestion de notre territoire :

- Espèces non Indigènes Marines à la plage de Cassy à Lanton
- Le Baccharis du site Saint-Brice - Les Quinconces à Andernos-Les-Bains

- Les Jussies et La Crassule de Helms au marais des Agacats à Lège Cap-Ferret

- Les Jussies et l'Elodée dense à Longarisse sur le lac de Lacanau

FREDON NOUVELLE AQUITAINE : RÉSEAU JEVI

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Nouvelle-Aquitaine est un syndicat professionnel agricole, loi de 1884, chargé de la surveillance sanitaire des Végétaux. Il réalise des missions de surveillance, de prévention, de lutte et d'expérimentation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement, de la biodiversité ou de la santé publique sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Localement, l'action est portée par 11 fédérations départementales, dont la FDGDON 33 pour la Gironde.

En 2020, le SIBA a intégré le réseau JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures) pour la surveillance des Plantes Exotiques Envahissantes présentes sur le territoire. Il fera remonter ses observations quant à l'évolution de ces espèces sur les chantiers de gestion, mais également rencontrées dans les divers chantiers menés par les services du SIBA dont les agents ont été sensibilisés à la reconnaissance des PEE.

CHAPITRE VII : HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique. Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du Bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccordements au réseau public d'as-

sainissement des eaux usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en œuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 12 communes du territoire.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA
16 allée Corrigan - CS 40002
33311 Arcachon Cedex

service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr
05 57 52 74 74

horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 17h00

1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains règlementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel..).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé arrête les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture.



En 2020, cette activité de contrôle en matière d'hygiène alimentaire a été fortement réduite en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 ; 17 contrôles ont été effectués.

Par ailleurs, le Service d'hygiène a instruit 18 demandes de permis de construire liés à la création de commerces alimentaires et il a également maintenu sa participation aux visites effectuées dans le cadre des commissions de sécurité.

2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

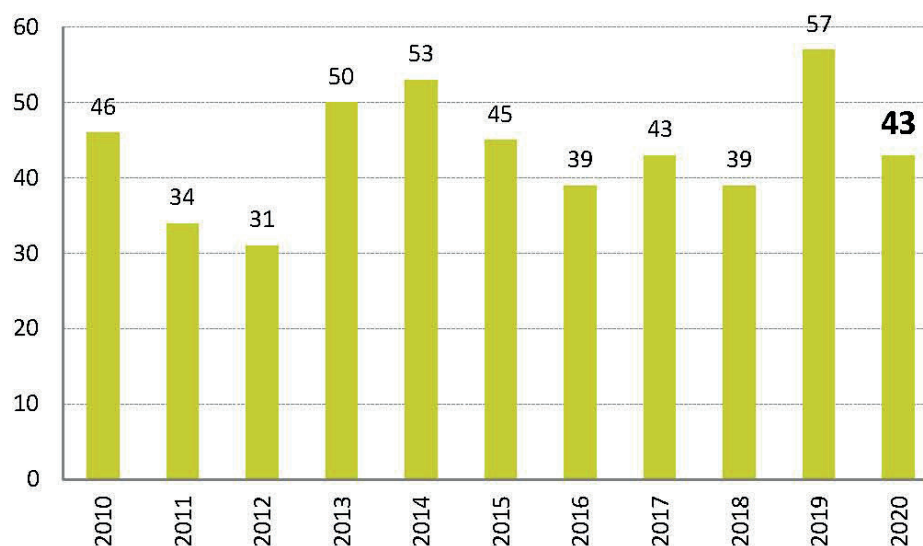
Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

43 plaintes ont été instruites en 2020, total correspondant à la valeur moyenne des 10 dernières années.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes instruites



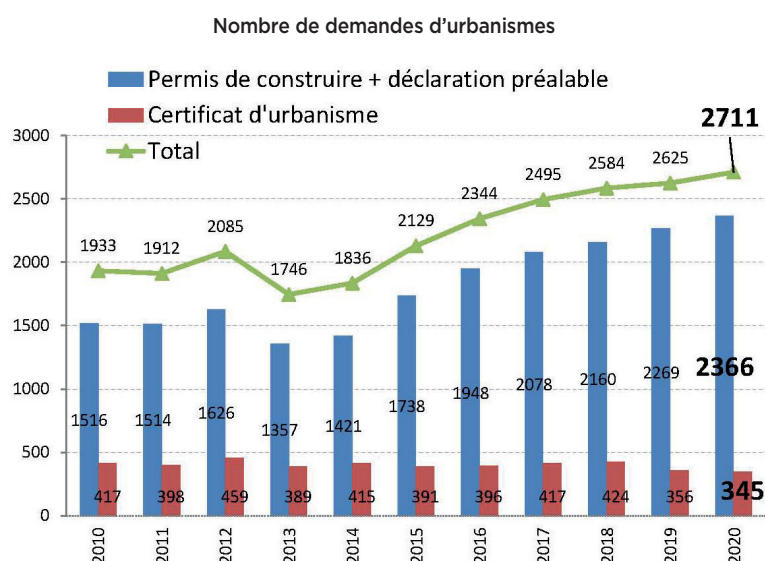
3 • L'URBANISME

Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible. Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle de conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à plus de 440 réunions de chantier.

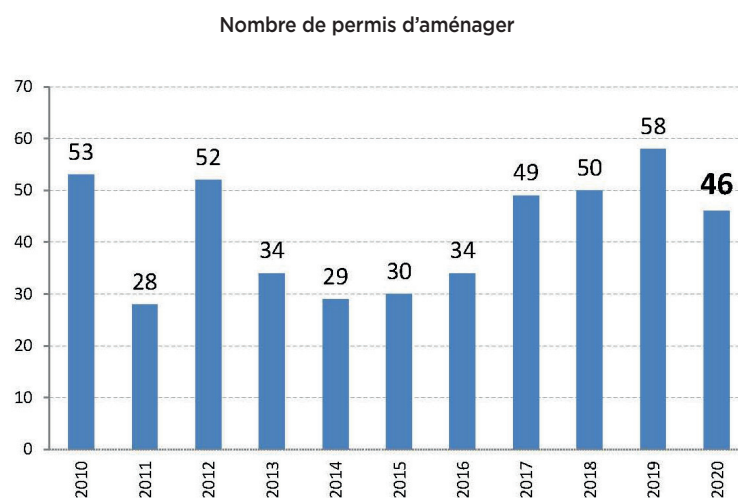
En 2020, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager) s'élève à 2757. Pour la première fois, ce bilan prend en compte les communes de Mios et de Marcheprime qui représentent 405 demandes. Ainsi, hors Marcheprime et Mios, le nombre de demandes s'élève à 2352, soit une baisse par rapport aux trois dernières années dont 2019 (2683 demandes). Cette inflexion est probablement due à la crise sanitaire liée au COVID-19.

A noter que 136 demandes de permis de construire ont été annulées ou refusées et 52 demandes concernent des permis modificatifs. La décomposition des 2366 demandes de permis de construire et déclarations préalables est la suivante :

- 1391 demandes de constructions nouvelles susceptibles de générer près de 2884 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,
- 975 demandes concernent des extensions d'habitations, de commerces ou de surfaces artisanales.



46 demandes de permis d'aménager ont été instruites en 2020, soit un nombre en légère baisse par rapport aux dernières années.



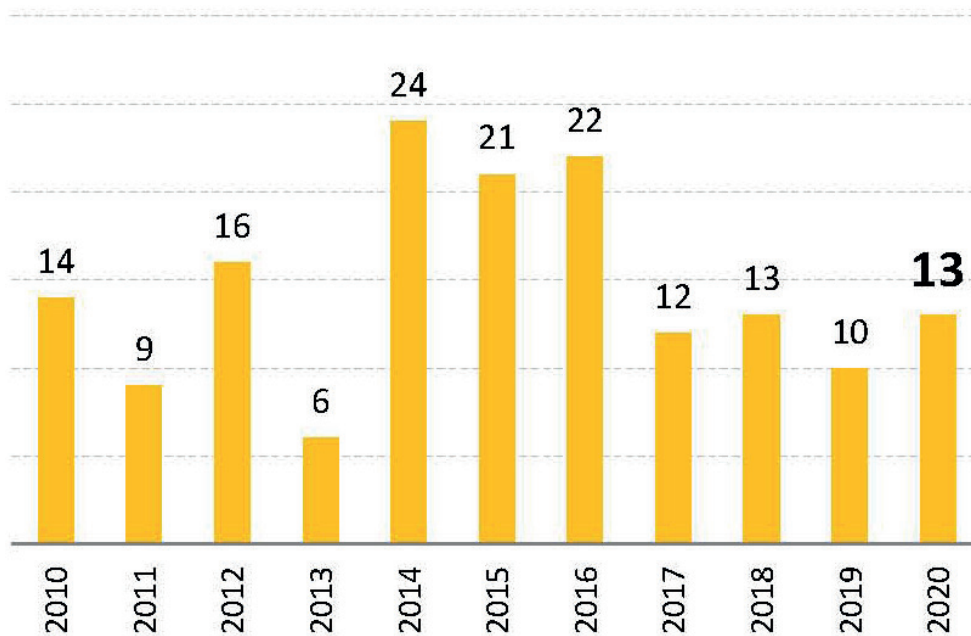
4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie des habitants.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de **bruits de voisinage** dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue **trois catégories** de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Nuisances sonores : nombre de plaintes



Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par un agent du service et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

Des activités industrielles ou commerciales ;

Des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).

Le nombre de plaintes pour nuisances sonores est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2020, 13 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé.

5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par les agents du service, elles concernent l'ensemble du territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoisonnés se fait à l'intérieur de postes

sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de rodenticides. Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

5.B • LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Le SIBA assure une mission de lutte contre les moustiques depuis le 1^{er} janvier 2020 à la suite de la dissolution de l'EID atlantique (Etablissement Interdépartemental de Démoustication).

Plus de 3500 espèces de moustiques existent dans le monde, une trentaine sont présentes sur le littoral atlantique et une dizaine s'intéresse à l'homme sur nos communes. Certains moustiques se développent dans les marais salés, d'autres dans les eaux douces. Certains sont anthropophiles (ils piquent l'homme), d'autres ne piquent que les oiseaux ou les batraciens. Certains ne piquent que la nuit à l'intérieur des maisons, d'autres pendant la journée ou au crépuscule à l'extérieur. Certains peuvent se déplacer à plusieurs kilomètres et engendrer de fortes nuisances alors que d'autres restent dans un périmètre très limité d'une centaine de mètres. Certains ne produisent qu'une génération chaque année, d'autres plus de dix ! Les espèces se développant en eaux saumâtres sont plus migratrices et agressives envers l'homme que les espèces forestières qui se déplacent très peu... elles font ainsi l'objet d'une attention toute particulière de la part du SIBA !
Et ils ont tous un point commun : ils ont besoin d'eau pour se développer. La phase aquatique dure de 5 à 30 jours en fonction de la température de l'eau.

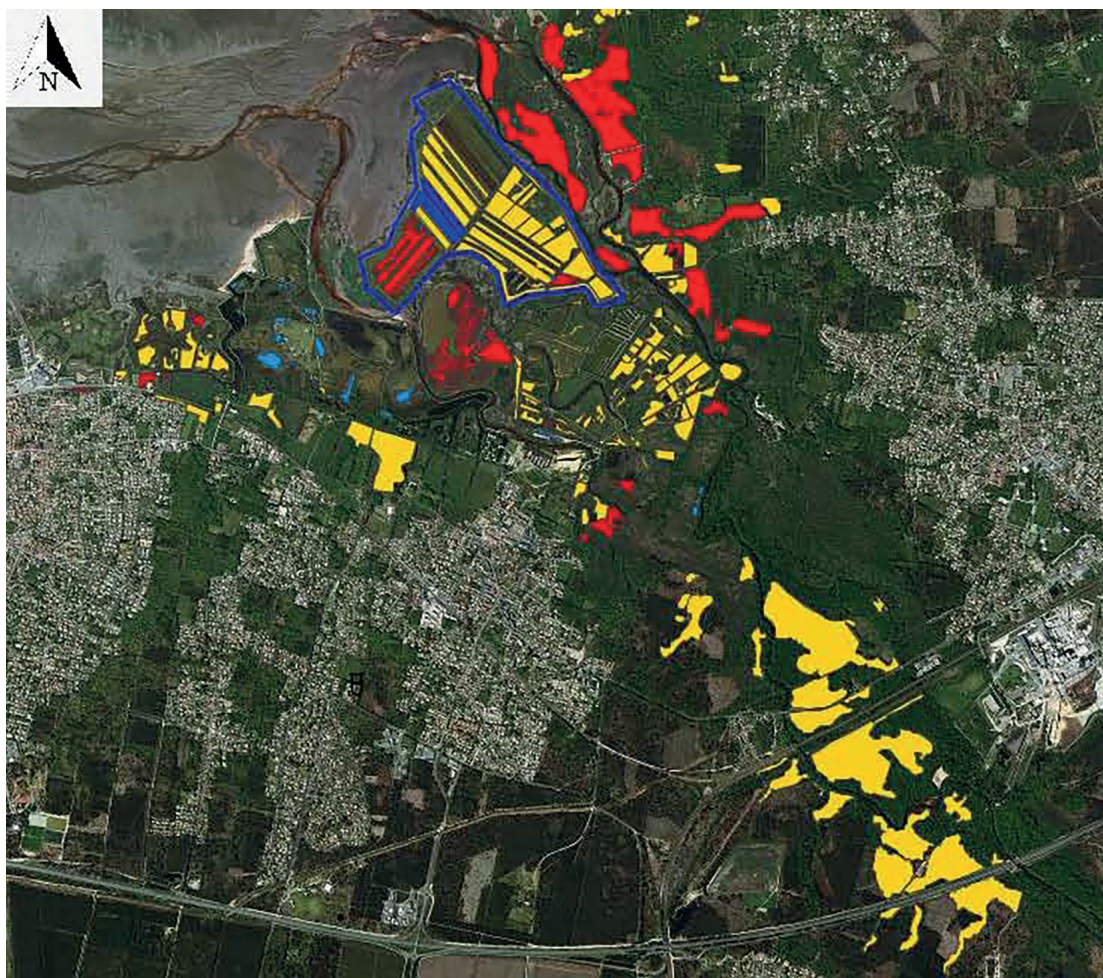
5.B.1 LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES COMMUNS

IDENTIFIER

Le SIBA n'ayant pas le droit de traiter les moustiques adultes, ses actions se concentrent sur la phase larvaire - aquatique. La mission principale consiste ainsi à identifier et cartographier ces zones de ponte dites « gîtes larvaires ». Ceux-ci sont répertoriés sur un atlas cartographique qui recense les caractéristiques du gîte, les espèces hébergées et l'ensemble des données de surveillance et de traitement.

800 hectares de gîtes larvaires sont ainsi répertoriés : fossés, prairies, sous-bois inondables ou zones humides halophiles. Cet atlas évolue en fonction des constats, il est également en cours de mise à jour pour les territoires de Marcheprie et Mios qui ont intégré le SIBA le 1^{er} janvier 2020.

Extrait du plan de géolocalisation des gîtes



SURVEILLER

Pas de traitement si les larves ne sont pas présentes ! Lorsque les conditions sont favorables au développement des larves (suivant les conditions pluviométriques et les coefficients de marée), les agents du SIBA surveillent les gîtes : ils contrôlent si des larves sont présentes, dans quelle quantité et à quel stade de développement.

TRAITER / CONTRÔLER

Lorsque les données de surveillance le justifient, les agents du SIBA procèdent au traitement : à pieds ou en quad équipé d'un pulvérisateur. Le produit utilisé est un biocide d'origine biologique à base de Bti. La substance active est issue du *Bacillus thuringiensis*, une bactérie naturelle du sol sélectionnée pour son action très sélective sur les larves de moustiques. Les protéines contenues dans le larvicide sont ingérées par la larve de moustique et se transforment en toxines en milieu alcalin, sous l'action d'enzymes intestinales. A l'issue du traitement, un contrôle est effectué pour s'assurer de son efficacité.

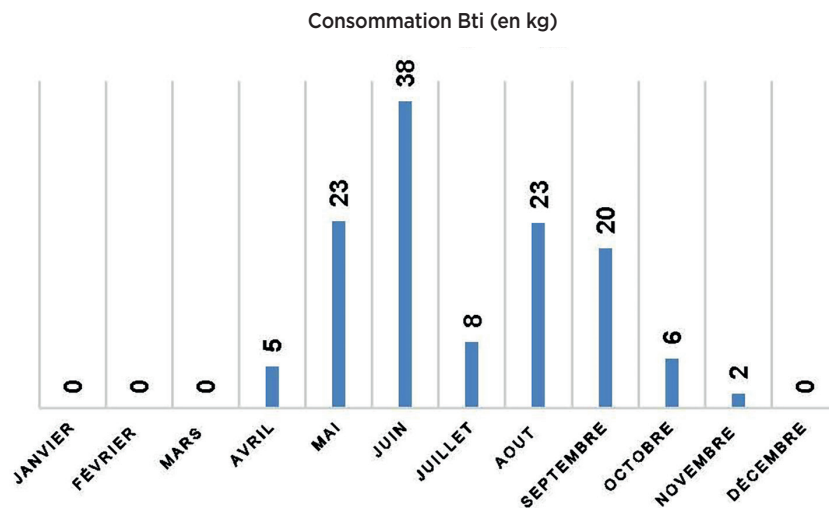
2020 : UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT PLUVIEUSE...ET PROPICE AUX MOUSTIQUES

De l'eau et des températures élevées constituent les conditions idéales au développement des larves et à l'éclosion des moustiques. L'année 2020 a répondu à leurs attentes...quasiment 1600 mm de pluie sur l'année : une valeur très largement supérieure aux moyennes habituelles des années passées. Surtout, le territoire a connu de très fortes précipitations au mois de mai : plus de 100 mm enregistrés pendant 48h autour du 10 mai sur l'ensemble du territoire. Ces conditions exceptionnelles sur l'ensemble de la région ont également entraîné une crue centennale de la Leyre qui est très largement sortie de son lit et a inondé des surfaces très importantes. A la suite de ces événements exceptionnels, les températures se sont réchauffées : au-dessus de 25°C puis jusqu'à 30°C à la fin du mois.

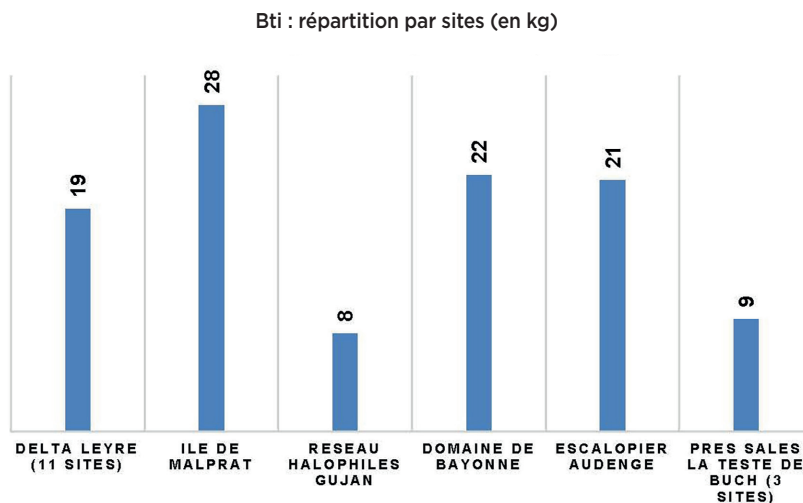
Ces températures élevées associées à une très forte présence d'eau ont entraîné des vols conséquents de moustiques sur l'ensemble du territoire et une forte nuisance ressentie par la population.

LES TRAITEMENTS EN CHIFFRE

Le graphique suivant présente la consommation de Bti, biocide anti-larvaire d'origine biologique. Ce produit est utilisé de manière raisonnée : il est répandu sur un gîte uniquement en cas de présence de larves, et la quantité utilisée est adaptée à la concentration de larves. L'activité plus marquée en mai/juin a pour origine la très forte pluviométrie du mois de mai, l'activité en août/septembre s'explique par des orages et des forts coefficients de marée.



125 kg de Bti ont été utilisés en 2020, dont 85% (107 kg) sur 18 sites principaux décrits en suivant.



5.B.2 LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Ce moustique venu d'Asie est dorénavant implanté sur l'ensemble des communes du SIBA. Sa nuisance diffère de celle des moustiques communs : il est très agressif, actif toute la journée et se reproduit dans de très petites quantités d'eaux. Son rayon d'action est très restreint : il ne s'éloigne pas à plus de 150 mètres de son lieu d'éclosion. Ainsi, les gîtes se situent principalement dans les jardins privés.

Seul, le SIBA ne peut pas lutter face à cette nouvelle nuisance, la mobilisation de la population est primordiale. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, doit participer à la lutte contre la prolifération des moustiques. **Il faut lui couper l'eau !**

Le SIBA a développé une campagne de communication axée sur plusieurs vecteurs : des pages spécifiques sur son site internet, la création d'un numéro de téléphone dédié pour renseigner les habitants (05 57 76 08 77), création de flyers, organisation de plusieurs conférences de presse pour relayer ces informations (reportages sur France 3, Sud-Ouest, La Dépêche du Bassin, les différents journaux communaux, etc.).

Des sessions de formation ont également été dispensées auprès des agents des services communaux jouant un rôle d'interface avec les habitants (personnel d'accueil, des services techniques, des services de communication, etc.)

LE MOUSTIQUE TIGRE
VOUS POMPE L'AIR ?

VIDER
2 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES
Coupelles sous les pots de fleurs / Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond / Gamelles pour animaux domestiques / Pieds de parasols / Blâches de mobiliers de jardin / Bouturages / Éléments de décoration pouvant retenir l'eau / Pluviomètre plastiques...

COUVRIR
DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN
Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves / Fûts divers / Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison

RANGER
À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS
Outils de jardinage, brouettes / Seaux et arrosoirs / Poubelles / Pneumatiques / Jouets...

JETER
Boîte de conserve / Déchets de chantier...

CURER
POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX
Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines / Bondes d'évacuation extérieures / Rigoles couvertes avec grilles / Gouttières, chéneaux...

ENTRETENIR
Piscines (veiller au bon dosage de chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques) / Pièges à sable / Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges) / Pompes de relevage / Regards et bornes d'arrosage...

www.siba-bassin-arcachon.fr

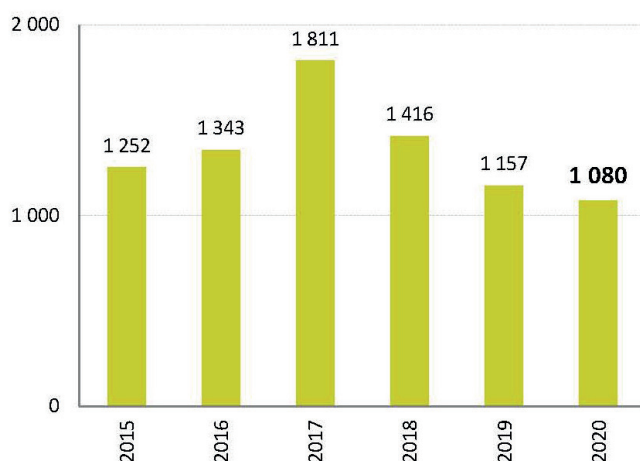
BASSIN D'ARCACHON SYNDICAT INTERCOMMUNAL Service d'hygiène du SIBA: 05 57 76 08 77

Sur l'aspect sanitaire, c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est la structure référente en charge de la lutte dite « antivectorielle » contre les moustiques. La lutte antivectorielle comprend la surveillance, les mesures de lutte et de protection contre les « vecteurs », à savoir les moustiques qui sont capables de transmettre certaines maladies, dont le moustique tigre. Ainsi, en aucun cas, le SIBA ne peut traiter les moustiques adultes, l'utilisation de produits adulticides est engagée uniquement par l'ARS dans le cadre d'une lutte sanitaire révélée.

5.C • LA RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages. **1080** pigeons ont été capturés en 2020.

Nombre de pigeons capturés



6 • L'EAU

6.A • LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADES

Faisant suite à la création des premières stations d'épuration et du Wharf de la Salie, un contrôle microbiologique de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon a été instauré dès 1977, pour répondre à la réglementation et tenir compte de la prise de conscience de l'importance d'un suivi de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Les résultats depuis 1977 sont présentés dans le tableau ci-après : plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés !

On peut noter la très nette amélioration de la qualité des eaux de baignade depuis le début des années 80, témoignant de l'efficacité du développement de la desserte du réseau public d'assainissement des eaux usées pour parvenir à la couverture de la quasi-totalité du territoire ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Evolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade du Bassin d'Arcachon

COMMUNES	ANNEES PLAGES	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
LA TESTE DE BUCH	SALIE N.									A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	LA LAGUNE							AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	PETIT NICE	A	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CORNICHE	C	B	A	A	B	B	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
ARCACHON	CAZALUX	AB	C	A	B	C	A	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	MOULLEAU			D	D	C	C	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			
	PÉREIRE	C	C	C	C	C	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	B	B	B	B	B	C	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			
	THIERS	C	C	C	C	C	C	C	C	A	A	A	A	B	A	A	B	A	A	A	B	B	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
GIJAN MESTRAS	LA HUME	D	D	C	C	D	B	B	B	B	B	B	B	A	A	B	B	B	A	A	B	B	B	A	B	A	A	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	LARROS	C	C	C	C	A	B	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	B	A	A	A	A	B	B	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
LE TEICH	PLAN D'EAU												B	AB	B	B	C	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	A	A	B	B	A	A	B	A											
	E. ORTEL	C	C	A	CD	AB	C	CD	A	AB	A	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A									
AUDENGE	GRAVEYRON	D	C	D	B	C	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	A	B	A	B	B	B	B	A	B	A										
	TAUSSAT	C	B	C	C	A	D	A	B	C	A	B	B	B	B	B	B	B	A	B	B	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
LANTON	B. Aménagée																			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	ROUMINGUE	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
ANDERNOS	BETÉY	C	C	C	C	B	C	A	A	A	A	A	B	A	A	B	A	B	B	B	B	A	A	B	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	ST BRICE	C	A	B	A	B	C	C	A	A	A	A	B	B	A	A	A	A	B	B	A	A	A	B	B	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
ARES	PLAN D'EAU																			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	LA LAGUNE	CD	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
LEGE CAP FERRET	CLAQUEY	A	A	B	A	C	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	B	A	B	B	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	VIVIERS						AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
	TRUC VERT																																															
	BELISAIRE	A	A	B	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	PHARE	A	A	C	B	A	A	A	A	A	A	B	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
OCEAN	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
Gd CROHOT	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	AB	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	

Classement selon la directive européenne de 1975

A	Eau de bonne qualité	
AB	B	Eau de qualité moyenne
C	D	Eau pouvant être momentanément polluée
D	E	Eau de mauvaise qualité

Classement selon la directive européenne de 2006

	Qualité excellente
	Qualité bonne
	Qualité suffisante
	Qualité insuffisante

LES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

La directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 abrogeant la directive 76/160/CE est traduite en droit français par le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette nouvelle réglementation en matière de gestion de la qualité des eaux de baignade permet :

- d'avoir une réelle connaissance des sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignade ;
- de surveiller la qualité sanitaire de ces eaux ;
- d'en informer le public ;
- de mettre en place, le cas échéant, les mesures visant à réduire ou éliminer les sources de pollution.

LE SUIVI SANITAIRE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA a réalisé des « **profils de baignade** » qui ont été validés par l'Agence Régionale de Santé : **28 baignades** font ainsi l'objet d'une surveillance sanitaire. Ces points de surveillance ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports des ruisseaux, crastes et réseaux pluviaux. La période de contrôle sanitaire s'étale de juin à septembre.

Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.

Les **paramètres contrôlés** : 2 paramètres microbiologiques, Eschérichia coli et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les agents du Service d'hygiène et de santé.

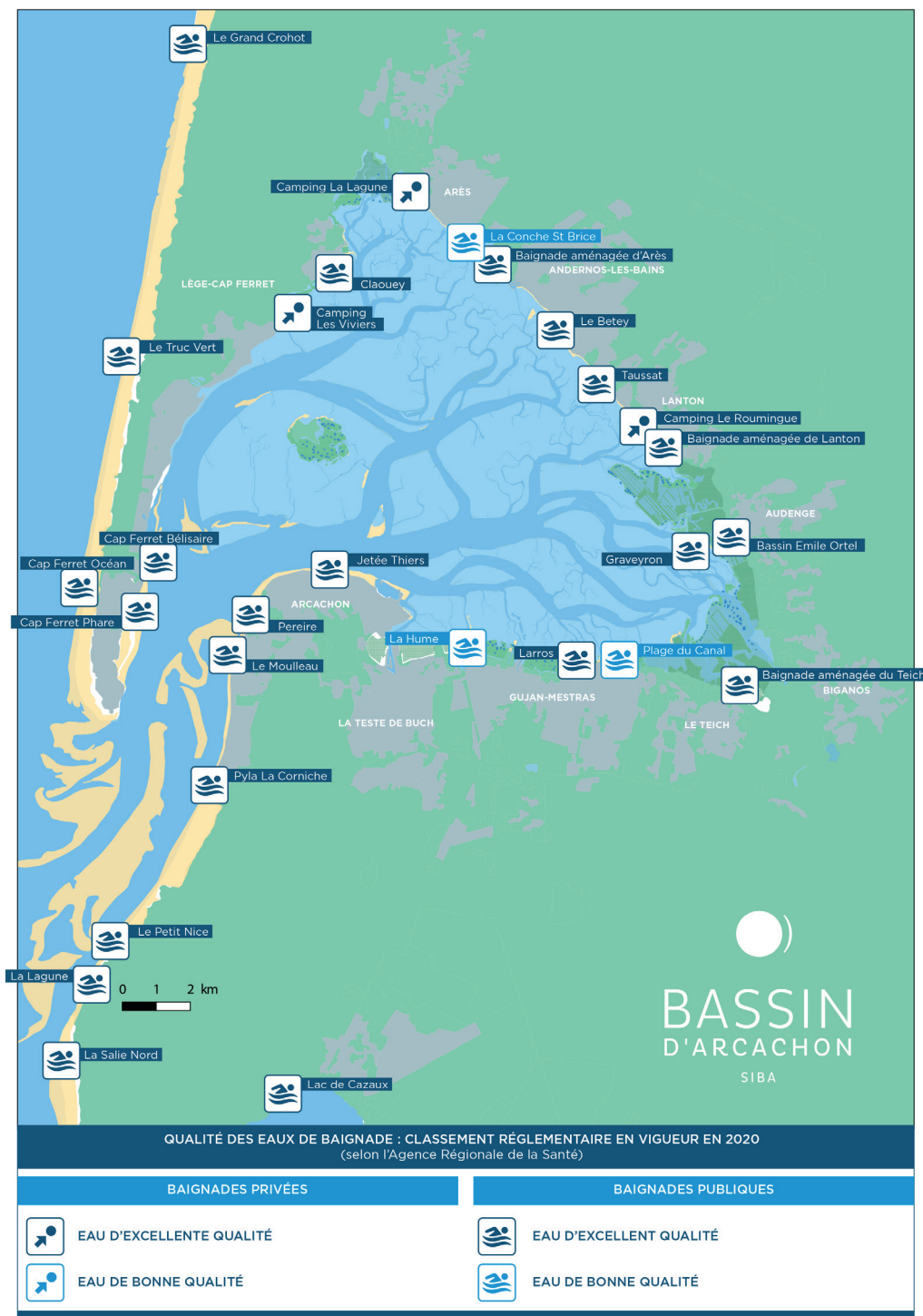
Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivants.

La réglementation renforce également l'obligation d'**information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le classement de chaque baignade est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique, et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013. Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2020 sont présentés ci-après : **28 baignades présentent une eau d'excellente ou de bonne qualité**. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.



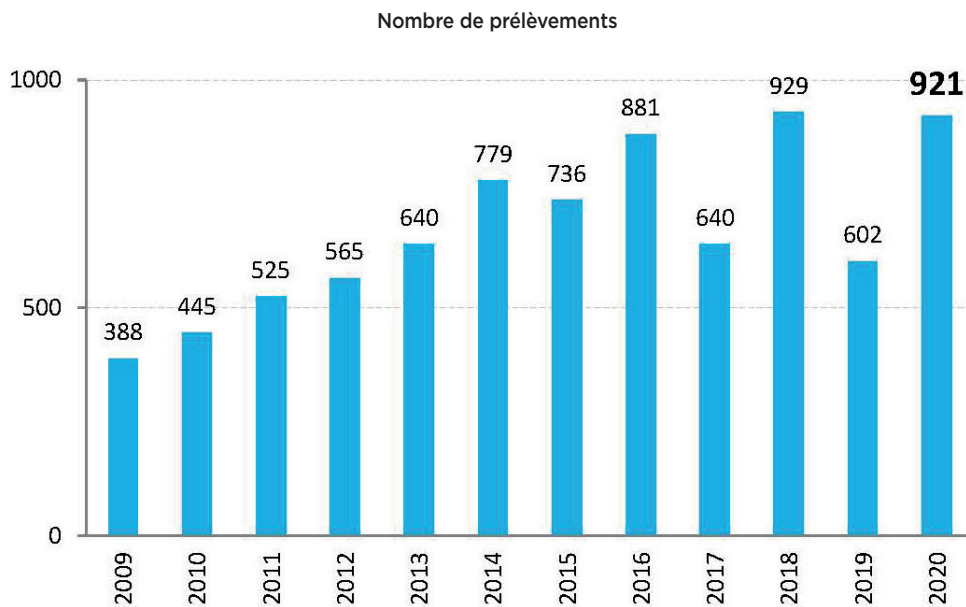
6.B LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de suspicion de pollution.

Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à **921 prélèvements en 2020**, chiffre en nette augmentation depuis 2009 qui comprend :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg).
- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REMPAP (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- la participation à des travaux d'expertises et de recherche, menés par les équipes du SIBA ou des partenaires extérieurs



7 • L'AIR

7.A LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H2S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA réalise un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour et 16 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois

de l'année. ELOA, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

Chaque année, plus de 350 contrôles ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'eaux usées sont réalisés par les agents du Service d'hygiène aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif.

7.B LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA).

Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

8 • LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les agents du Service d'hygiène et de santé assurent les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin de limiter le risque environnemental et sanitaire.

Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Le 1^{er} janvier 2020, le périmètre d'intervention du SPANC s'est élargi aux communes de Mios et Marcheprime, ce qui a porté le parc d'installations de 1200 à 2600 unités.

L'ensemble du territoire est géré en régie avec la poursuite d'un marché de prestation de service sur le périmètre de Marcheprime.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).

CHAPITRE VIII : PÔLE PROMOTION DU BASSIN D'ARCACHON

Sous l'impulsion des directives de la commission promotion, composée des collectivités membres, le pôle promotion s'emploie au quotidien à :

- **Valoriser la diversité du territoire** au travers de la marque territoriale pour affirmer son identité et révéler ses atouts et savoir-faire
- **Déployer une communication touristique responsable et porteuse de sens**
- **Soutenir le rôle de l'institution et ses actions** pour préserver la qualité de l'eau et ses usages, en mobilisant les partenaires les marques et les habitants.

La démarche du pôle est transversale tant dans ses champs d'intervention (secteurs, marchés, publics-cibles...) que dans ses domaines d'action (communication, relations presse, collaborations...) avec un CHALLENGE : « **conjuguer : préserver et promouvoir le Bassin d'Arcachon** ».

Depuis la création de la stratégie de marque en 2017, les actions du pôle s'articulent autour de trois publics :

- la clientèle touristique (cf. p. 72)
- les acteurs du territoire (cf. p. 80)
- les habitants (cf. p. 86)

LES ACTIONS DU PÔLE PROMOTION À DESTINATION DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Pour garantir l'image et la réputation de la destination « Bassin d'Arcachon » auprès de la clientèle touristique, le Pôle Promotion anime un plan d'actions de promotion au travers des axes suivants :

- A • MARKETING TERRITORIAL** - Un seul mot d'ordre pour 2020 : **du contenu, du contenu et encore du contenu ! Et ce dans un contexte sanitaire inédit.**
- B • COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE** au travers de la réalisation de supports de promotion print et web.
- C • MUTUALISATION DES RESSOURCES**

A • MARKETING TERRITORIAL

Pour 2020, la destination se distingue par des opérations de promotion basées sur de nouveaux outils riches en contenu. On ne donne plus seulement le « Bassin à voir ». En 2020, la destination raconte le Bassin, tel qu'il est, tel que les habitants le vivent 365 jours/an.

4 axes de travail ont été développés en 2020 :

AXE 1 - REFORTE PAR CIBLE DES SUPPORTS
DE PROMOTION SUR LE FOND ET LA FORME

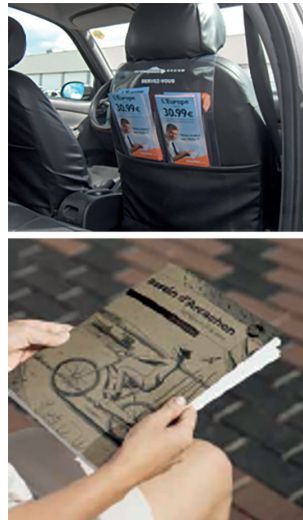
AXE 2 - VALORISER L'ITINÉRANCE

AXE 3 - REPOSITIONNER LE BASSIN EN TANT QUE « DESTINATION AFFAIRES »

AXE 4 - CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS À L'INTERNATIONAL
(à noter : axe remplacé par RELANCE WEB POST COVID)

AXE 1 • REFONTE PAR CIBLE DES SUPPORTS DE PROMOTION SUR LE FOND ET LA FORME

- La réalisation d'un **magazine d'inspiration**, par saison, devient LE support de la campagne 2020. Il a été diffusé en amont des séjours :
 - Aux abonnés du Figaro Magazine en février, sur Paris & l'Île de France
 - Dans les taxis parisiens au 1^{er} trimestre 2020
 - Dans des entreprises ciblées (indépendants, salle d'attente...) et dans les golfs d'Île de France
- Le contenu du magazine (print) a été adapté, au fil des saisons, sur le **site Internet** (web), notamment pour le blog de la destination et les **réseaux sociaux**.
- **Des reportages photos** ont été commandés pour alimenter l'ensemble de ces supports.
- Une **newsletter** a été envoyée à chaque saison à notre fichier qualifié. Sur différentes thématiques : 50 Nuances d'Huîtres, Escapades Musicales...



NOUVELLES VIDÉOS

MISES EN LIGNE POUR PROMOUVOIR LA DESTINATION
DANS UN CONTEXTE SANITAIRE INÉDIT



- Nouvelles vidéos mises en ligne pour promouvoir la destination dans un contexte sanitaire inédit :
 - Le Bassin nous inspire : <https://vimeo.com/480656415>
 - Les Offices de Tourisme adaptent leurs modes d'accueil aux nouvelles normes sanitaires <https://vimeo.com/425779852>
 - Continuité du projet SYNTHESIO (plateforme d'écoute des réseaux sociaux et intelligence artificielle) initié en janvier 2019, en partenariat avec le CRTNA.
- Objectifs : Suivre l'évolution de la présence de notre destination sur les réseaux sociaux et suivre notre e-réputation.



CIBLE PRESSE

- **NOUVEAUTE 2020** : Réalisation d'un Dossier de Presse avec une entrée par métiers, pour apporter aux journalistes français une nouvelle façon d'appréhender le Bassin.

Thématiques abordées : ostréiculteur et pêcheur, exploitant forestier, embouteilleur, pisciculteur, animateur naturaliste, hôtelier, constructeur de bateaux, guide du patrimoine, vélotier.

Le Dossier de Presse en version anglaise a été rédigé de manière plus généraliste.

Thématiques abordées : l'environnement, la découverte de la Dune, la forêt de pins, le Cap Ferret, les activités autour de l'huître, les villages au bord de l'eau, l'activité maritime, la Ville d'Hiver d'Arcachon, les activités pour les enfants et les adultes, l'essentiel de chaque commune...

- **Mission d'Accompagnement d'une agence de Relations Presse** nationale, sur 3 mois

Objectif : présenter le Bassin comme une destination incontournable sur les 4 saisons en valorisant auprès des journalistes les expériences possibles (bien-être, nature, vélo...)

Les prises de contacts effectives sur juillet 2020 : Campagne Décoration, Elle France, Elle Belgique, Hôtel & Lodge, Les Echos Weekend, Ma Ville à moi, Bulles & Millésimes.

• ACCUEIL ET RELATIONS PRESSE

Des accueils presse sont animés tout au long de l'année en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine, Gironde Tourisme et les Offices de Tourisme du Bassin et alentours.

Il s'agit pour le Pôle Promotion du SIBA de :

- Organiser des programmes sur-mesure et gérer les réservations auprès des prestataires touristiques du Bassin
- Accueillir les journalistes sur place et suivre le déroulement de l'accueil presse
- Fournir des informations nécessaires au travail rédactionnel des journalistes
- Communiquer sur Twitter, le canal de communication approprié de cette cible

En 2020, le SIBA a accueilli :

- Influenceuse Amélie Tauziède du 23 au 24 juillet, en partenariat Gironde Tourisme
- Influenceurs « 1 duvet pour 2 » du 27 au 28 août, en partenariat Gironde Tourisme
- Journalistes allemands, du 11 au 12 septembre, en partenariat Gironde Tourisme (dans le cadre du contrat destination Côte Atlantique)
- Equipe de tournage documentaire de la série « Horizon » pour France 5 les 13 et 14 septembre
- Sandra Aslund romancière allemande du 18 au 20 septembre, en partenariat CRTNA
- Journaliste Anne-Gaëlle Laborde-Ceyrac pour « J'aime mon Patrimoine » du 6 au 7 octobre

AXE 2 • VALORISER L'ITINÉRANCE

• NOUVELLE OFFRE 2020 : 50 Nuances d'Huîtres

Le principe : distribution d'un passeport avec 50 adresses, 50 nuances pour revisiter un produit identitaire : l'huître Arcachon - Cap Ferret... dans tous ses états et sous toutes ses formes ! Cette nouvelle offre, moderne et adaptée aux attentes des visiteurs, est destinée à remettre au goût du jour « La route de l'huître ».

Une nouvelle occasion de communiquer sur le Bassin : Parrainage d'une émission culinaire sur France Inter « On Va Déguster » en février 2020.

NB : le lancement de cette offre n'a pas pu être optimal compte tenu de la crise sanitaire du 1er semestre 2020.

• NOUVEAUTE 2020 : des images 360° de nos pistes cyclables et GR de pays !

Objectif : ajouter des contenus sur l'itinérance douce et la mobilité : pistes cyclables à vélo, sentier du littoral à pied.

Christophe COURCAUD, expert en contenus Google et spécialiste de cartographie a réalisé à l'automne 2020 une cartographie 360° du tour du Bassin à vélo par les pistes cyclables + GR de Pays à pied (tour du Bassin à pied), permettant ainsi une immersion instantanée pour les internautes.

250 km de pistes + 100 kms de chemins piétonniers, soit 250 000 à 300 000 photos à 360°

Ce dispositif vient de fait agrémenter l'espace spécifique dédié au vélo sur le portail du Bassin d'Arcachon (<https://bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>), adapté au téléphone mobile, dont les recherches sont générées par Google Maps.

Cette cartographie restituée en images nos pistes et Gr de pays sur les applications Google Maps, Google Street View et Google Earth.



AXE 3 • REPOSITIONNER LE BASSIN EN TANT QUE DESTINATION « AFFAIRES »

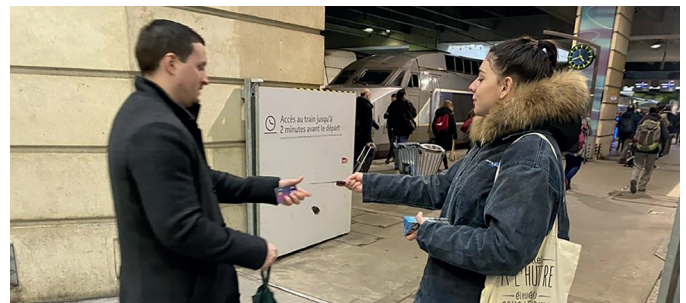
Le Bassin d'Arcachon souhaite s'adresser à une cible d'organisateur de congrès, de séminaires mais aussi de CODIR pour remplir les unités hôtelières de petites capacités. Cette cible vient hors vacances scolaires et tout au long de l'année !

- Opération de **distribution « street marketing »** à la Gare Montparnasse

Sur les journées d'affluence en janvier 2020

- Refonte intégrale de la **rubrique « Séminaire et Congrès »** du site Internet **www.bassin-arcachon.com**

Avec intégration d'un guide complet de l'organisateur MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions) et de différents guides dédiés



AXE 4 • PROPOSER UNE RELANCE WEB POST-COVID

Compte tenu du contexte sanitaire et pour s'adapter au mieux aux besoins des professionnels de la destination, le budget initialement prévu pour conquérir de nouveaux marchés à l'international a été affecté en grande partie au déploiement d'une **campagne web « post-covid »**.

Afin de faire écho à la campagne locale évoquée ultérieurement qui sert d'appui à la promotion du territoire, une campagne de communication digitale à destination des consommateurs et potentiels voyageurs a été proposée.

L'enjeu prioritaire, dans ce contexte, est de s'adresser aux clientèles

fidèles du Bassin d'Arcachon (sur des bassins émetteurs proches et plus éloignés), de les rassurer et de leur donner envie de profiter du Bassin tout en étant dans une consommation responsable et solidaire du territoire.

Le point commun de ces deux campagnes ? Intégrer le tourisme dans l'activité locale et intégrer les locaux dans les habitudes touristiques. Autrement dit, communiquer avec « humour » et légèreté aux consommateurs de nouvelles façons de vivre le Bassin en adéquation avec les ambitions du territoire... En bref, un Bassin qui vit en équilibre et dans le partage.

1ÈRE VAGUE : de juin à août 2020, une campagne 100 % digitale (facebook, instagram...) a été lancée sur Paris/IDF et dans les métropoles de l'Ouest, pour soutenir la reprise des réservations en sortie de crise COVID et à l'automne.

>> Bilan : 12 Millions d'impressions publicitaires sur les réseaux - Plus de 3,5 Millions de personnes touchées



2^{ÈME} VAGUE : de septembre à octobre ; reprise de la campagne 100% digitale sur la même cible en adaptant les visuels à la saison

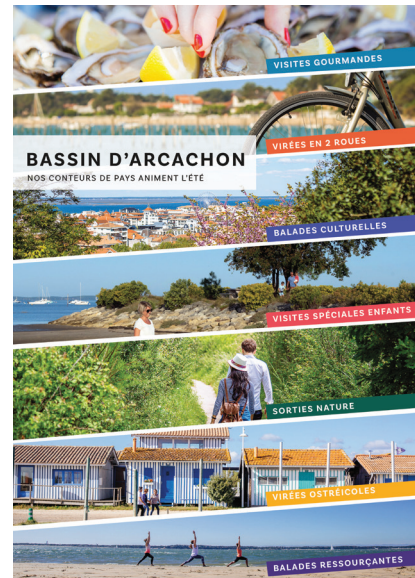
- En parallèle de notre campagne 100% digitale, une **campagne de relance a été orchestrée à l'échelle régionale par le CRTNA**, sur un autre écosystème digital (Easyvoyages...)
- Une **campagne sur le journal Sud-Ouest** a été réalisée en partenariat avec l'OT de Bordeaux dans le cadre du plan de relance post-COVID.
- Une **web-conférence** avec Jean VIARD et Michel DURRIEU « Tourisme en sortie de crise » a été diffusée sur les réseaux
- Pour compenser l'absence d'événements, une **offre de visites et de balades avec les conteurs de pays a été structurée** :

7 fiches thématiques de visites ont été créées par le SIBA : visites gourmandes, virées en 2 roues, balades culturelles, avec les enfants, sorties nature, virées ostréicoles et balades ressourçantes

Elles ont fait l'objet d'une communication sur le blog de voyages et très largement sur nos réseaux : « **Cet été, (re)découvrez le Bassin avec ceux qui en parlent le mieux !** »

Un spot promotionnel spécifique a également été réalisé : <https://vimeo.com/439934825>.

- Quelques actions ont pu être réalisées pour conquérir de **nouveaux marchés à l'international** :
 - L'envoi d'une newsletter à 114 contacts professionnels étrangers (Belgique, Pays-Bas, Angleterre et Allemagne)
 - La parution d'un publi-rédactionnel dans 4 quotidiens espagnols le 31 mai
 - Des accueils presse de journalistes étrangers de septembre à novembre
 - Action collective pour attirer la clientèle touristique allemande : la **Marque « Atlantikküste »**, définie par Atout France Allemagne et le collectif du contrat interrégional Côte Atlantique (dont le SIBA et Arcachon Expansion font partie). Participation à la campagne de communication de notoriété multi-supports et actions presse.
- **Affichage permanent Hall B à l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac.** Compte tenu de la fermeture du Hall B depuis le 1^{er} confinement, notre période de campagne est reportée en 2021 à la réouverture du Hall



- **Participation au SPOT Festival #1** (festival du film corporate) afin de valoriser notamment le spot « L'Esprit Bassin est là et sera toujours là ! » réalisé pendant le 1^{er} confinement 2020 : <https://vimeo.com/414690723>

Ce film est le témoin de notre territoire exceptionnel déserté par l'homme. Au-delà de ces images de paysages, il porte un message essentiel : ce qui fait réellement la richesse de notre territoire, c'est la qualité de vie du Bassin, connue et reconnue de ses habitants, le dynamisme de ses acteurs économiques, les relations que nous avons entre nous et avec les personnes que nous accueillons. C'est l'humain. La beauté de nos paysages est donc une beauté « froide » si elle n'est pas intensément vécue et partagée par tous !

Il représente en outre le premier support diffusé de la campagne de communication 2020 de la marque B'A, à destination des acteurs locaux : « Faire vivre le Bassin contre vents et marées », dont les valeurs et messages seront ensuite déclinés dans une campagne d'affichage « print et digitale ».

B • COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Le Pôle Promotion soutient chaque année une communication opérationnelle conséquente, laquelle résulte des priorités identifiées dans la politique touristique globale. Ainsi, en 2020, on retiendra :

- la réalisation de supports de promotion : Magazine touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, applications smartphone, réseaux sociaux...
- la création de contenus expérientiels sur les 4 saisons et l'optimisation de l'information sur internet avec une visibilité « MULTI-CANAL »

LES SUPPORTS « PRINT » DE LA DESTINATION :

A qui s'adressent-elles ?

En fonction des cibles et des demandes





Magazine d'inspiration Bassin d'Arcachon	Carte des déplacements Bassin d'Arcachon	10 idées balades nature et maritime	Une semaine sur le Bassin d'Arcachon	Flyer Pescatourisme	Flyer WiFi GRATUIT
					
<p>> Prospects (distribué en amont des séjours)</p> <p>Objectif : donner envie de venir toute l'année, et sans voiture : développement d'offres thématiques « durables ».</p>	<p>> OT et Points Info Tourisme / Hébergeurs / Loueurs de vélo / Presta de loisirs</p> <p>À la fois une carte touristique, des déplacements et des pistes cyclables.</p>	<p>> OT et Points Info Tourisme uniquement</p> <p>Un livret spécifique pour une clientèle désireuse de sortir des sentiers battus.</p>	<p>> Hébergeurs / Presta de loisirs / Loueurs de vélo</p> <p>Document d'appel invitant les hôtes à se déplacer dans nos OT.</p>	<p>> Ostréiculteurs et pêcheurs</p> <p>Pour présenter l'offre Pescatourisme et les conditions d'embarquement.</p>	<p>> Lieux équipés en WiFi + Hôtels / Résidences</p> <p>Pour présenter le maillage numérique du territoire</p>

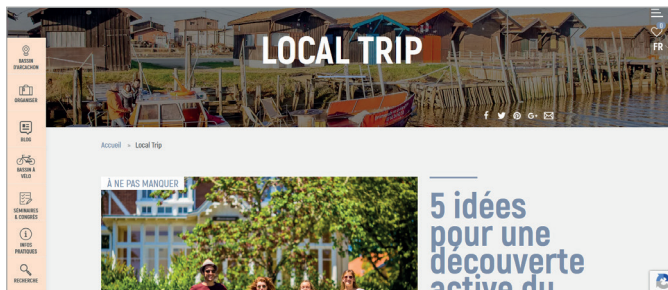
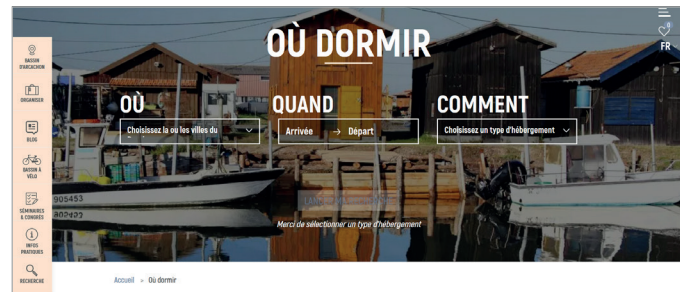
LES SUPPORTS DE PROMOTION WEB DE LA DESTINATION

La stratégie digitale de la destination « Bassin d'Arcachon » s'articule autour de 3 missions :

- Promouvoir la destination
- Informer et faciliter les séjours sur place
- Veiller à la notoriété

LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX DE LA DESTINATION BASSIN D'ARCACHON

-  Facebook (114 000 fans) : <https://www.facebook.com/bassindarcachon/>
-  Instagram (41 000 abonnés) : <https://www.instagram.com/bassindarcachon/>
-  YouTube (2 M vues de nos vidéos) : <https://www.youtube.com/user/lebassindarcachon>
-  Twitter (8 000 abonnés) : <https://twitter.com/EspritBassin>
-  Vimeo (chaîne vidéo de qualité) : <https://vimeo.com/bassindarcachon>



LES OUTILS NUMÉRIQUES DE LA DESTINATION

- Le site portail de la destination « Bassin d'Arcachon » (1 million de visites par an) qui répond aux 3 enjeux de la marque. <https://www.bassin-arcachon.com/>

> Promotion des 4 saisons :

- Le Bassin à toute saison : <https://www.bassin-arcachon.com/le-bassin-a-toute-saison/>
- Le blog de la destination (magazine de voyage en ligne) : <https://www.bassin-arcachon.com/blog-et-actus/>
- Une centrale de gestion des disponibilités du Bassin d'Arcachon (où dormir) mettant en valeur les établissements ouverts à l'année en première position (selon les disponibilités) : <https://www.bassin-arcachon.com/ou-dormir/>
- Mise en valeur du tourisme d'affaires : <https://www.bassin-arcachon.com/congres-seminaires/>
- Les grands rendez-vous de l'année : <https://www.bassin-arcachon.com/agenda-sorties-marches/les-grands-rendez-vous/>



PROMOTION DES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

- L'application mobile « Bassin d'Arcachon » disponible sur App Store et Google Play (135 000 téléchargements) qui propose l'agenda des événements, les horaires des marées, les informations sur les déplacements...

<https://itunes.apple.com/fr/app/bassin-darcachon/id409095527?mt=8>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.youteam.sibav2&hl=fr>

Une campagne de sponsoring a été réalisée à l'été 2020 sur les réseaux sociaux.

> Bilan : doublement des téléchargements par rapport à l'été 2019.

C • MUTUALISATION DES RESSOURCES

LE DEPLOIEMENT DU WIFI TERRITORIAL

En 2020, le SIBA a continué de déployer, en partenariat avec ses Communes membres, des bornes WiFi sur le territoire, en proposant aux vacanciers et aux habitants un **WiFi territorial** homogène à l'échelle intercommunale : **le réseau WiFi_Bassin_Arcachon**.

Plus de 90 points WiFi sont répartis dans les 10 Communes du Bassin, pour **150 000 connexions** en 2020.

Une campagne de communication a été réalisée pour promouvoir ce dispositif : insertions dans la presse et sur les arrières de bus Baïa.

LES OUTILS DIGITAUX MUTUALISES AVEC LES OFFICES DE TOURISME

Le SIBA met à disposition de ses partenaires OT une chaîne YouTube, une plateforme Vimeo, un compte calaméo pro et une photothèque notamment.

En parallèle, le SIBA met à disposition un kit graphique web : il s'agit d'une interface 100 % personnalisable pour chaque commune. Ainsi, cela permet de réduire les coûts d'investissement de l'OT lors de sa refonte de site Internet. Et aussi de créer une unité «graphique et ergonomique» entre le portail de la destination Bassin et les sites des OT, tout en respectant l'identité de chaque territoire.

LE MODULE ETAT DU STATIONNEMENT «EN TEMPS REEL» DU PARKING DE LA DUNE

Cet outil permet de mieux informer les visiteurs et maîtriser en amont la saturation. L'affichage dynamique permet de visualiser le nombre de places restantes sur le parking. Ce module peut être inséré sur l'ensemble des sites de nos partenaires OT ou autres prestataires qui le souhaitent.



LES ACTIONS DU POLE PROMOTION EN FAVEUR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

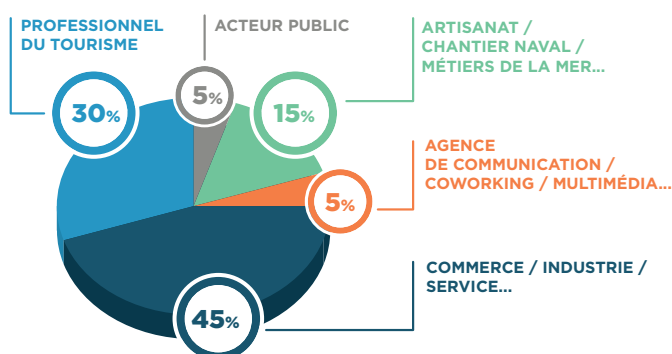
La marque est un projet sociétal qui **met en mouvement tout le territoire** : acteurs publics et privés autour d'une stratégie de marque territoriale partagée dont l'ambition est de valoriser le Bassin dans sa globalité : un territoire à découvrir, à vivre, à travailler et à préserver !

Comment ? En donnant la parole aux acteurs du territoire, qui s'inscrivent dans la démarche, et qui deviennent des partenaires B'A : par leurs engagements et leurs actions, ils apportent du contenu et donnent du sens à la marque territoriale.

A. LES PARTENAIRES B'A

La force de la marque réside dans la diversité de ses acteurs.

En décembre 2020, c'est près de **770 partenaires** qui adhéraient à la démarche !



L'objectif de la marque est de créer du lien autour d'un **engagement collectif** pour le Bassin en transformant la fierté d'appartenance en actions bienveillantes pour le territoire !



RAPPEL DES ENJEUX DE LA MARQUE



La marque s'articule autour de 3 piliers en 2020 : l'économie au sens large, le tourisme, **l'environnement**. De ces piliers, découlent des engagements dans lesquels doivent s'inscrire les entreprises pour devenir partenaire :

- Valoriser « travailler et entreprendre sur le Bassin »
- Soutenir et valoriser les efforts de préservation environnementale
- Favoriser et promouvoir l'offre de services, les produits et la créativité locale
- Construire et mettre en avant un Bassin 365 jours favorisant les déplacements doux

4 AXES STRATÉGIQUES

FÉDÉRER ET FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION DU RÉSEAU B'A EN LOCAL

- Pour donner de la visibilité à la marque et mettre en lumière le savoir-faire de ses partenaires en cette période si particulière, une campagne d'affichage urbain en local a été réalisée en juin 2020, ainsi que des insertions print et web. Son message était « *tous, avons un rôle à jouer pour faire vivre le Bassin, chacun à son niveau, acteurs économiques comme résidents !* »

Cette campagne, présente sur les communes du Bassin, portait haut et fort l'accroche « **FAIRE VIVRE LE BASSIN CONTRE VENTS ET MAREES** » comme pour remercier les partenaires de porter l'économie du territoire et de faire rayonner le territoire par leurs actions, 365 jours par an.

Une déclinaison par filière a été orchestrée en digital, à savoir l'artisanat, le commerce, la culture, l'entrepreneuriat, l'ostréiculture, la pêche, la restauration, la santé, le tourisme et le nautisme.

Cette campagne devait initialement être lancée pour annoncer la cérémonie anniversaire des 4 ans de la marque, annulée compte tenu du contexte sanitaire.

- Un **événement exceptionnel** a été mené en partenariat avec les Escapades Musicales, un concert d'exception, toujours dans l'optique de « **FAIRE VIVRE LA CULTURE CONTRE VENTS ET MAREES** ».

Dans le cadre de la saison 2020, si particulière, associer la musique à un espace naturel emblématique du territoire permettait de constituer une parenthèse inattendue et unique pour tous.

Les Escapades Musicales et la destination Bassin d'Arcachon ont proposé un concert enregistré dans un lieu emblématique du territoire : les Cabanes Tchanquées de l'île aux oiseaux. Une affiche de qualité, composée de 4 musiciens récompensés aux Victoires de la musique classique :

8 heures d'enregistrement ont été nécessaires pour offrir 55 minutes d'évasion, d'émotion et de poésie : <https://www.youtube.com/watch?v=iXRmTj4MEo> !

Une **campagne de communication multi-canal** a été déployée permettant de toucher 2 millions de personnes, sur le web (réseaux sociaux, newsletter, articles...) et sur le print (presse locale...)

>> Bilan : le teaser d'1min10 a été vu 75 000 fois et la vidéo complète d'1h 45 000 fois.



MOBILISER ET RASSEMBLER LES ACTEURS AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS ANNUELS, ATELIERS, LIVES...

Dans ce contexte particulier, le **Grand Rendez-Vous du Bassin** a malheureusement dû être annulé, faute de pouvoir se réunir en présentiel.

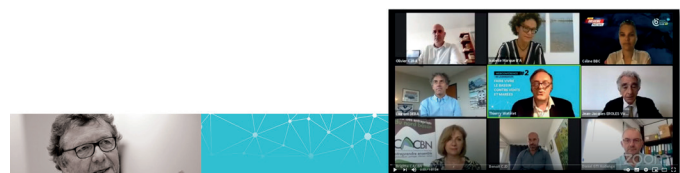
Pour permettre de garder le lien entre professionnels et aider les partenaires à échanger sur leurs interrogations, plusieurs outils ont été déployés :

- En parallèle, **2 lives** sur les réseaux sociaux sur des thématiques en lien avec le contexte sanitaire, à savoir :
 - « La saison touristique sur le Bassin après la crise ? » animé par Jean Viard (sociologue et directeur de recherches CNRS), Michel DURRIEU (directeur du Comité Régional du Tourisme en Nouvelle Aquitaine) et François DELUGA (Vice-Président du SIBA et maire du Teich)
 - « Faire de notre fierté d'appartenance, une force pour surmonter cette crise » animé par Thierry WATELET et les clubs d'entreprises

Une campagne de posts sponsorisés a été menée sur Facebook notamment pour donner de la visibilité à ces événements + l'envoi de newsletter auprès des partenaires et des professionnels du tourisme.

- Le **forum de discussion**, accessible depuis le site Internet de la marque, permet aux partenaires de mieux échanger entre eux.

Lors des ateliers B'A Lab, plusieurs partenaires ont exprimé leur besoin de disposer d'un espace web pour « mieux » se connaître en vue de « mieux » collaborer.



• **Organisation de la Semaine B'A : une semaine dédiée à la préservation de l'environnement du Bassin.**

Son accroche était la suivante « Du 15 au 22 septembre : des petits gestes pour prendre soin de notre Bassin ! Et si pendant au moins une journée, nous faisons notre B'A pour le Bassin ». Un objectif, deux façons de participer :



LE MARDI 15 SEPTEMBRE : LE GRAND NETTOYAGE B'A

« Nettoyer devant sa porte, c'est bateau...mais ça peut tout changer ! ». À l'occasion du « World Clean Up Day », un événement a été initié par un collectif de partenaires, privés et publics, dont l'objectif était d'inciter les entreprises à nettoyer les abords de leurs entreprises.

Au total, près de 500 salariés sur le pourtour du Bassin, ont participé à l'opération de nettoyage. Une participation pour donner du "sens" à leur engagement dans la marque, au cours de laquelle les réactions ont été unanimes sur la quantité de déchets récoltés, notamment sur les mégots !

Vidéo à retrouver sur : <https://youtu.be/j1zhlGgPiNI>

**DU 16 AU 22 SEPTEMBRE :
LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ**

Pour challenger leurs équipes, le comité de pilotage, constitué de partenaires de la marque, a réalisé une vidéo afin d'inciter les autres entreprises à inscrire leurs établissements au Challenge de la Mobilité en Nouvelle Aquitaine avec le territoire référence du Pays BARVAL.

Vidéo à retrouver sur : <https://youtu.be/tqOiWOe1Fdo>

• **De novembre à décembre : Lancement de l'opération « mon bassin sous le sapin »**

Pour mettre en avant des « idées cadeaux » made in partenaire B'A.

La force du pôle promotion étant sa visibilité sur les réseaux, chaque partenaire souhaitant participer à l'opération disposait d'un « package offert » incluant :

- 1 post sponsorisé sur Facebook (12K abonnés)
- + 1 story sur l'instagram de la destination (46,5 K abonnés)
- + 1 actualité sur le site de marque dédiée à l'entreprise et à « son idée cadeau ».

Chaque jour 1 à 2 entreprises étaient valorisées sur les différents supports. L'opération s'est étalée du 4 novembre au 23 décembre, avec près de 54 entreprises à l'honneur.



- **Opérations collaboratives entre partenaires de la marque, en faveur de la protection de notre environnement**

- **Mise en place d'un partenariat entre les acteurs de l'immobilier et Offices Notariaux**

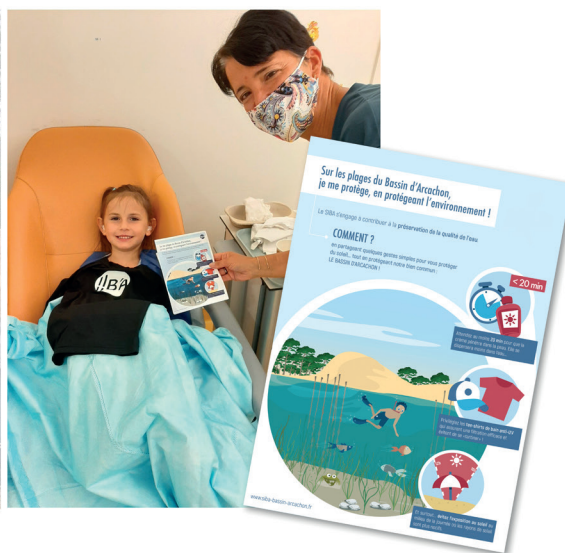
Réalisation d'un livret d'accueil des nouveaux arrivants « Soyez les bienvenus ! » par les agences immobilières & les Offices notariaux. L'objectif : sensibiliser leurs nouveaux clients à la préservation du territoire.

Dans le cadre de cette opération, c'est près de 4700 cendriers qui

ont été distribués, accompagnés d'un flyer réalisé par ce même collectif, auprès des nouveaux arrivants et vacanciers.

- **Mise en place d'un partenariat entre l'ONF et le Crédit Agricole : replantation d'arbres à la Dune du Truquet.**

Il s'agit de l'aboutissement d'une belle collaboration initiée par la marque. Dans le cadre de son engagement environnemental, le Crédit Agricole a financé la replantation d'une dune sur la presqu'île en partenariat avec l'Office National des Forêts.



- **Une opération spécifique pour mobiliser sur la « bonne utilisation » des crèmes solaires**

D'une part, avec la mise à disposition dans les chambres d'hôtels d'une fiche de sensibilisation « sur les plages du Bassin d'Arcachon, je me protège, en protégeant l'environnement », complétée également par un partenariat avec la clinique d'Arcachon. Chaque enfant hospitalisé se voyait remettre un tee-shirt anti UV et cette même fiche d'information.

ACTUALISER ET RENDRE OPERATIONNELS LES SUPPORTS DE MARQUE POUR FACILITER LA COMPREHENSION DE SES VALEURS ET OBJECTIFS

• Refonte du guide du partenaire dans son intégralité

Pour optimiser les éditions et les réduire en nombre, 2020 a vu naître la fusion de 2 supports en 1. Sa vocation : **répondre aux interrogations du futur partenaire**. Comment rejoindre la marque ? Quels engagements dois-je prendre pour être en cohérence avec les enjeux du Bassin et de la marque ?

Il a été édité uniquement en 150 exemplaires, l'objectif étant qu'il soit consulté en ligne.

Comment rejoindre les 750* partenaires B'A ?

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA MARQUE B'A
www.marque-bassin-arcachon.fr/devenir-partenaire-de-la-marque/

EXPLIQUEZ VOS ACTIONS EN COURS OU PROJETS QUI RÉPONDENT AUX ENGAGEMENTS CHOISIS

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE D'ADHESION
Veillez à remplir correctement tous les champs nécessaires.

PATIENTEZ QUELQUES JOURS
L'équipe de la marque vous contactera pour vous tenir au courant de l'avancée de votre candidature.

ET APRES ?
Une fois votre candidature validée, le pôle marque reviendra vers vous pour signer ensemble un contrat de licence : la reconnaissance de votre motivation pour le Bassin d'Arcachon.
L'aventure commence !

Quels engagements dois-je prendre pour être en cohérence avec les enjeux du Bassin et de la marque ?

La marque répond à 4 objectifs qui se traduisent en engagement moral pour tous ceux qui deviennent partenaires :

OBJECTIF 1 VALORISER «TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE» SUR LE BASSIN

Quelques exemples:
_ Valoriser la main d'œuvre locale et faciliter l'intégration du personnel saisonnier.
_ Contribuer à la formation locale.
_ Valoriser la haute qualité environnementale du Bassin en tant qu'atout économique.
_ Favoriser et faciliter la transmission de nos métiers traditionnels à forte valeur maritime et forestière.
_ S'inscrire pleinement dans les opportunités de la croissance bleue, secteurs marins et maritimes.
_ Développer un projet innovant qui participe au dynamisme économique du territoire.

OBJECTIF 2 SOUTENIR ET VALORISER LES EFFORTS DE PRÉSERVATION ENVIRONNEMENTALE

Quelques exemples:
_ Valoriser les bonnes pratiques environnementales au sein de son entreprise, auprès de ses clients et de ses employés.
_ Faire connaître les initiatives environnementales.
_ Privilégier quand c'est possible les modes de déplacements doux et les transports en commun pour les déplacements domicile-travail, en les communiquant au reste de l'entreprise.
_ Pour les professions médicales : s'engager à communiquer sur «Je fais via B'A, je ramène mes médicaments en pharmacie, avec Cyclamed».

OBJECTIF 3 FAVORISER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS ET LA CRÉATION

Quelques exemples:
_ Mettre en avant des produits, des services uniquement ce qui est identitaire maritimes.
_ Faire vivre localement le Bassin et ses producteurs de proximité...

LE GUIDE DU PARTENAIRE DE LA MARQUE

marque-bassin-arcachon.fr

BASSIN D'ARCACHON

Le Bassin d'Arcachon est un milieu de vie qui englobe de nombreuses activités maritimes, et que nous devons partager le Bassin avec bienveillance.

Le liste n'est pas exhaustive : impliquez-vous dans une action de cette liste, ou créez votre propre engagement B'A !

• Création d'un compte Youtube de la marque, afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance des actions menées tout au long de l'année et pour faire découvrir les savoir-faire des partenaires.

VALORISER LES ACTIONS DES PARTENAIRES, DU PÔLE MARQUE ET LA DIVERSITÉ DES SAVOIR-FAIRE DU TERRITOIRE

A. DES SUPPORTS NUMERIQUES

UN SITE INTERNET www.marque-bassin-arcachon.fr

Le site internet de la Marque comptabilise 93 617 visiteurs depuis sa création en 2017. Il constitue la porte d'entrée unique pour devenir partenaire de la marque via la rubrique : « S'inscrire, c'est par ici ». Le formulaire d'inscription est adapté pour permettre aux acteurs économiques de développer leurs engagements, au travers de la rédaction d'une motivation explicite.

UNE NEWSLETTER, bi-mensuelle

Rédigée par le pôle marque, une newsletter est envoyée, 1 jeudi matin sur 2, aux partenaires de la marque. Elle se compose de 3 actualités, reprenant des événements thématiques de la semaine, des tutos, des portraits de partenaires ou des actions de partenaires. Ces actualités alimentent le site de marque et sont indispensables pour préserver le lien entre les partenaires et la marque B'A.

LES RESEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont animés au quotidien et mettent en lumière les partenaires de la Marque. Ils sont également un élément clé dans la création de lien entre partenaires, et apportent une visibilité supplémentaire à leurs actions. Les 2 principaux canaux utilisés dans le cadre de la stratégie de marque sont :

Facebook : @BassinArcachon.BA - 11 500 abonnés en décembre 2020

LinkedIn : marque-bassin-arcachon - 1 900 relations en décembre 2020

LES NOUVEAUTÉS AUTOUR DE LA MARQUE

23 JUIN 2020

LA SEMAINE B'A, C'EST DU 15 AU 22 SEPTEMBRE PROCHAIN !

Un objectif : «chaque fait sa Bienne»
Action pour le Bassin... pour notre environnement ! Depuis...

22 JUIN 2020

NOS RACONTEURS DE PAYS SONT À L'HONNEUR !

ON NE LE RÉPÉTERA JAMAIS ASSEZ : Cette valeur est l'occasion de redoubler d'inventivité pour offrir un moment de découverte à nos résidents, résidents secondaires...

22 JUIN 2020

MAXICOFFEE S'OFFRE UNE PLACE DANS LE CŒUR DES FRANÇAIS...

Chaque mois, la plateforme d'intelligence présente son classement des marques et...

15 JUIN 2020

PARTENAIRES B'A, RDV DEMAIN À 19H00 SUR LA PAGE FB POUR UN CONCERT D'EXCEPTION !

Faire vivre la culture sur le...

09 JUIN 2020

NETTOYER DEVANT SA PORTE, C'EST BATEAU... MAIS ÇA PEUT TOUT CHANGER !

NOUVEAUTÉ B'A : nous vous...

08 JUIN 2020

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU : NOUS POUVONS TOUS Y CONTRIBUER !

Qui dit retour de l'été, dit plage...

B. REPORTAGES VIDEOS

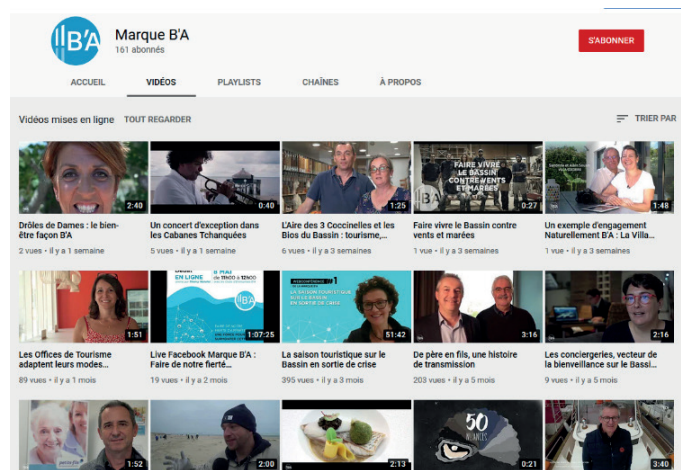
En 2020, le SIBA a réalisé 15 vidéos de partenaires afin d'alimenter les réseaux sociaux et le site Internet de la marque.

- Des vidéos par thématiques :
- Des vidéos de type « **collaboration** » où des partenaires sont mis à l'honneur autour d'un projet collectif, répondant aux engagements de la marque.
- Des vidéos dites « **par filière** » où un domaine d'activité est valorisé.
- Des vidéos « **événement** » de partenaires.
- Des vidéos « **focus** », où l'accent est mis sur l'une des valeurs de la marque au travers des partenaires.

L'ensemble des vidéos est disponible sur la chaîne YouTube de la marque <https://www.youtube.com/channel/UCWe-CUjJcvB-DbHCyOxWeQwg>, ainsi que sur la chaîne vimeo : <https://vimeo.com/marquebassindarcachon>

C. GOODIES

Comme chaque année, des goodies sont distribués à nos partenaires : écussons en tissus logotés B'A, stylos poussoir logotés, B'A poches kraft...



LES ACTIONS DU PÔLE COMMUNICATION À DESTINATION DES HABITANTS

Le pôle communication concrétise les besoins en communication de chaque pôle de compétence de la collectivité. Il accompagne ainsi les différents services dans la conception, la réalisation des supports et outils de communication ou encore dans l'organisation de point presse et/ou journée d'information permettant d'expliquer les enjeux de leur mission, au fil de l'actualité.

EN 2020, LE SIBA BOUGE SES LIGNES DE 10 À 12 COMMUNES !

Depuis le 1er janvier 2020, ses membres se composent désormais de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) représentant les communes d'Arcachon, la Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich et de la communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), représentant les communes de Biganos, d'Audenge, de Lanton, d'Andernos-les-Bains, d'Arès, de Lège-Cap Ferret, de Mios et de Marcheprime.

NOUVEAUTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2020 : LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES !

L'action du SIBA porte sur 2 points :

- **surveiller et traiter les gîtes larvaires** pour lutter contre la

prolifération du moustique commun. Mais en aucun cas, le SIBA ne peut traiter les moustiques adultes, l'utilisation de produits adulecticides est engagée uniquement par l'ARS dans le cadre d'une lutte sanitaire révélée. Un travail de fond est également engagé avec les différents gestionnaires de sites afin de favoriser une gestion hydraulique adaptée à la problématique moustique.

- **mobiliser la population** pour lutter contre la prolifération des moustiques, en particulier du moustique tigre. Les autorités publiques ne peuvent, en effet, lutter seules. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, doit participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

L'espace pédagogique et de médiation « **L'Eau'ditorium** » à Biganos matérialise cette volonté du SIBA de partager sa connaissance et ses actions. 13 visites et 300 personnes ont été accueillies en 2020 par les équipes (soit 1/3 de l'année 2019 compte tenu du contexte sanitaire). Cet espace répond à la volonté des élus que les réponses aux questions sur la qualité de l'eau, et/ou sur les métiers du SIBA soient apportées en toute transparence, dans un discours adapté au profil des visiteurs (scolaires, associations de retraités, environnementales, Comités d'entreprises...).

Les outils et supports sont présentés tout au long de ce rapport par pôle de compétences

L'actualité des pôles est reprise sur le site web du SIBA (www.siba-bassin-arcachon.fr), lequel est animé par le pôle communication ; ce site institutionnel comptabilise en 2020 : 91 244 utilisateurs, 152 381 sessions pour 231 000 pages vues. Par ailleurs, une revue de presse numérique relative aux actions du SIBA est disponible à tout moment sur <https://www.scoop.it/t/siba-la-revue-de-presse>



Par ailleurs, le SIBA a édité un **classeur destiné aux nouveaux élus ou agents** du Syndicat. Il présente l'ensemble des missions du SIBA, de manière complète et détaillée. Vous pouvez le retrouver ici : <https://fr.calameo.com/books/00002442186f0e6ee68c3>

Une vidéo présentant l'ensemble des missions du SIBA a été dévoilé : <https://vimeo.com/436119391>



CHAPITRE IX : PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

LE SIG DU BASSIN D'ARCACHON FÊTE SES 20 ANS...

2020 fut une année bien particulière pour fêter les 20 ans du SIG du Bassin d'Arcachon. Mais pendant cette période de pandémie, le Pôle de Ressources Numériques a continué de faire évoluer le SIG qui depuis de nombreuses années est devenu un outil majeur pour une meilleure connaissance et maîtrise du territoire intercommunal.

2000 - 2020 : 20 années pendant lesquelles les outils ont évolué, les logiciels dits « client-serveur » ont laissé la place aux applications web, les données se sont enrichies et sont devenues de plus en plus précises, le développement et l'évolution des compétences du SIBA nous a

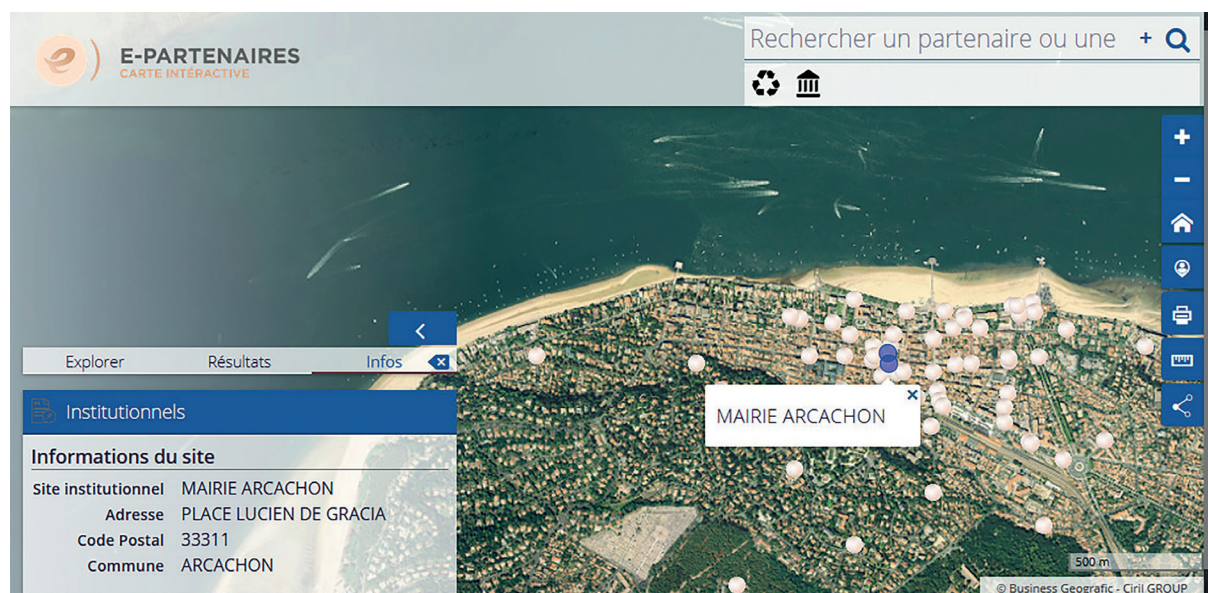
obligé à nous adapter en permanence ... Faire vivre et maintenir le SIG du Bassin d'Arcachon à un haut niveau est un véritable défi que le SIBA relève chaque année.

Au travers de son Pôle de Ressources Numériques, le SIBA administre des applications, produit, met à jour et diffuse les données géographiques du territoire. Il agit donc en tant que producteur et gestionnaire de données pour exercer ses compétences, accomplir ses missions auprès des particuliers et accompagner les collectivités membres dans leur utilisation quotidienne du SIG.

1 • ENRICHISSEMENT DU PANEL D'APPLICATIONS PROPOSÉ PAR LE PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

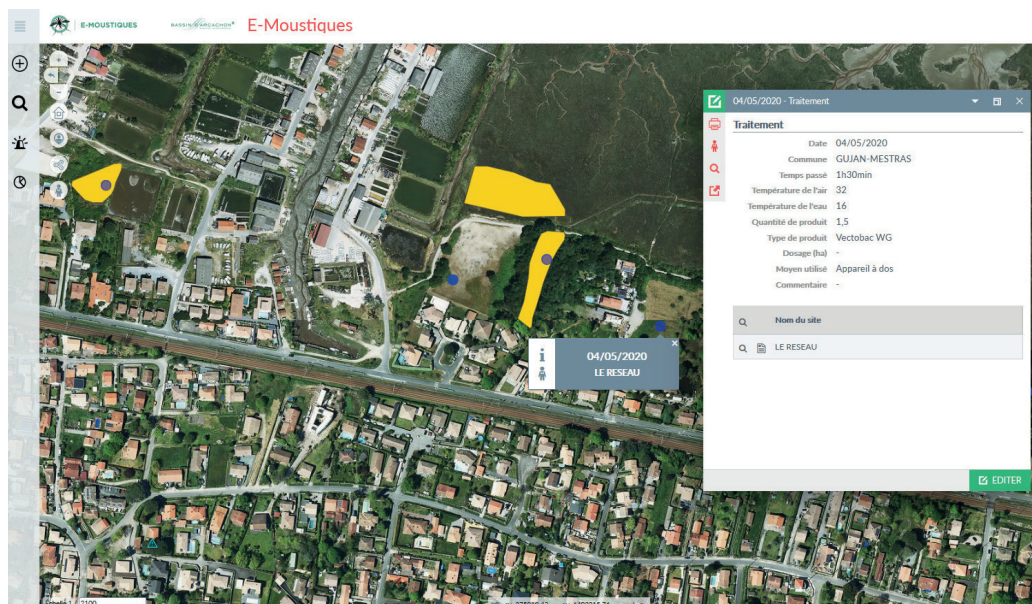
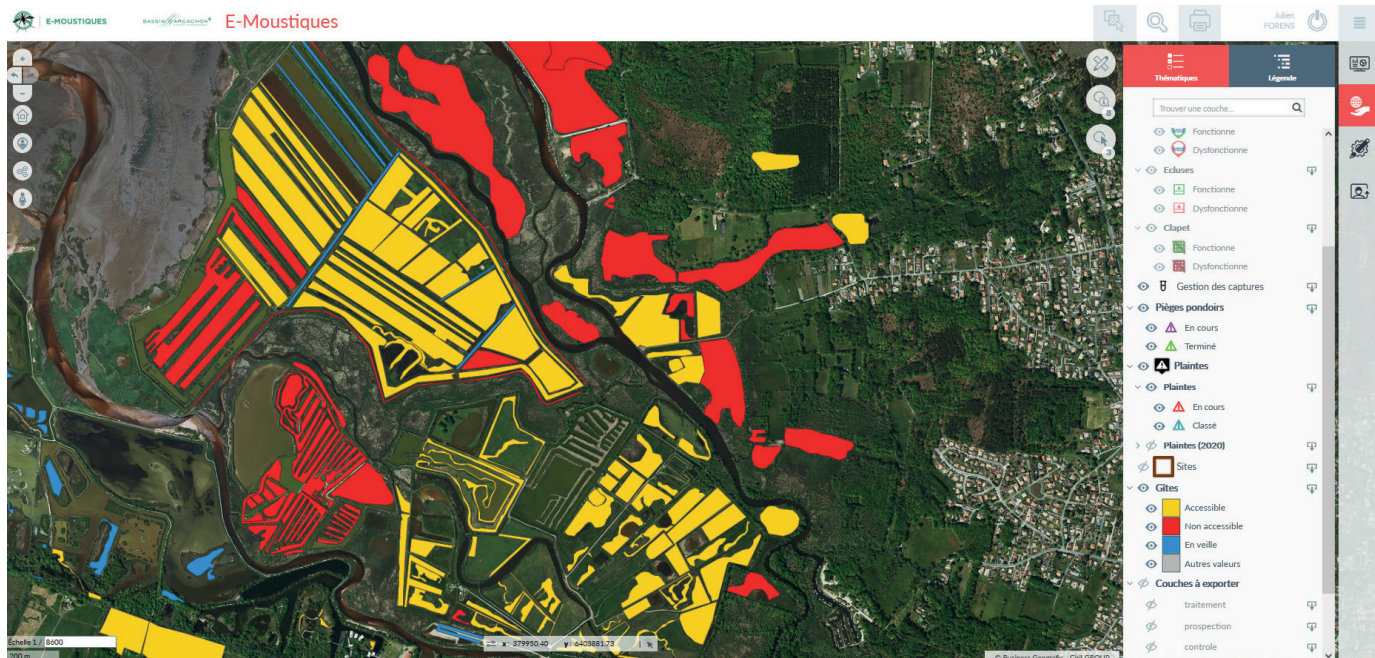
CARTE INTERACTIVE E-PARTENAIRES

Le Pôle de Ressources Numériques est doté depuis plusieurs années d'un générateur d'applications lui permettant de créer, de façon autonome, des outils de visualisation de données pour le grand public. Une des applications réalisée grâce à ce générateur en 2020 est « e-partenaires ». La carte interactive « e-partenaires », accessible sur le site web <https://www.marque-bassin-arcachon.fr> permet de localiser géographiquement l'ensemble des partenaires de la marque B'A et d'obtenir toutes les informations et coordonnées du contact. 800 partenaires ont ainsi été intégrés dans la base de données depuis le lancement de l'application.



E-MOUSTIQUES

E-Moustiques est une application cartographique, mise en œuvre en avril 2020 et utilisée quotidiennement par les agents syndicaux du Pôle Démoustication. Elle recense les gîtes larvaires, les ouvrages hydrauliques, les sites privés, les captures et tous les éléments nécessaires à une bonne gestion de la problématique de démoustication. Elle permet également de gérer les plaintes et les interventions. E-Moustiques est l'outil complémentaire aux actions menées sur le terrain par le SIBA pour lutter contre la prolifération des moustiques.

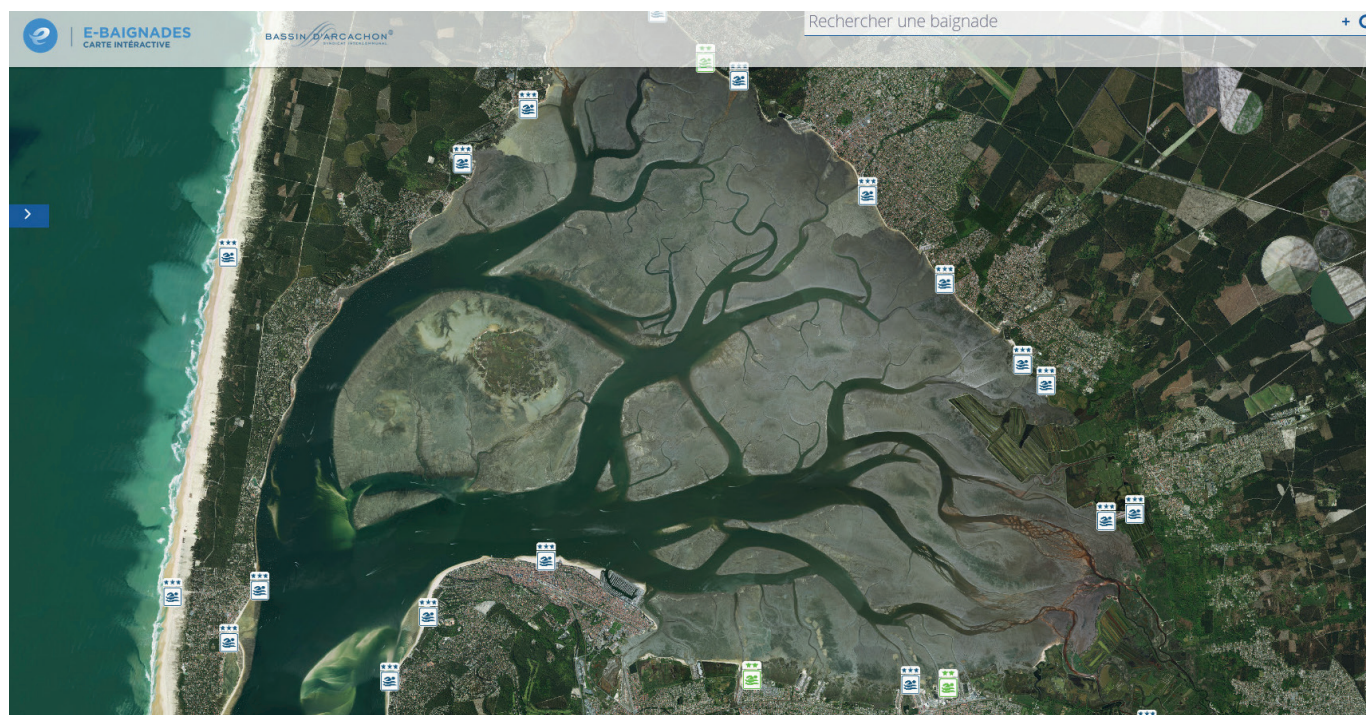


E-BAIGNADES

L'application E-baignades, créée en juin 2020, permet de visualiser la qualité des eaux de baignade sur le Bassin d'Arcachon. Cette carte interactive est disponible sur le site web institutionnel du SIBA.

De juin à septembre, les données sont intégrées, chaque semaine, dans le logiciel ENKI (plateforme de gestion et de visualisation des données sur la qualité de l'eau) et transférées ensuite, via une réplique, vers l'application e-baignades créée par le Pôle de Ressources Numériques. La mise à jour de la qualité des points de surveillance est effectuée à partir des résultats de l'ARS et du SIBA.

Hors saison d'été, il est possible de visualiser les classements annuels, établis par l'ARS à partir des résultats des quatre dernières années.



2 • DES DONNÉES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES ET PRÉCISES

Dans un Système d'information géographique (SIG), on retrouve des données géographiques mais également des données attributaires. La qualité de ces données est un enjeu majeur pour le SIBA. En effet, c'est la qualité de la donnée qui fera, à 80 %, la pertinence du SIG.

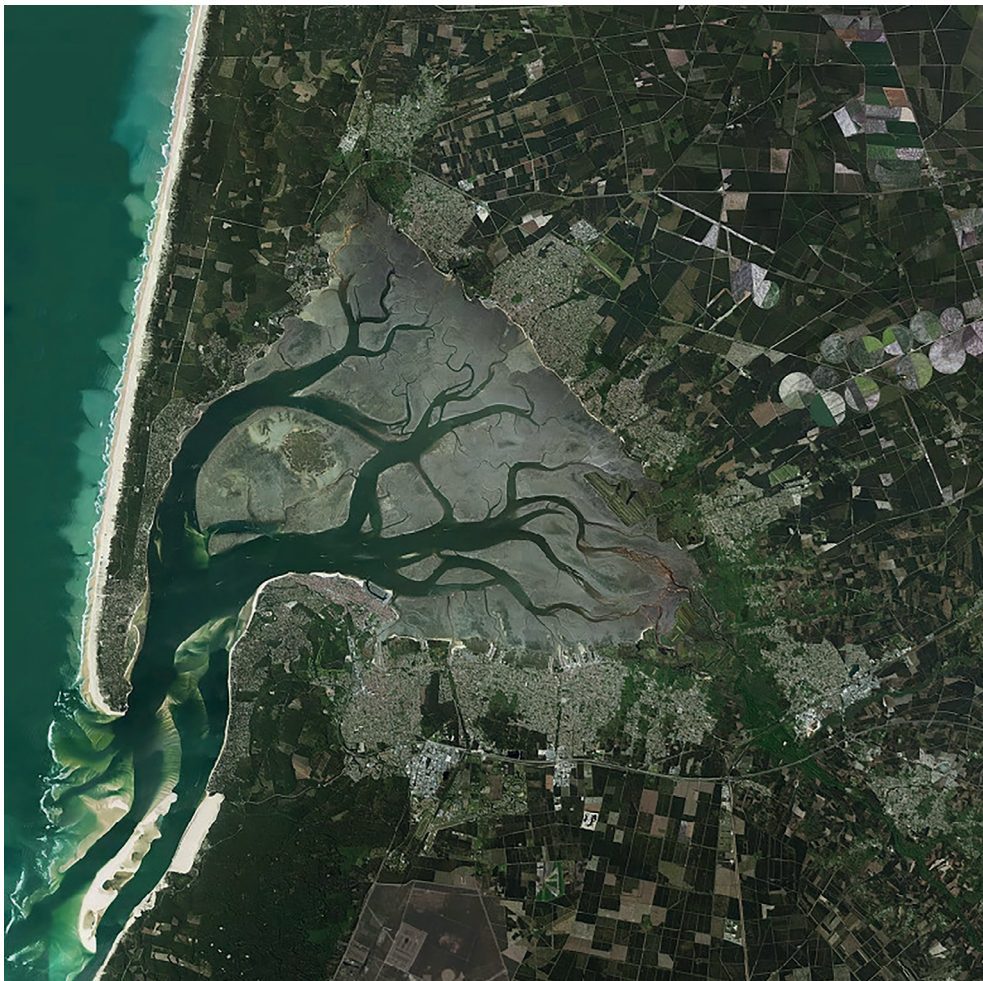
ORTHOPHOTOPLANS

Une part importante du travail du Pôle de Ressources Numériques du Syndicat est consacrée à la production et la mise à jour des données géographiques du territoire. La pertinence du SIG est subordonnée à la qualité et à la validité des données.

Tous les 2 ou 3 ans, le SIBA fait réaliser une nouvelle campagne d'orthophotoplans car elle est particulièrement intéressante pour visualiser l'évolution, l'occupation et la nature d'une surface. Et comme « une image vaut mille mots », l'orthophotoplan du territoire syndical est souvent utilisé comme support de communication.

La campagne 2020 a été réalisée les 10 avril et 23 juin. Les images ont ensuite été corrigées des déformations dues au relief et à l'inclinaison de l'axe de prise de vue.

Ces orthophotographies, dont la précision du pixel est de 15 cm, ont été intégrées dans les applications SIG du SIBA afin d'être consultables par tous. Elles ont également été transmises aux communes et aux organismes partenaires du Syndicat dans l'objectif d'être utilisées comme référentiel cartographique ou comme outil de communication.



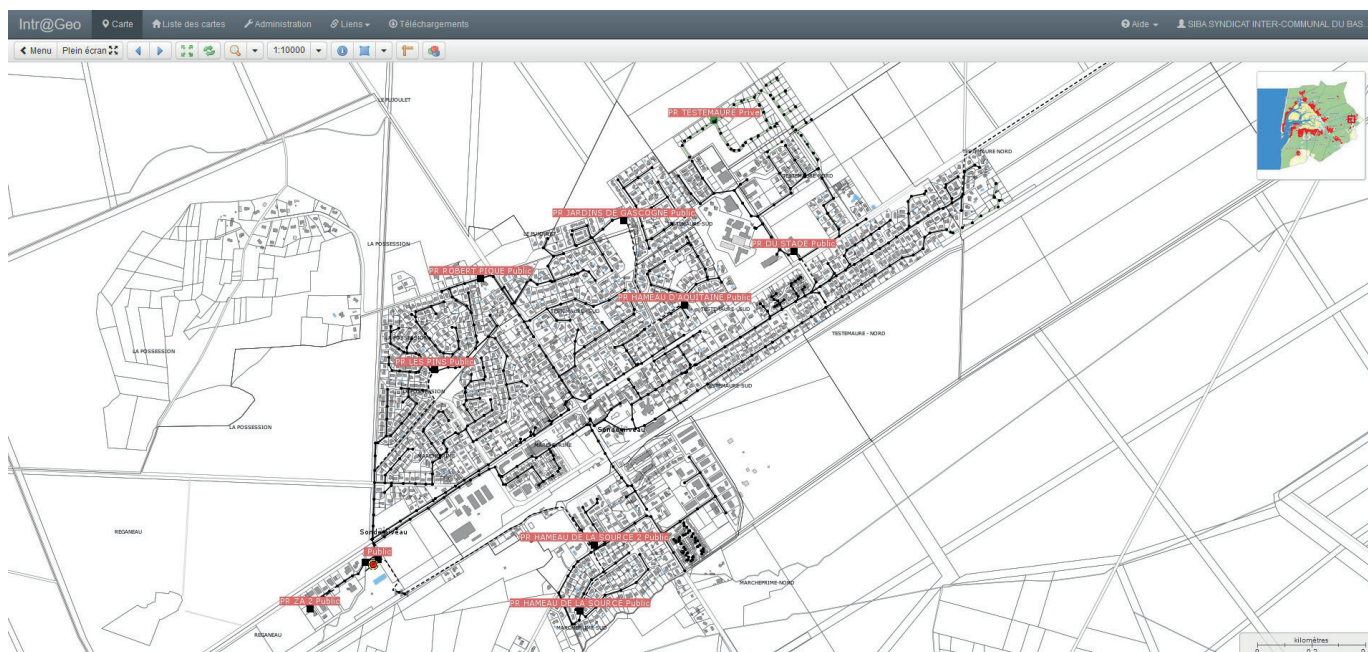
DONNÉES PATRIMONIALES EAUX USÉES DES COMMUNES DE MIOS ET MARCHEPRIME

Depuis le 1er janvier 2020, le SIBA assure l'entretien et le renouvellement des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées des communes de Mios et Marcheprime.

Le Pôle de Ressources Numériques a donc récupéré les données SIG des délégataires de ces deux communes (SUEZ et AGUR) afin de les intégrer dans les outils SIG syndicaux et intercommunaux. 65 km de réseaux pour Mios et 35 km pour Marcheprime ainsi que des milliers de données complémentaires ont été transposés dans le SIG. La fréquence de mise à disposition des données, relatives aux tronçons, regards et ouvrages, est trimestrielle. L'ensemble des données patrimoniales des 12 communes est donc disponible sur Intr@gé, le SIG web intercommunal mis à disposition des

agents syndicaux et des collectivités membres du SIBA.

Les données patrimoniales eaux usées de ces deux communes ne seront cependant disponibles sur les outils GEO qu'à partir de janvier 2022, date à laquelle débutera un nouveau contrat et lorsque celles-ci auront été transposées dans le modèle RAEPA (géostandard réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement). Ce géostandard, déjà mis en place sur les données des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, est destiné à faciliter les échanges de données entre les acteurs (collectivités, délégataires et usagers) des services publics de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif et d'évacuation des eaux pluviales.



DONNÉES D'EXPLOITATION DES EAUX USÉES DES 10 COMMUNES GÉRÉES PAR ELOA

En 2020, un travail important de traitement a été réalisé sur les données d'exploitation eaux usées de l'exploitant ELOA afin de les intégrer dans l'outil GEOAC.

Historiquement, l'outil de pilotage GEOAC a été mis en œuvre au sein du SIBA en 2018 pour permettre d'optimiser le suivi des interventions et la prise de décision du Pôle Pluvial. En 2019, dans une logique de mutualisation des outils, le Pôle de Ressources Numériques a fait le choix d'utiliser GEOAC pour intégrer et mettre à jour les données d'assainissement des eaux usées (modèle de données RAEPA).

La suite logique était donc d'intégrer en 2020 les données d'exploitation (contrôles de branchement, ITV, réparations et désobstructions) afin de les mettre à disposition des agents syndicaux. Ces données seront utiles au Bureau d'Études Assainissement pour réaliser des analyses et déterminer ainsi des zones de travaux potentiels.

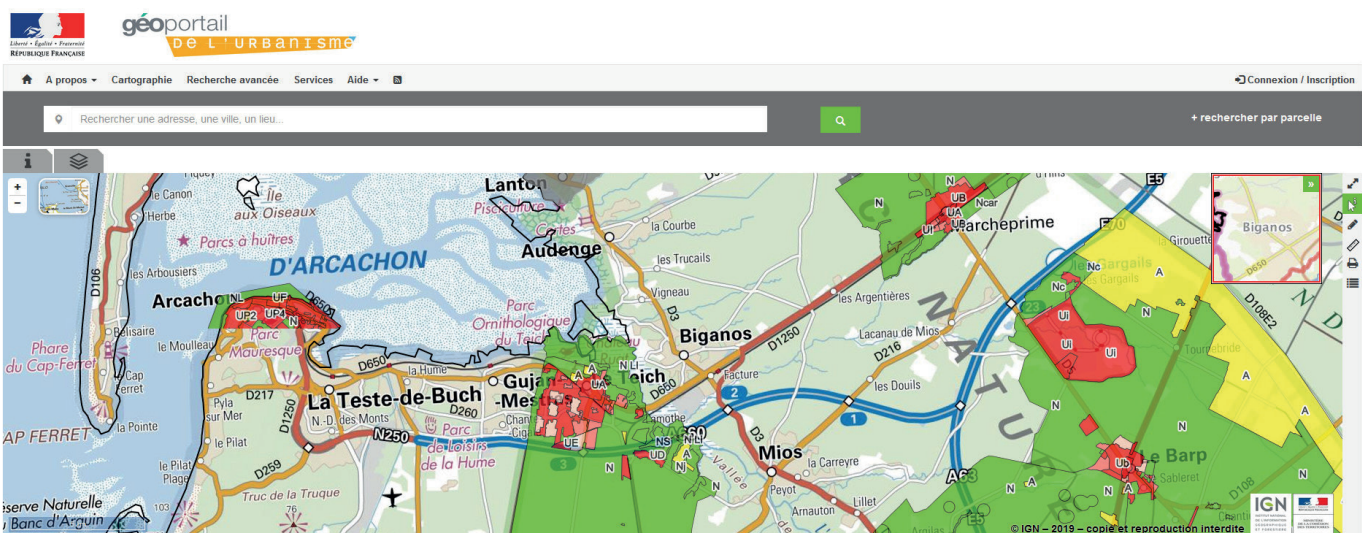
LES DONNÉES D'URBANISME

Depuis, le 1er janvier 2020, les communes doivent déposer, sous format numérique, tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publiques dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU). Le GPU est une plateforme permettant l'accès à tous aux informations liées à l'urbanisme. Toutes les révisions et modifications des documents d'urbanisme sont concernées.

Le Pôle de Ressources Numériques a proposé aux communes de réaliser la prestation de mise à la norme CNIG des documents écrits et graphiques. Le téléversement des PLU sur le GPU est, quant à lui, confié à PIGMA pour les communes qui ont établi une délégation lors de l'inscription sur la plateforme du GPU.

Tout au long de l'année 2020, le SIBA et PIGMA se sont heurtés à différents problèmes techniques ou administratifs ne permettant pas de mettre à disposition l'ensemble des communes sur le portail national. Ce travail de mise aux normes et de téléversement sur le GPU se poursuivra donc sur l'année 2021.

L'objectif final est de mettre en place une dynamique efficace et durable pour garantir que chaque échelon territorial dispose du dernier document à jour pour répondre à ses besoins propres.



Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA a su s'adapter et continuer à gérer de manière optimale le SIG du Bassin d'Arcachon en cette période si particulière où télétravail et visioconférence ont fait leur apparition. Des sessions de formation, permettant aux utilisateurs des collectivités du territoire d'acquiescer ou de consolider leurs connaissances sur les outils SIG mis à disposition par le SIBA, ont pu être réalisées au début d'année 2020. Des dispositions sanitaires ont été prises pour poursuivre ce travail dans les mois qui ont suivi et permettre ainsi à chacun de pouvoir utiliser toute la puissance des outils SIG au quotidien.

En 2021, le Pôle de Ressources Numériques prendra un tournant en mettant en œuvre une application web permettant d'extraire des données de façon autonome (orthophotoplans, plan de ville, cadastre graphique, LIDAR, données en libre accès (open Data), etc). Cet outil sera, dans un premier temps, accessible aux agents syndicaux et pourra, dans un second temps, être ouvert au grand public.

Le SIBA répondra également à la demande des communes d'accéder aux données géographiques sur le terrain (mode mobilité). Les outils et applications sont aujourd'hui à la pointe pour répondre favorablement aux attentes communales.



VISITER

L'EAU ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE
L'ANNÉE UNIQUEMENT
RÉSERVÉES AUX GROUPES
ET SUR RÉSERVATION
PRÉALABLE
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement
au pôle Assainissement du SIBA :
05 57 76 23 23
www.siba-bassin-arcachon.fr



Au sein de la station
d'épuration des eaux usées
2a, av. de la Côte d'Argent
33380 BIGANOS



BASSIN D'ARCACHON

SIBA

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr